Nations Unies S/PV.8414

Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8414e séance

Jeudi 6 décembre 2018, à 10 heures

New York

Président :	M. Amon-Tanoh/M. Adom	(Côte d'Ivoire)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M. Amde
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	Mme Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits

Lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1064)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

18-41580 (F)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits

Lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2018/1064)

Le Président : Je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, qui nous honore de sa présence encore une fois, aux Ministres et aux autres éminentes personnalités présentes dans la salle du Conseil de sécurité. Leur participation à la présente séance témoigne de l'importance de l'examen de la question de ce jour.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de Cuba, de l'Égypte, de l'Estonie, de la Géorgie, du Ghana, du Guatemala, de l'Indonésie, de l'Irlande, de l'Italie, du Japon, du Kenya, du Liban, du Liechtenstein, du Mali, du Maroc, de la Namibie, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, du Portugal, de la République bolivarienne du Venezuela, de la République dominicaine, de la République de Moldova, de la République islamique d'Iran, de la Roumanie, du Rwanda, du Sénégal, de Singapour, de la Slovaquie, du Soudan, de la Turquie, de l'Ukraine et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les orateurs ci-après à participer à la présente séance : S. E. M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine; et S. E. M. Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Serge Christiane, Chef adjoint par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/1064, qui contient une lettre datée du 28 novembre 2018, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'étude.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à nouveau au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général : À la suite du débat d'hier (voir S/PV.8413), je remercie encore une fois la Côte d'Ivoire d'avoir proposé le présent débat public sur le rôle des États, des mécanismes régionaux et de l'ONU dans la prévention des conflits.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Notre monde est confronté à des menaces complexes multidimensionnelles, interconnectées et imprévisibles. Le nombre de pays en proie à des conflits violents n'avait pas été aussi élevé depuis 30 ans. Le nombre de conflits de faible intensité a augmenté de 60 % au cours des 10 dernières années. Nous avons la responsabilité d'agir, non pas isolément, mais collectivement.

Depuis le début de mon mandat, je privilégie la prévention à tous égards, des conflits aux catastrophes naturelles, et des pandémies aux dangers prévisibles que posent les nouvelles technologies. Il existe des liens complexes entre ces menaces, qui peuvent se renforcer et s'amplifier mutuellement et ne doivent pas être examinées séparément. J'ai donc appelé toutes les composantes du système des Nations Unies à mettre l'accent sur la prévention, notamment la prévention des conflits, qui est évidemment une de nos priorités. Nous nous attachons surtout à gérer des crises et des conflits, alors que nous devrions en premier lieu consacrer davantage d'efforts à prévenir qu'ils n'éclatent. Plutôt que de lancer des opérations d'aide humanitaire pour sauver des vies, nous devrions investir dans la réduction du besoin d'assistance.

Pour nous, la prévention est une fin en soi. Elle ne doit jamais être considérée comme l'instrument permettant de réaliser d'autres objectifs politiques. Avant tout, elle sauve des vies et protège des

populations. Cela dit, la prévention a également du sens sur le plan économique. La récente étude menée par l'ONU et la Banque mondiale et intitulée *Chemins pour la paix : approches inclusives pour la prévention des conflits violents* a conclu que la prévention permettrait d'économiser environ 34 milliards de dollars de dégâts dans les pays qui évitent un conflit. Ces économies augmentent avec le temps, atteignant plus de 140 milliards de dollars au bout de 15 ans. D'une utilisation croissante de mes bons offices, notamment par l'intermédiaire de mes représentants et envoyés spéciaux, à l'investissement dans la médiation et au renforcement de la contribution du maintien et de la consolidation de la paix à la prévention, nous nous employons à renforcer nos capacités. L'approbation de l'initiative Action pour le maintien de la paix par 151 États Membres est un signe fort d'appui au rôle central que jouent nos soldats de la paix en empêchant que les conflits ne s'aggravent et en appuyant activement la paix.

Outre le pilier paix et sécurité, le système des Nations Unies dans son ensemble lutte contre les causes profondes qui exposent les communautés et les sociétés à la violence et aux conflits, qui sont souvent liés à la concurrence pour le contrôle du pouvoir et des ressources, aux inégalités et à l'exclusion, aux aspirations non satisfaites, à la marginalisation des femmes, des jeunes et des groupes minoritaires, à la mauvaise gouvernance et à l'instrumentalisation des divisions ethniques et religieuses. Ces problèmes sont interconnectés et exacerbés par les changements climatiques, les migrations, la criminalité transnationale et le terrorisme mondial.

Tous les efforts que nous déployons pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, des droits de l'homme aux questions humanitaires et à l'égalité des sexes en passant par la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, contribuent à la prévention des conflits. Le développement durable est une fin en soi, et il doit être considéré comme tel. Néanmoins, il est également un des moyens de prévention les plus efficaces. La réalisation des objectifs de développement durable peut apporter une contribution considérable en termes de lutte contre les causes profondes des conflits et d'édification d'une paix durable.

Si les conflits entre États sont sur le recul, les conflits internes sont de plus en plus nombreux et représentent la majorité des besoins humanitaires et des déplacements à l'échelle mondiale. Des sociétés solides et résilientes sont enrichies, et non menacées, par la diversité. Toutefois, ces sociétés ne se développent pas par hasard. Alors que les sociétés sont de plus en plus multiethniques et multireligieuses, les investissements culturels et économiques visant à promouvoir la cohésion sont cruciaux. Chaque membre et chaque groupe doit se sentir apprécié.

Nous devons également investir dans l'éducation et la formation des jeunes pour leur donner espoir et leur offrir des perspectives d'avenir. Les jeunes femmes et les jeunes hommes doivent pouvoir participer à la prise des décisions qui toucheront leurs vies. C'est un objectif vital à ce titre, et il est également essentiel afin de contrer le risque de mise à l'écart et l'attrait des discours extrémistes, voire le recrutement. De même, nous devons investir pour aider les pays et les communautés sortant d'un conflit. La justice, la vérité et la réconciliation sont essentielles pour permettre aux sociétés de panser leurs plaies et de s'extraire de la guerre. L'ONU appuie ces efforts dans un grand nombre de pays et de régions. Les États et les organisations sous-régionales et régionales sont nos partenaires essentiels dans le cadre de tous ces efforts, et nous collaborons dans un climat de respect et de confiance.

Nos relations avec l'Union africaine illustrent la manière dont il convient de procéder, par le biais de nos cadres de partenariat renforcé pour la paix et la sécurité et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je me félicite que le Président de la Commission de l'Union africaine soit parmi nous aujourd'hui pour débattre de cette question importante.

Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies témoigne du génie visionnaire des rédacteurs de notre document fondateur. À l'époque, les organisations régionales existaient à peine. Soixante-dix ans plus tard, les organisations régionales et sous-régionales sont un élément indispensable de l'ordre mondial basé sur des règles. Le Chapitre VIII envisage même notre coopération dans le cadre d'opérations de maintien de la paix conjointes. Les organisations régionales et sous-régionales jouissent de la proximité, de l'expérience, de la connaissance des dynamiques locales, de la souplesse et des relations nécessaires pour s'engager plus rapidement et plus efficacement lorsqu'une situation se détériore.

En Gambie il y a deux ans, l'action conjointe coordonnée de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de l'ONU et des pays voisins a permis d'éviter une crise

politique et de procéder à une transition politique pacifique et démocratique. À Madagascar, l'ONU a travaillé en étroite coordination avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Organisation internationale de la Francophonie pour faciliter le dialogue, qui a contribué à l'organisation d'une élection présidentielle pacifique le mois dernier. Nous espérons que cette coopération se poursuivra à l'avenir. Lorsque des crises ont éclaté au Mali et en République centrafricaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont été les premières à déployer des contingents et à participer à la médiation. L'Union africaine a pris le relais des opérations, qui sont par la suite devenues des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En Asie centrale, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale appuie le dialogue régional sur la gestion des eaux transfrontières et promeut la diplomatie de l'eau, en étroite coopération avec les gouvernements nationaux et le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral. D'autre part, après les élections contestées qui se sont déroulées au Honduras en novembre 2017, l'ONU a maintenu des contacts étroits avec l'Organisation des États américains pour apaiser les tensions et faciliter le dialogue. Ces efforts doivent être reproduits ailleurs.

(*l'orateur reprend en français*)

C'était là l'objet du dialogue interactif de haut niveau que j'ai organisé en juin avec les chefs de diverses organisations, notamment régionales, en vue d'étudier les voies et moyens de renforcer notre coopération, en mettant tout particulièrement l'accent sur la prévention. Je compte poursuivre ce dialogue et intensifier notre collaboration dans la perspective de mettre à contribution notre expertise et notre soutien pour asseoir des sociétés stables et résilientes. Je compte également m'inspirer du succès des cadres conjoints adoptés par l'ONU et l'Union africaine, mais également des mécanismes de coordination d'autres régions du monde. Les réformes que j'ai engagées nous aident à améliorer la cohérence de nos efforts. Nous devons notamment aider les organisations régionales et sous-régionales à mieux anticiper les crises et à prendre des mesures de prévention précoces. Le système d'alerte et de réaction rapide de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est un exemple assez édifiant à cet égard.

Aucun État ni aucun organisme ne peut relever seul les défis actuels, qu'il s'agisse des changements climatiques ou des inégalités. Je crains donc que les tendances politiques actuelles, le pessimisme ambiant et le manque de confiance risquent de saper le multilatéralisme et le système international fondé sur des règles. J'exhorte les dirigeants mondiaux à renouveler leur engagement en faveur d'un multilatéralisme inclusif centré sur la Charte mais également axé sur les principes de complémentarité et de subsidiarité. Je les exhorte aussi à se servir du Programme 2030 et des objectifs de développement durable comme plan d'action universel. La volonté de collaborer et d'agir rapidement doit se traduire par des résultats réels et tangibles. La promotion de la prévention et de la résilience doit être au coeur de nos efforts collectifs.

J'estime que nous avons le savoir-faire et les ressources nécessaires pour réaliser cet objectif; il ne nous manque que le courage et la volonté politique. Nous devons associer tout le monde à l'édification de sociétés stables et résilientes, travailler ensemble avec les équipes dirigeantes, garantir la pleine participation des femmes et exploiter l'énergie et la créativité des jeunes. La prévention des conflits est une responsabilité qui nous incombe à tous. Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle clef dans l'application d'une stratégie globale et multidimensionnelle, à la hauteur du défi que nous devons relever.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Je voudrais lui réitérer la gratitude du Président de la République pour sa contribution au débat d'hier.

Je donne maintenant la parole à M. Faki Mahamat.

M. Faki Mahamat : Le débat de ce jour sur la prévention des conflits se tient alors que l'ordre international est confronté à des menaces diverses et graves. Qu'elles soient liées aux changements climatiques, à la migration et à la montée du racisme et de la xénophobie, à la criminalité transnationale ou au terrorisme, ces menaces exacerbent les situations existantes et peuvent transformer les tensions latentes en conflits ouverts.

Le présent débat est d'une extrême acuité et sensibilité pour l'Afrique. Il l'est aussi pour le reste du monde tant il est vrai que les défis dont il s'agit transcendent les frontières et les continents. Il l'est enfin pour le Conseil de sécurité lui-même, dont la crédibilité et la légitimité ne peuvent qu'être réhaussées par une efficacité accrue dans le traitement des crises internationales. Je félicite la Côte d'Ivoire d'avoir

consacré un débat à cette question. L'engagement à faire taire les armes à l'horizon 2020, qui est un des projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, suppose non seulement le règlement des conflits actuels, mais aussi la consolidation de la paix là où elle est réalisée et la prévention de nouvelles crises, notamment en Afrique.

La nécessité d'une action soutenue en matière de prévention est certainement une des questions qui fait le plus large consensus au sein de la communauté internationale, même si le plus souvent ce consensus est plus théoriquement formulé que pratiquement exercé. Les obstacles à une action préventive effective sont nombreux. Deux me paraissent les plus récurrents. Le premier est lié à la réticence des États, qui perçoivent toute intervention précoce comme une atteinte à leur souveraineté. Le second réside dans une culture de l'urgence, qui a fini par contaminer l'action internationale dans nombre de domaines.

La prise de conscience de cette réalité a présidé à l'élaboration du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, lequel a placé la prévention au cœur des priorités de l'Union. Depuis l'adoption de ce protocole, l'Union africaine a significativement renforcé sa capacité de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Rien n'illustre mieux cette encourageante évolution que les avancées enregistrées s'agissant du déploiement des opérations africaines de soutien à la paix. L'expérience de ces dernières années a clairement montré que ces opérations sont des outils efficaces pour contenir la violence et éviter l'escalade. Elles font partie de la gamme d'instruments dont dispose l'Union dans le cadre de sa diplomatie préventive.

La question du financement de ces opérations est à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus d'une décennie. Il est heureux de constater qu'au cours de cette période la prise de conscience internationale a évolué. Tout le monde s'accorde à reconnaître que le dispositif international de réponse aux crises n'est plus adapté. Les raisons de cet état de fait sont bien connues. Elles sont liées à la nature des conflits, qui sont plus souvent intraétatiques qu'interétatiques, à la pluralité des acteurs impliqués, à l'extrême violence, à l'émergence du fléau du terrorisme et de la criminalité organisée. Ce sont là autant de facteurs qui ont secoué les fondations des opérations de maintien de la paix, y compris les conditions de leur déploiement. Les réalités du terrain sont devenues si complexes qu'attendre le rétablissement complet de la paix pour pouvoir ensuite la maintenir revient très souvent à refuser de prêter assistance à population en danger.

C'est dans ce contexte que s'est développée une forme de division du travail entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, notamment l'Union africaine. Ces dernières ont démontré une capacité à intervenir rapidement, dans des environnements complexes, pour contenir la violence, faciliter l'avènement de la paix et créer les conditions de son maintien. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU a évolué pour négocier avec créativité les enjeux sécuritaires de l'heure. L'Opération hybride au Darfour, les transitions au Mali et en République centrafricaine entre missions africaines et missions des Nations Unies, et le soutien appréciable que l'ONU apporte à notre mission en Somalie sont des exemples édifiants à cet égard. Nous devons ici nous poser la question de savoir ce que les situations dans les pays concernés auraient été si la communauté internationale, au lieu de l'innovation requise par les circonstances, avait choisi comme seule voie l'orthodoxie et le conservatisme.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous d'aller collectivement plus loin. Ce pas supplémentaire n'est pas un saut dans l'inconnu. Il s'inscrit dans le prolongement de ce que nous avons déjà expérimenté, des enseignements tirés du soutien multiforme apporté par l'ONU et des résolutions déjà adoptées sur la question. La démarche visant à obtenir une résolution sur le financement durable et prévisible des opérations africaines de paix, qui d'ailleurs vient d'être solennellement réitérée par le Conseil de paix et de sécurité à sa session d'il y a trois jours, est importante. De telles opérations, dois-je insister, ne sont pour nous envisageables qu'avec le consentement du Conseil de sécurité. En effet, il s'agit de permettre au Conseil de sécurité d'assumer plus effectivement sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales, en recourant à toutes les ressources que lui offre la Charte à cet effet. Il s'agit d'autre part de cimenter encore davantage le partenariat avec l'ONU, en assurant un meilleur partage du fardeau financier de la promotion de la paix.

Au cours des années écoulées, nous avons pris nombre d'initiatives pour précisément assumer notre part des responsabilités à cet égard. Les dirigeants africains ont convenu de financer à hauteur de 25 % l'agenda paix et sécurité du continent. Nous avons revitalisé le Fonds pour la paix, pour lequel près de 80 millions de dollars ont déjà été mobilisés et dont le Conseil d'administration vient d'être mis en place.

Nous avons pris des mesures concrètes pour assurer une meilleure reddition des comptes et le respect des droits de l'homme dans la conduite de nos opérations. Certes, des efforts supplémentaires sont requis, mais les bases d'une décision du Conseil de sécurité ont été déjà bien posées.

La détermination de l'Afrique à jouer un rôle plus important dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales doit trouver un répondant dans cette salle du Conseil. Dès lors, le temps n'est plus aux hésitations, à notre sens, moins encore aux atermoiements. La résolution proposée par les trois membres africains du Conseil de sécurité (A3) pose un cadre qui ne préjuge en rien des décisions ultérieures que le Conseil prendrait au cas par cas. Elle n'emporte pas à ce stade d'incidences financières, elle préserve l'autorité du Conseil de sécurité, je dirais même qu'elle la conforte, car elle lui offre un contrôle plus effectif de la conduite des opérations africaines partiellement soutenues par les Nations Unies. Nous appelons de nos vœux un consensus sur le texte, étant entendu que celui-ci ne devrait pas la vider de sa substance. Je salue au passage le travail remarquable accompli par les membres du A3 à cet effet et l'approche véritablement consultative qui a présidé à leurs efforts.

Nous sommes aujourd'hui à un tournant. Nous devons saisir l'opportunité qui s'offre pour mieux relever les défis de la paix et de la sécurité. Telle est l'attente de notre continent, mais aussi celle de beaucoup d'autres membres de la communauté internationale, j'en suis certain. Nous ne pouvons, face à un environnement international imprévisible et à des menaces qui gagnent chaque jour davantage en gravité et en complexité, adopter une attitude attentiste. Tôt ou tard, nous paierons au plus fort cette attitude.

Je suis venu ici pour renouveler la foi renouvelée de l'Afrique aux Nations Unies, et son espoir en leurs capacités à relever les défis de l'heure. Je suis venu pour dire que l'Union africaine est déterminée à jouer le rôle qui lui revient dans l'entreprise collective de renforcement de l'efficacité de notre maison commune dans la promotion de la paix et de la sécurité. Je suis venu pour saluer la nécessité d'œuvrer avec un sens aigu de l'urgence à l'avènement d'une architecture internationale de paix et de sécurité en phase avec les menaces d'aujourd'hui et de demain. Puissent cette foi et cet espoir sortir renforcés de ces débats.

Le Président : Je vous remercie, Monsieur le Président Moussa Faki Mahamat, et vous remercie d'honorer de votre présence à nouveau la Côte d'Ivoire pour ce second débat.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jean-Claude Brou, Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

M. Brou : Au nom des institutions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), je voudrais à l'entame de mon intervention présenter mes condoléances au Gouvernement et au peuple des États-Unis à l'occasion du rappel à Dieu de S. E. M. George Bush, quarante et unième Président des États-Unis d'Amérique.

Je voudrais exprimer au Conseil mes remerciements pour l'opportunité de participer à cette importante rencontre, qui s'inscrit en droite ligne de la réunion de haut niveau organisée hier sous la présidence de S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, dont le thème abordé était « Développement économique durable, paix et sécurité ». Toutes les interventions d'hier ont illustré abondamment la causalité réciproque entre le développement économique durable et la paix et la sécurité. Le thème de ce jour nous donne l'opportunité d'approfondir la réflexion sur les efforts de la communauté internationale en faveur de la paix et la sécurité. Je voudrais faire trois observations qui résument l'action de la CEDEAO sur cette question primordiale.

La première a trait au mécanisme interne de la CEDEAO pour la paix et la stabilité dans la région. Les guerres civiles que la région a connues, notamment celles du Libéria et de la Sierra Leone et leurs conséquences déstabilisatrices sur la sécurité et dévastatrices sur le développement économique et social de ces pays, ont notamment conduit à l'adoption du Traité révisé de la CEDEAO en 1993. À travers cette révision, l'agenda régional de paix et de sécurité a été ajouté à l'agenda initial de la Communauté, à savoir l'intégration économique régionale et le développement, avec pour objectif de créer un environnement paisible et sécurisé propice à l'intégration régionale et au développement économique de la région. La CEDEAO a adopté deux instruments majeurs lui permettant d'intervenir à tout moment dans la prévention, la gestion et la résolution des crises, et surtout le maintien de la paix et la reconstruction post-conflit. Il s'agit du Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité adopté en 1999 et du Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance adopté en 2001. Ces deux instruments

offrent le cadre légal et donnent une légitimité aux interventions de la CEDEAO.

Les actions mises en œuvre se déclinent d'une part, au niveau de la prévention des crises. II s'agit principalement d'éviter que les tensions et les différends perceptibles ne connaissent une escalade et ne se transforment en conflits. En le faisant, on évite les conséquences dramatiques des conflits en réduisant le coût d'une hypothétique intervention. Les actions de prévention et de diplomatie préventive ont été menés dans la quasi-totalité des États, à des moments précis de l'émergence des crises. Elles sont moins visibles, mais ont permis de faire baisser les tensions et d'éviter l'émergence de situations difficiles.

Les actions de diplomatie préventive sont plus fréquentes au cours des processus électoraux, notamment lors élections. Elles ont été déployées avec succès lors des élections présidentielles en Guinée, au Nigéria et au Ghana, et plus récemment en Sierra Leone et au Mali. Récemment encore, des actions de diplomatie préventive ont été menées au Nigéria en anticipation des prochaines élections.

En outre pour renforcer l'efficacité du mécanisme de prévention, la CEDEAO met en place un système d'alerte précoce et de réponse rapide reposant sur la collecte et l'analyse d'une variété d'indicateurs couvrant les champs politiques, sociaux, économiques, climatiques et environnementaux. Basé sur une architecture régionale, ce dispositif est en cours d'extension avec la création au niveau national de mécanismes d'alerte et de réponse rapides déjà en place dans cinq pays membres. Le programme envisage une extension progressive dans les autres pays de la région.

Concernant la gestion et la résolution des crises, il s'agit d'interventions déployées lorsque les actions de diplomatie préventive n'ont pas abouti aux résultats escomptés et débouchent sur des crises ouvertes ou lorsque les crises surviennent de manière imprévisible. Ces actions mettent l'accent sur les efforts de facilitation ou de médiation entre les acteurs politiques nationaux et dans des cas extrêmes du déploiement des missions de maintien de la paix. L'histoire récente de la CEDEAO est riche de ces missions dont nous pouvons citer entre autres la médiation dans la crise politique au Togo en 2005; au Niger en 2009; les multiples médiations en Guinée-Bissau, avec à la clé le déploiement de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau depuis 2012; le cas de la Côte d'Ivoire, présenté hier par S. E. Monsieur le Président de la République; les efforts de médiation dans la crise post-électorale en Gambie à la suite de l'élection présidentielle de décembre 2016, qui ont conduit au déploiement de la Mission de la CEDEAO en Gambie; la médiation en cours dans la crise politique au Togo.

La deuxième observation qui fonde notre action est le partenariat. Dans tous les domaines d'intervention susmentionnés, la collaboration avec tous les partenaires, en particulier l'Union africaine et les Nations Unies est une constante de notre action. Il s'agit de coordonner nos actions pour une meilleure visibilité, une plus grande efficacité et une plus grande cohérence.

Ce partenariat est caractérisé par la participation de nos partenaires, notamment la représentation de l'Union africaine et le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, à toutes les réunions du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO au niveau ministériel et à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, les principales instances de prise de décisions sur les questions de paix et de sécurité régionales.

Il est également caractérisé par l'appui politique de l'Union africaine et de l'ONU pour le déploiement des missions de paix. Cet appui a été déterminant dans la définition du mandat et dans le déploiement de l'ECOMIG, qui nécessitait une autorisation du Conseil de sécurité.

Il est enfin caractérisé par la conduite de missions conjointes avec l'ONU, notamment au Burkina Faso en 2014, lors de la crise politique, et au Mali en 2012, à la suite du coup d'État militaire; ainsi que par la diplomatie préventive, comme je l'ai mentionné, en Guinée, au Nigéria et au Ghana, et, plus récemment, en Sierra Leone.

Enfin, dans le cadre du renforcement de cette coopération, la CEDEAO a signé le 23 avril 2018 avec l'ONU un protocole d'accord, qui couvre les domaines relatifs au dialogue politique, à la réconciliation nationale, à la gouvernance démocratique, à la prévention et à la gestion des conflits, ainsi qu'aux droits de l'homme et à l'état de droit.

La troisième observation réside dans la mise en œuvre des actions de reconstruction post-conflit. Il s'agit ici de consolider la paix par un accompagnement en vue d'éviter la résurgence du conflit, notamment à travers le renforcement des institutions, la réconciliation, la mise en œuvre de programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion et de programmes de réforme du secteur de la sécurité. En Guinée Bissau, le programme de réforme

du secteur de la sécurité a été lancé en 2013. En Gambie, par exemple, il s'agit d'accompagner le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre d'un programme de réforme du secteur de la sécurité et le renforcement des capacités du Parlement dans son rôle de contrôle politique sur les forces de défense et de sécurité. En outre, la CEDEAO accompagne le Gouvernement dans ses efforts visant à améliorer la gestion et la sécurité des stocks d'armes et de munitions. Dans cette phase, la coopération avec l'ONU et l'Union africaine est très étroite, avec des missions conjointes qui sont effectuées dans ces pays.

Plus récemment, la CEDEAO s'est engagée dans des programmes visant à contribuer, sur un autre plan, à la fourniture de biens et services sociaux de base aux couches défavorisées, notamment les femmes; à soutenir la résilience dans le secteur rural; et à faciliter la réinsertion par des programmes de formation et d'activités génératrices d'emplois. Ces actions sont nécessaires pour créer les conditions de soutenabilité de la paix.

En conclusion, la CEDEAO reste résolument engagée à œuvrer avec tous ses partenaires, notamment l'ONU et l'Union africaine, pour le maintien et la consolidation de la paix et le développement durable. Je voudrais donc clore mon propos en réitérant de nouveau nos sincères remerciements pour l'opportunité de cette rencontre.

Le Président : Je remercie M. Brou pour sa présentation.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire.

C'est pour moi un insigne honneur et un privilège de présider la séance du Conseil de ce jour, après celle d'hier (voir S/PV.8413) présidée par S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire. Je voudrais remercier le Secrétaire général António Guterres, qui honore la Côte d'Ivoire de sa présence deux jours successivement, hier déjà, à l'occasion du débat présidentiel de haut niveau, et aujourd'hui encore. Je le félicite pour la qualité de son exposé. Je voudrais remercier également mes deux frères, M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et Jean-Claude Brou, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui, après leur présence d'hier, nous font l'honneur d'être parmi nous aujourd'hui. Je les félicite pour leurs remarquables contributions au débat de ce jour. Je tiens à souhaiter une cordiale bienvenue à toutes les éminentes personnalités qui ont bien voulu honorer notre invitation, en rehaussant de leur présence distinguée cette séance portant sur un thème qui nous est cher, à savoir le rôle des États, des organismes sous-régionaux et régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits.

La multiplication et la persistance des conflits dans le monde, qui mettent à rude épreuve l'architecture de paix de l'ONU ainsi que les différents mécanismes de prévention et de résolution des crises, continuent de représenter pour le Conseil et la communauté internationale d'importants défis et des sources de réflexion collective.

Face à la complexité de la situation, il est de plus en plus nécessaire d'adopter des approches innovantes et inclusives, qui sortent des sentiers battus et font appel, dans une synergie d'action, à une plus grande implication de tous les acteurs nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux dans la prévention et la gestion des conflits.

Dans ce monde globalisé, où aucune organisation ne saurait à elle seule porter le poids de la responsabilité de la gestion des menaces qui pèsent sur la sécurité collective, le renforcement de la coopération et de la coordination entre les acteurs nationaux, les organisations sous-régionales, régionales et l'ONU s'impose comme une impérieuse nécessité.

La recherche d'une approche plus inclusive de tous les acteurs, prenant en compte une claire définition des responsabilités, demeure, à notre sens, le moyen le plus efficace pour assurer la prévention et la gestion des conflits qui sont au cœur du programme de travail du Conseil de sécurité et fondent son existence.

En effet, le processus de prévention et de gestion des conflits, de plus en plus polymorphes, passe inévitablement par l'existence d'une stratégie commune, acceptée par tous, bénéficiant de l'appropriation nationale et comportant des priorités claires auxquelles l'ONU, la communauté internationale et les partenaires nationaux devront consacrer des ressources suffisantes. Le cas de mon pays en est une parfaite illustration.

Assurément, c'est aux États que revient la responsabilité première de déceler et d'annihiler les facteurs structurels et conjoncturels propices au déclenchement des crises, notamment par la réduction des inégalités, la promotion de l'état de droit et de la

bonne gouvernance, la facilitation de l'accès à l'emploi pour les jeunes, et l'appui politique à la mobilisation des ressources tant humaines que matérielles.

Après plus d'une décennie de crise, la Côte d'Ivoire, qui a très tôt perçu les enjeux du retour à la stabilité, s'est résolument engagée sur la voie de la consolidation de la paix grâce à l'excellente collaboration entre le Gouvernement ivoirien et l'ONU, par le biais de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI).

La conjugaison des efforts nationaux et internationaux a abouti à la mise en place, dans le cadre du Fonds pour la consolidation de la paix, d'un plan conjoint dénommé Plan d'action prioritaire de consolidation de la paix – 2011-2014 et 2015-2017 – doté de 30 millions de dollars, qui a accompagné les efforts endogènes en matière de gouvernance, de préservation du climat social, de normalisation de la vie politique et de sécurisation des personnes et des biens.

En conséquence, le Gouvernement ivoirien, avec le concours de ses partenaires, est parvenu à restaurer l'autorité de l'État et la sécurité sur l'ensemble du territoire national, à accélérer et à rendre irréversible la réconciliation nationale et la cohésion sociale, à mener avec succès le processus de désarmement, démobilisation et réintégration et la réforme du secteur de la sécurité, et à promouvoir l'état de droit et les droits de l'homme.

Depuis le départ de l'ONUCI en juin 2017, le Gouvernement a capitalisé sur tous ces acquis et poursuit cette trajectoire vertueuse avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies sur le terrain.

Le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement au Plan national de développement 2016-2020 en est un témoignage éloquent. Ces actions ont permis de préserver l'État et ses institutions et d'organiser les élections nationales et locales dans la paix, la sécurité et la stabilité, ce qui a fortement contribué à la croissance économique actuelle de la Côte d'Ivoire. L'expérience ivoirienne en matière de maintien de la paix ainsi qu'en matière de consolidation et de pérennisation de la paix a donc vocation à être poursuivie et partagée.

De profondes évolutions sont intervenues ces dernières années dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. Elles sont notamment marquées par un partage des responsabilités et la primauté des acteurs sous-régionaux et régionaux dans la conduite des premières initiatives de paix, après l'éclatement d'un conflit, selon le principe de subsidiarité. C'est au nom de ce principe que la CEDEAO joue un rôle de plus en plus déterminant et de premier plan dans le règlement des conflits de son espace. Ainsi, dans mon pays par exemple, les négociations conduites par le Sénégal, en sa qualité alors de Président en exercice de la CEDEAO, ont abouti au premier accord de cessez-le-feu avec la rébellion ivoirienne en octobre 2002 à Bouaké. Par ailleurs, dans le cadre des mécanismes de la CEDEAO, le Togo a abrité les premières négociations inter-ivoiriennes d'octobre à décembre 2002, qui ont eu le mérite de poser le principe d'une solution politique au conflit.

Je voudrais saluer également la médiation d'autres pays parmi lesquels le Ghana et l'Afrique du sud, sous l'égide desquels un certain nombre d'accords entre les parties belligérantes ivoiriennes ont été signés. L'Union africaine puis l'Organisation des Nations Unies ont par la suite pris le relais de l'action de la CEDEAO dans la conduite des processus politiques et militaires. Enfin le Burkina Faso a joué un rôle déterminant dans l'organisation de l'élection présidentielle d'octobre 2010 dans mon pays.

Au Mali en 2012, c'est la détermination du Président Alassane Ouattara, alors Président en exercice de la CEDEAO, et la mobilisation de ses pairs, qui ont permis le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays, après le putsch du capitaine Sanogo. Cet engagement régional a également permis la mobilisation de la communauté internationale, notamment l'intervention militaire de la France, qui a empêché la prise de Bamako par les groupes terroristes en provenance du nord du pays. Je voudrais ici remercier les autorités françaises pour l'action que mène l'Armée française au Sahel contre les groupes terroristes qui menacent notre sécurité commune en Afrique de l'Ouest. Dans toutes ces situations l'Union africaine puis l'ONU ont pris la relève de la CEDEAO sur les plans politique et sécuritaire. Il résulte clairement de ce qui précède que la coopération étroite de l'État avec les organisations sous-régionales, régionales et les Nations Unies constitue un atout indéniable pour la prévention et la gestion des crises.

Dans ce sens, le partenariat stratégique entre les organisations régionales et l'ONU, conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, doit davantage être orienté vers l'action et le résultat, ainsi que la responsabilité partagée, l'esprit de coopération et une coordination renforcée. À cet égard, l'Union africaine,

à travers ses mécanismes régionaux de prévention et de gestion des conflits, s'est imposée aujourd'hui comme un partenaire essentiel et crédible des Nations Unies. À cet effet, la signature le 19 avril 2017, entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président de la Commission de l'Union africaine, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est l'expression de l'engagement stratégique de ces deux organisations à faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité sur notre continent.

Aujourd'hui, les mécanismes politiques et militaires déployés par les organisations sous-régionales et régionales dans le cadre de la prévention et de la résolution des conflits, qui ont déjà fait la preuve de leur efficacité, méritent d'être renforcés afin d'être plus performants. Le maintien de la paix, outil essentiel de l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir et veiller à la paix et à la sécurité internationales, fait face à de nombreuses difficultés qui affectent considérablement son efficacité. L'étendue des défis auxquels notre monde est confronté appelle des mesures diligentes de notre part, d'où la pertinence de la réforme du Secrétaire général, Action pour le maintien de la paix, à laquelle mon pays adhère pleinement.

Il importe de rappeler qu'au nombre des obstacles majeurs à l'efficacité des opérations de maintien de la paix figurent, entre autres, la perception que se font les pays et les populations hôtes de ces missions, l'imprécision de leurs mandats et leur inadéquation avec les ressources humaines et logistiques disponibles. Il convient de garder à l'esprit que les opérations de maintien de la paix, dotées de mandats clairs, précis et objectifs, viennent en soutien au processus politique national. La Côte d'Ivoire soutient la vision du Secrétaire général sur le maintien de la paix, qui relève avant tout d'une responsabilité collective, d'où la nécessité d'agir ensemble, afin de relever, à travers les opérations de maintien de la paix, les défis contemporains à la paix et à la sécurité. Par ailleurs, le renforcement des capacités des contingents et la prise en compte de la dimension genre au sein des opérations de maintien de la paix sont autant d'éléments qui pourraient jouer un rôle déterminant dans la bonne exécution de leur mandat.

La sécurité internationale demeure intrinsèquement liée à la paix et à la sécurité en Afrique, continent où les défis sécuritaires complexes et multiformes, ainsi que la perpétuation des conflits, sapent les ressorts de la stabilité et du développement.

En ce qui a trait à la mobilisation des financements au niveau africain, la Côte d'Ivoire se félicite de ce qu'en 2017, le Fonds pour la paix de l'Union africaine ait reçu les contributions les plus élevées des États membres depuis sa mise en place en 1993. À ce propos, il importe de relever encore une fois que seule une action solidaire entre les Nations Unies et l'Union africaine permettra d'envisager des solutions appropriées et durables, dans le cadre d'une vision commune du maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. C'est tout le sens de l'étroite coopération entre ces deux organisations, qui mérite d'être encouragée et renforcée, notamment en ce qui concerne la question déterminante du financement des opérations de paix africaines. À cet égard, mon pays salue l'évolution progressive des approches visant à améliorer le financement des opérations de soutien à la paix en Afrique, étant entendu que cette étape apparaît comme un maillon essentiel du processus de stabilisation du continent.

En effet, la résolution 2320 (2016) a marqué une étape majeure dans l'engagement de l'ONU dans les opérations de paix de l'Union africaine en manifestant sa disponibilité à examiner les propositions de financement, conformément, entre autres, aux obligations internationales applicables aux principes de responsabilité et de transparence auxquels sont soumises les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Dans cet ordre d'idées, la résolution 2378 (2017) constitue également un pas important dans la bonne direction, en ce qu'elle exprime l'intention du Conseil de sécurité d'examiner les dispositions pratiques et les conditions nécessaires pour la mise en place d'un mécanisme à travers lequel les opérations africaines autorisées, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pourraient être financées au cas par cas.

Mon pays est d'avis qu'il convient, dès lors, de prendre des mesures sur la base d'engagements plus hardis, visant notamment à la mise en place de financements souples, prévisibles et durables, fondés sur les contributions statutaires. C'est pourquoi la Côte d'Ivoire invite toutes les parties prenantes à franchir une étape supplémentaire, afin de trouver des solutions durables et indispensables au fonctionnement efficace des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

En tout état de cause, c'est dans le cadre d'un effort solidaire et d'une réelle implication de tous ses acteurs que la communauté internationale parviendra à renforcer les mécanismes de règlement et de prévention

des conflits, susceptibles de contribuer efficacement à la paix et à la sécurité internationales. La Côte d'Ivoire entend y prendre toute sa part, et espère que son expérience en matière de sortie de crise, qu'elle tient à partager, contribuera à l'atteinte de cet objectif, pour le bonheur des peuples et le développement de l'Afrique.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement la Côte d'Ivoire pour l'organisation de ce débat important sous la présidence du Ministre ivoirien des affaires étrangères, dont je salue la présence et l'intervention. L'expérience réussie de la Côte d'Ivoire, à bien des égards exemplaire, telle que vous venez de la rappeler, confère assurément à votre message une portée particulière, Monsieur le Ministre pour nos travaux. Permettez-moi également de vous remercier pour les mots chaleureux que vous venez de prononcer à l'égard de mon pays. Une meilleure articulation entre les Nations Unies, les organisations régionales et les États est indispensable pour répondre à notre objectif commun de mieux prévenir et résoudre les conflits.

Je souhaiterais également remercier le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour leur présence parmi nous, leurs présentations importantes, mais aussi leur engagement exemplaire.

Je porterai, aujourd'hui au nom de la France, trois principaux messages : un appel à renforcer encore la nécessaire synergie entre l'ONU et les organisations régionales; une insistance particulière sur le caractère absolument stratégique de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine; et un message de soutien aux opérations africaines de paix.

Mon premier message est donc un appel à mutualiser nos efforts pour mieux prévenir et résoudre les conflits. La France soutient sans réserve la vision du Secrétaire général : nous devons faire plus en amont, en investissant sur la prévention des conflits, et en aval, en appuyant les processus de paix et de réconciliation. La France tient à nouveau à saluer ici les efforts déployés par le Secrétaire général et son équipe pour renforcer les capacités de prévention et de médiation des Nations Unies.

Pour mieux prévenir les conflits, il est impératif de dépasser l'approche en silo et de décloisonner nos interventions. En ce sens, le nexus humanitaire développement – paix doit trouver sa réalisation concrète sur le terrain pour apporter des réponses complètes et cohérentes aux crises. Ce n'est pas une question conceptuelle, c'est une exigence d'efficacité et, j'allais dire, de bon sens. C'est la réponse aux défis du terrain qui doit s'imposer aux considérations institutionnelles ou bureaucratiques, et non l'inverse. C'est pourquoi nous devons renforcer les échanges entre les agences des Nations Unies et entre les acteurs bilatéraux comme multilatéraux afin d'utiliser au mieux les ressources et les compétences. Pour la même raison, nous devons aussi impérativement promouvoir les synergies entre les Nations Unies et les organisations régionales.

Il ne s'agit pas de jeux politiques ou de faire plaisir à tel ou tel, il s'agit d'être plus efficace ensemble au service de nos objectifs communs. Les organisations régionales et sous-régionales ont en effet des atouts que les Nations Unies n'ont pas : elles sont plus proches du terrain, en ont une connaissance souvent plus fine, et disposent de précieux réseaux humains. Nous devons donc travailler ensemble et en toute confiance, échanger informations et analyses, mais aussi prendre des initiatives communes. C'est ensemble, main dans la main, que nous pourrons faire avancer la paix. Nous sommes convaincus que ce partenariat entre l'ONU et les organisations régionales est l'une des clés du succès du multilatéralisme auquel nous croyons plus que jamais. Je tiens à cet égard à saluer les efforts de la Commission de consolidation de la paix, qui coopère de plus en plus étroitement avec les organisations régionales dans le cadre de ce qu'on appelle les formations pays. C'est un pas dans la bonne direction qu'il faut continuer et prolonger.

L'échelon étatique est bien sûr indispensable également. Les autorités nationales, mais aussi les sociétés civiles, notamment les organisations de femmes, doivent être pleinement associées aux efforts internationaux pour prévenir ou résoudre les conflits. L'appropriation par les acteurs, nous le savons tous, est la condition *sine qua non* d'une paix pérenne.

Mon deuxième message porte sur l'importance particulière du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. La France considère que ce partenariat entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations

sous-régionales africaines revêt aujourd'hui une importance absolument stratégique. C'est pourquoi nous sommes résolument engagés à soutenir son développement, qui présente à nos yeux un immense potentiel. Nous saluons les importants progrès accomplis sous votre impulsion conjointe, Monsieur le Secrétaire général et Monsieur le Président de la Commission de l'Union africaine, notamment depuis la signature en avril 2017 du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité.

Ce partenariat s'exprime aujourd'hui de façon très concrète et opérationnelle sur le terrain pour prévenir des situations de crise et de conflit. Pour n'en prendre que quelques exemples, le cas de la Gambie est un exemple à suivre. Les efforts combinés des Nations Unies, de l'Union africaine et de la CEDEAO ont en effet permis d'empêcher que la crise post-électorale ne s'y transforme en un conflit dont les populations auraient été, comme toujours, les premières victimes. Plus récemment, Madagascar a également constitué un succès des efforts conjoints de prévention menés par l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, les Nations Unies, mais aussi l'Union européenne, permettant également d'éviter une crise majeure autour de l'organisation des élections présidentielles.

Nous saluons par ailleurs les efforts entrepris par l'Union africaine, ses États membres, mais aussi les organisations sous-régionales africaines pour prévenir les situations de crise sur le continent et mieux y répondre, grâce notamment à l'initiative « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 » que nous soutenons pleinement. Le développement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs constitue également un outil précieux en faveur de la prévention des conflits en Afrique.

Mon troisième message est un appel à soutenir les opérations africaines de paix. La France, le Conseil le sait, a apporté tout son soutien à la Force conjointe du G5 Sahel, et nous continuerons à plaider résolument en faveur d'un appui le plus large possible des Nation Unies à cette force qui témoigne de l'engagement des États du Sahel dans leur propre sécurité.

Comme je l'ai rappelé hier en présence du Président Alassane Ouattara, la France soutient pleinement l'initiative portée par l'Union africaine et les trois membres africains du Conseil de sécurité avec pour objectif l'adoption, avant la fin de l'année, d'un projet de résolution ambitieux sur les opérations africaines de paix. Ces dernières permettront d'intervenir le plus en amont des crises, avant qu'elles ne dégénèrent et ne déstabilisent durablement un ou des État(s). Elles témoignent de la volonté de l'Union africaine de s'impliquer davantage dans la sécurité du continent africain, comme viennent de le rappeler avec autant de force que d'éloquence le Président Moussa Faki et le Ministre ivoirien des affaires étrangères.

Soyons tous aux côtés de nos partenaires africains, en appui à leurs efforts. C'est notre intérêt à tous et c'est le sens de l'histoire.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale tient à remercier S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, et son pays d'avoir organisé ce débat public sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous saluons également la présence de M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine. Nous nous félicitons aussi de retrouver de nouveau ici S. E. M. António Guterres, le Secrétaire général, et nous saluons en outre la présence de S. E. M. Jean-Claude Kassi Brou, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Nous les remercions tous de leurs exposés riches d'enseignements.

La pacification et l'épanouissement complet de l'Afrique constituent l'un des objectifs de la politique extérieure de mon pays sous la direction de S. E. le Président Obiang Nguema Mbasogo. C'est pourquoi ma délégation se félicite du présent débat public, car elle considère qu'il est important de renforcer le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ce qui contribue à l'amélioration et à la pérennisation de la paix et de la sécurité, non seulement sur le continent africain mais aussi au niveau mondial.

En tenant le présent débat, nous renforçons le message du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, ce qui est important pour atteindre les objectifs fixés par les deux organisations en matière de gestion et de prévention des conflits. Le rapport le plus récent du Secrétaire général (S/2018/678) a indiqué que, malgré les défis et difficultés en matière de sécurité dans les régions touchées par un conflit actif, telles que la Libye, la région du Sahel, la Corne de l'Afrique, le bassin du lac Tchad et la région des Grands Lacs, des progrès encourageants ont été réalisés grâce à l'appui économique et logistique qui a continué d'être reçu et au travail coordonné entre l'Organisation des Nations Unies, les partenaires internationaux et l'Union africaine, de concert avec les gouvernements des pays

qui accueillent des missions de paix, les organismes économiques régionaux et les mécanismes régionaux, ces derniers ayant l'avantage de mieux connaître leur propre région, ce qui leur rend plus facile non seulement d'agir rapidement et de prévenir les conflits, mais aussi d'éviter que ces derniers ne s'étendent à d'autres régions voisines.

Tout cela est dû à certains éléments clefs, tels que leur proximité des théâtres de conflit, l'expérience et la similarité de culture. Les organisations régionales, qui connaissent bien les cultures locales, pourraient agir plus efficacement dans le domaine de l'alerte rapide et de la prévention des conflits. Dans le domaine des opérations, il est proposé que l'Organisation des Nations Unies aide à les équiper, sur les plans technique, financier et institutionnel, pour mener à bien des activités de maintien de la paix de grande ampleur.

L'Union africaine a démontré qu'elle est un partenaire indispensable de l'Organisation des Nations Unies par sa détermination à proposer des réponses novatrices, fondées sur l'avantage comparatif du déploiement rapide de missions de paix dotées de mandats solides, dans le cadre d'accords continentaux et régionaux, démontrant ainsi la souplesse de l'Architecture africaine de paix et de sécurité et sa capacité à s'adapter aux défis en matière de sécurité, qui évoluent constamment.

L'Afrique groupe une partie importante des opérations de maintien de la paix en cours, s'agissant non seulement d'accueillir des missions de paix, mais aussi et surtout de fournir des contingents militaires et des unités de police par les pays africains. C'est pourquoi nous considérons qu'il faudrait augmenter le financement, améliorer les mécanismes de contributions volontaires des États Membres et d'autres sources, tant externes qu'africaines, et que l'Organisation des Nations Unies devrait offrir une formation continue aux armées des pays qui fournissent traditionnellement du personnel militaire aux missions de maintien de la paix, ainsi qu'à d'autres pays qui ont besoin de cette formation, en plus d'œuvrer en coopération étroite pour ce qui est de promouvoir un maintien de la paix durable.

En fin de compte, pour résoudre les conflits en Afrique, il est nécessaire d'avoir une plus grande harmonie politique et une vision commune bien élaborée par l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, notamment une meilleure coordination des efforts et de l'action du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de développer et définir les modalités de coopération, de promouvoir le respect entre les deux institutions et d'établir un mécanisme opérationnel de prise de décisions commun aux deux organisations. L'Union africaine et les autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique ont des avantages exceptionnels et une grande expérience dans le règlement des problèmes critiques sur le continent. L'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires sont un facteur nécessaire pour garantir une efficacité accrue dans la recherche de solutions durables et positives.

Cette même idée avait été abordée hier, dans cette salle, par S. E. M. Simeón Oyono Esono Angue, Ministre équato-guinéen des affaires étrangères et de la coopération (voir S/PV.8413), lorsqu'il avait parlé d'une équation simple et claire pour la coopération. Dans ce contexte, la République de Guinée équatoriale se félicite de la signature du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui définit une collaboration plus étroite, une plus grande fréquence dans les échanges d'informations et les consultations et une action coordonnée visant à promouvoir la paix et la sécurité durables en Afrique.

Quant à la transparence et au respect des droits de l'homme et du droit humanitaire pendant la conduite des opérations de paix, nous croyons important d'élaborer des mécanismes et de prendre des mesures au sein des missions et organisations, lesquels viseraient à renforcer les politiques en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ainsi que les procédures disciplinaires et les mesures correctives en cas de violation des normes pertinentes. C'est pourquoi la Guinée équatoriale se félicite de l'adoption par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du projet de normes de déontologie et de discipline applicables aux opérations de soutien à la paix et du projet de normes conçues pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans le cadre des opérations de soutien à la paix. Par ailleurs, tandis que sont adoptés de nouveaux mécanismes et stratégies pour la mise en œuvre des politiques en matière de droits de l'homme, il est nécessaire de renforcer les mécanismes existants, afin de garantir leur respect lors du déploiement du personnel des pays fournisseurs de contingents, ainsi que d'assurer le respect des normes de formation applicables aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Pour faire face au problème de la prévention des conflits, et en particulier ceux qui touchent le continent

africain, la Guinée équatoriale considère qu'il est de la plus grande importance de promouvoir le développement économique et social en Afrique, car l'absence d'une gestion économique durable, les disparités entre les différentes classes sociales, les inégalités entre les hommes et les femmes et la pauvreté extrême constituent les principaux facteurs qui contribuent à exacerber les conflits et problèmes existants, tels que le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues. Nous pensons également qu'il est important de professionnaliser les femmes dans les domaines de la diplomatie et de la médiation préventive à tous les niveaux, puis de les intégrer à toutes les étapes du processus de paix, car cette inclusion est fondamentale pour instaurer une paix durable et permanente sur le continent.

Pour terminer, nous voudrions souligner les résolutions 2320 (2016) du 18 novembre 2016 et 2378 (2017) du 20 septembre 2017, qui insistent sur la nécessité d'améliorer la prévisibilité, la durabilité et la souplesse du financement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées au préalable par le Conseil de sécurité, lesquelles seraient financées au moyen de contributions de l'Organisation des Nations Unies, en fonction d'un examen rigoureux au cas par cas. À cet égard, nous pensons que les membres du Conseil doivent approuver le projet de résolution sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui doit être présenté durant la présidence ivoirienne. Ce serait là, pensons-nous, un renforcement bienvenu de l'initiative africaine mentionnée dans le rapport le plus récent du Secrétaire général, où il est indiqué que l'Union africaine a pris des mesures en vue d'opérationnaliser le Fonds pour la paix; les États africains y ont contribué à ce jour 74 millions de dollars, et l'on espère atteindre 100 millions au début de l'année 2019. Dans cet ordre d'idées, nous espérons que la dynamique de coopération entre l'ONU et les organisations régionales conduira à un dispositif leur permettant d'intensifier leur collaboration en faveur d'une paix stable et durable et du règlement de tous les conflits dans le monde, ce en quoi les organisations régionales pourraient jouer un rôle déterminant grâce à leur connaissance des circonstances locales et à leur proximité de chaque situation sur le terrain.

M. Orrenius-Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de leurs observations très utiles de ce matin.

Au cours de notre tout premier mois en tant que membre du Conseil de sécurité, en janvier 2017, nous avons organisé un débat sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix (voir S/PV.7857), au cours duquel le Secrétaire général a eu l'occasion de présenter sa vision d'un surcroît de diplomatie en faveur de la paix et d'une prévention efficace des conflits. Si nous avons convoqué ce débat, c'est que nous avions vu la nécessité d'un un nouveau consensus politique à l'appui de la prévention et d'un engagement en faveur de politiques et de mesures propres à prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent. Aujourd'hui, près de 24 mois plus tard, quels résultats avons-nous obtenus? Alors que notre mandat au Conseil touche à sa fin, il est naturel de revenir sur ce qui a été accompli et sur les conclusions que l'on peut en tirer. Même si, dans l'ensemble, nous avons constaté un nouvel élan en faveur de la prévention, pour ce qui est de la prévention effective des conflits, le Conseil est encore loin du compte. Nous devrions tous avoir à en répondre.

La Charte des Nations Unies nous donne clairement le mandat d'enquêter sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend. Pourtant, nous consacrons encore la majeure partie de notre temps et de nos ressources à essayer de gérer les conflits inscrits à notre ordre du jour. L'habitude de se contenter de peu en matière de prévention des conflits a des coûts très réels et, à long terme, risque de saper la crédibilité de notre institution.

La séance d'aujourd'hui nous offre donc une occasion précieuse de nous concentrer sur les phases antérieures de prévention et de résolution des conflits et sur la manière de surmonter le statu quo actuel. Il s'agit notamment d'engager une discussion importante sur les moyens de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, qui jouent un rôle clef, en complément de l'ONU, dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. Les organisations régionales sont des partenaires essentiels dans cette action, car elles sont souvent les premières à identifier les signes initiaux ou les risques de conflit potentiels, elles comprennent bien les problèmes en jeu et elles jouissent de crédibilité au niveau local. Nous avons vu de nombreux exemples où leur mobilisation rapide a probablement permis d'éviter des issues négatives et nous avons également constaté

l'efficacité des approches régionales dans le règlement des conflits.

La CEDEAO a joué un rôle clef dans la réussite du processus de paix ivoirien, ainsi qu'en prenant des actions déterminées en Gambie, ce qui, avec l'appui actif du Conseil, a débouché sur une passation pacifique du pouvoir en janvier 2017. Dans la Corne de l'Afrique, nous avons vu comment les décisions courageuses des dirigeants ont suscité l'espoir et ont ouvert des perspectives de paix et de développement pour toute la région, et nous avons observé le rôle déterminant qu'a joué l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) s'agissant de parvenir à un accord de paix revitalisé pour le Soudan du Sud. Il est impératif que des organisations telles que l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'IGAD disposent des capacités nécessaires pour s'impliquer dès les premières phases d'un conflit.

L'ONU et les organisations régionales et sous-régionales ont des rôles importants et complémentaires à jouer dans la prévention des conflits. C'est pourquoi la Suède est de longue date un tenant d'un partenariat stratégique renforcé entre l'ONU et l'Union africaine, et nous nous réjouissons de l'élan renouvelé et des mesures concrètes tendant à promouvoir ce partenariat, notamment grâce au leadership résolu du Secrétaire général de l'ONU et du Président de la Commission de l'Union africaine.

Nous avons déjà bénéficié du resserrement de cette coopération, notamment lors de la récente visite conjointe de hauts responsables de l'ONU et de l'Union africaine dans la région du lac Tchad, au Soudan du Sud et au Sahel. La collaboration entre nos deux conseils s'est également intensifiée, comme en a témoigné la réunion fructueuse entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en juillet, au cours de laquelle nous avons assisté à des délibérations constructives, suivies d'issues concrètes et de messages unifiés. Il faut désormais consolider encore cet esprit, notamment avec la conduite par nos deux conseils d'autres visites de terrain conjointes, afin de faciliter toujours plus l'analyse commune des situations inscrites à nos ordres du jour.

Les bureaux régionaux des Nations Unies sont parmi les mécanismes les plus efficaces dont nous disposions pour prévenir et régler les conflits, et nous voyons la possibilité d'en établir de nouveaux dans d'autres régions du monde. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et ses fonctions de prévention doivent être mis à profit, et nous devons tirer les enseignements de ses réussites. Nous accueillons avec satisfaction l'élargissement du mandat de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, car nous croyons possible de développer le rôle de l'IGAD à la tête de l'intégration régionale. La coopération dynamique et fructueuse entre les bureaux régionaux des Nations Unies et les organisations régionales doit être mise à profit pour renforcer les capacités sous-régionales et créer des synergies.

Nous saluons le travail accompli par l'Union africaine pour consolider ses capacités en matière de prévention, de médiation et de règlement des conflits sur le continent africain, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous saluons également les efforts que déploie actuellement l'Union africaine pour renforcer son autonomie et le financement de ses activités, et nous nous félicitons tout particulièrement de son engagement à financer 25 % de ses opérations de soutien de la paix d'ici à 2020, ainsi que des progrès faits dans cet engagement.

Pour concrétiser pleinement le potentiel du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, un appui financier et politique supplémentaire est à présent nécessaire. Nous nous félicitons du travail collaboratif en cours s'agissant de renforcer le contrôle et la responsabilisation des opérations de paix conduites par l'Union africaine, notamment en consolidant encore davantage le programme « femmes et paix et sécurité ». Nous accueillons tout aussi favorablement le travail en cours pour conforter le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du cadre de conduite et de discipline des opérations de paix menées par l'Union africaine, auquel est subordonné l'accès aux contributions statutaires au budget de l'ONU. L'élaboration en cours d'un projet de résolution à cet effet est importante et a notre plein appui.

Nos efforts pour élargir les capacités africaines ne doivent pas se limiter au renforcement des interventions militaires; ils doivent plutôt être fondés sur l'espoir que la prévention est possible et viser avant tout des investissements rapides, puisque la prévention non seulement sauve des vies mais, comme le Secrétaire général l'a souligné ce matin, est également un bon calcul économique. Il est nécessaire de faire éclater les cloisonnements entre la médiation, le dialogue politique, la sécurité et le développement pour adopter une approche holistique et intégrée. Cela passe notamment par une prévention structurelle au niveau national et par

la mise en place d'institutions robustes et inclusives. Sur la base des récentes discussions et conclusions du Conseil et de l'Union africaine, il nous faut également coopérer pour disposer d'évaluations adéquates des risques et de prévisions concernant les causes profondes des conflits, notamment s'agissant des risques sécuritaires liés au climat. L'intégration régionale est également un puissant moyen de prévenir les conflits à long terme et doit donc être encouragée.

En outre, des partenariats triangulaires avec l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne doivent être envisagés plus avant. L'Union européenne soutient de longue date les opérations de paix de l'Union africaine, notamment en Somalie et au Sahel, où nous avons observé une collaboration fructueuse entre les trois organisations. Nous sommes favorables à de nouvelles possibilités de coopération trilatérale de ce type. Nous voyons aussi la possibilité d'accroître la participation de l'Europe au maintien de la paix des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais dire qu'à leur arrivée au Conseil, les nouveaux membres élus s'entendent souvent dire que la prévention des conflits est un sujet difficile et qu'il est trop délicat pour essayer de mettre ce programme en avant. Mais en vérité, il devrait être plus délicat encore, sur le plan politique, de continuer à échouer à cet égard. Nous avons tous une responsabilité commune de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que la prévention des conflits soit désormais la norme et qu'elle soit placée au cœur même de nos efforts. Les membres permanents du Conseil ont une responsabilité particulière à cet égard. S'attacher à renforcer le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est une étape essentielle pour concrétiser la vision du Secrétaire général d'un surcroît de diplomatie en faveur de la paix. Cela nécessitera de notre part des investissements politiques et financiers substantiels et soutenus, et la Suède entend continuer à apporter une contribution active à cette fin.

M. Meza-Cuadra (Pérou) : Je voudrais d'abord remercier la Côte d'Ivoire d'avoir organisé ce débat sur la coopération régionale pour la prévention et la résolution des conflits. Nous sommes aussi très honorés de votre présence parmi nous, Monsieur le Ministre.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Nous remercions également de leurs exposés éclairants le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nous tenons à souligner qu'il importe de promouvoir une plus grande implication des États et des organisations régionales et sous-régionales et leur étroite coopération avec le système des Nations Unies, en vue de prévenir et de régler plus efficacement les conflits contemporains. Nous soulignons la nécessité d'établir une base juridique complète, comprenant des structures administratives et des mécanismes de coordination avec l'ONU et le Conseil de sécurité, sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Tout cela permettra de dégager des synergies et des complémentarités entre le système des Nations Unies et différentes organisations régionales et sous-régionales, en vue d'institutionnaliser et d'améliorer l'efficacité de l'architecture de paix et de sécurité.

Le Conseil entretient une coopération active avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales telles que la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il en va de même pour l'Union européenne, qui intervient dans différents pays touchés par des conflits.

Dans le même ordre d'idées, nous voudrions rappeler la réunion tenue en septembre dernier sur la situation au Nicaragua (voir S/PV.8340), au cours de laquelle les membres du Conseil ont eu l'occasion d'exprimer leur appui aux efforts déployés par l'Organisation des États américains pour contribuer à la recherche d'une solution politique qui permettrait de prévenir un conflit grave dans ce pays.

La nature et l'ampleur des conflits contemporains reflètent la vulnérabilité croissante de nombreux pays face aux défis mondiaux tels que l'extrémisme violent qui conduit au terrorisme, la criminalité transnationale organisée ou les effets négatifs des changements climatiques. À cet égard, nous soulignons qu'il importe de disposer de capacités d'analyse des risques et des conflits et de médiation et d'une manière générale, de mettre en place et de renforcer des institutions ouvertes, transparentes et responsables.

Tout cela va dans le sens du concept de la pérennisation de la paix et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Comme le Secrétaire général l'a souligné, le développement n'est pas seulement une fin en soi, mais il est également un moyen efficace et efficient de faire face à la

prolifération actuelle des conflits en remédiant à leurs causes profondes.

Hier, alors que nous nous discutions de l'importance que revêt l'appui aux processus de reconstruction et de réconciliation nationales (voir S/PV.8413), nous avons souligné le rôle que joue la Commission de consolidation de la paix pour prévenir la reprise des conflits, en rassemblant différents acteurs à même de forger les partenariats permettant de pérenniser la paix et le développement.

Dans le cadre des réformes en cours, le système des Nations Unies doit accorder une attention particulière à la mise en place et au renforcement des capacités régionales pour appuyer les efforts nationaux. À cet égard, nous soulignons l'importance qu'il y a à promouvoir une participation accrue des femmes et des jeunes. Nous soulignons également la nécessité de mettre en place des mécanismes de coordination souples pour renforcer la complémentarité de divers acteurs dans leurs différents domaines opérationnels et géographiques, ainsi que les synergies qu'apporte une meilleure connaissance par les acteurs régionaux des circonstances et des besoins sur le terrain.

Tout cela exige un financement prévisible, durable et souple des opérations de maintien de la paix, ce qui à son tour exige un appui renouvelé de la part des contributeurs traditionnels, la mise en place de mécanismes financiers novateurs et une participation accrue du secteur privé. À cet égard, nous estimons que, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son initiative « Action pour le maintien de la paix », l'Organisation doit accorder la priorité au financement des missions d'appui déployées par l'Union africaine là où les besoins sont les plus importants.

Nous voudrions terminer en soulignant que l'investissement dans la mise en place et le renforcement des capacités régionales à vocation préventive nous exige d'exercer avec plus d'efficacité et d'efficience notre responsabilité partagée en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie également la délégation de votre pays, un pays ami, d'avoir organisé cette séance importante. Je voudrais remercier le Secrétaire général António Guterres, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Jean-Claude Brou, de leurs exposés édifiants et détaillés sur le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, en mettant l'accent sur les relations entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales est plus importante que jamais. Le Secrétaire général a souligné à plusieurs reprises que cette coopération était une nécessité et non une option. Le monde d'aujourd'hui est confronté à de multiples défis complexes qui nous exigent de déployer des efforts concertés et d'adopter une position commune.

Les défis découlant des conflits prolongés sur le continent africain ont mis en lumière le rôle de premier plan que joue l'ONU. En 1960, la première opération de maintien de la paix en Afrique a été déployée en République démocratique du Congo pour aider le Gouvernement à maintenir l'ordre public. Depuis lors, des milliers de soldats de la paix ont été déployés dans environ 31 opérations de maintien de la paix dans de nombreux États africains. Aujourd'hui, le continent africain accueille sept des 14 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en plus de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le continent africain est vaste, avec de profondes distinctions sur le plan géographique, ethnique, culturel, social et historique. Ces distinctions se traduisent par des réalités sous-régionales aux dimensions économiques et politiques sous l'égide de l'Union africaine, des réalités qui ont donné lieu à une nouvelle forme de coopération entre l'ONU et ces communautés, étant donné que chaque conflit est différent et a des caractéristiques spécifiques. Conformément à la résolution 2033 (2012), qui appelle à tenir des consultations étroites avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales sur les questions liées à la paix et à la sécurité, il importe de renforcer la coopération entre l'ONU et ses institutions spécialisées, d'une part, et l'Union africaine et les communautés comme la CEDEAO, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États d'Afrique centrale, d'autre part.

S'agissant de renforcer et d'améliorer la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, notamment en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix,

nous tenons à souligner que le plus grand défi à relever consiste à garantir un financement prévisible et durable. Nous voudrions à cet égard rappeler les observations faites par le Secrétaire général lors de la séance d'hier du Conseil de sécurité concernant le financement des opérations de paix africaines, notamment au moyen de contributions versées à l'ONU si nécessaire (voir S/PV.8413). Le Koweït espère vivement que le Conseil pourra parvenir à un consensus sur un projet de résolution en cours de négociation visant à garantir le financement des opérations de paix, qui a été présenté par l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale.

La coopération entre l'ONU et l'Union africaine est un exemple classique de l'application du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies dans le domaine de la sécurité et de la paix, notamment dans deux pays arabo-africains – la Somalie et le Soudan – respectivement par l'entremise de la Mission de l'Union africaine en Somalie et de la MINUAD. Il s'agit là de deux modèles efficaces et très différents de partenariats régionaux. Dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sur la question des partenariats, les gouvernements hôtes des opérations de maintien de la paix se sont engagés à ne ménager aucun effort pour consolider et pérenniser la paix.

Tous les États qui ont souscrit à cette Déclaration se sont engagés à appuyer les opérations de maintien de la paix, ce qui ouvre la voie à une coopération entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique. À cet égard, il importe de lancer des initiatives efficaces pour réformer et renforcer la coopération en matière de maintien de la paix et améliorer les efforts de l'ONU visant à renforcer les capacités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales en matière de diplomatie préventive, notamment la médiation, d'alerte rapide, de reconstruction et de développement au lendemain des conflits. Cela a été concrétisé grâce à l'initiative du forum des médiateurs et des envoyés pour la paix en Afrique lancée en 2010. Ce forum a été la première réunion des chefs des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies avec leurs homologues de l'Union africaine, et avait pour objectif d'harmoniser les politiques en matière de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix au niveau de l'ONU et du continent. Nous espérons que l'Union africaine atteindra les objectifs énoncés dans son plan directeur sur les mesures concrètes à prendre pour faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020.

Pour conclure, étant donné les conflits en cours dans le monde arabe, l'État du Koweït espère vivement le renforcement de la coopération entre le Conseil et la Ligue des États arabes dans les domaines de l'alerte rapide, de la prévention et du règlement des conflits par des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies et à la Charte de la Ligue des États arabes.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, et nous nous félicitons de sa participation à la présente séance en tant que Président du Conseil de sécurité. Nous tenons également à le remercier pour le choix du thème du débat public d'aujourd'hui, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales », qui porte sur la prévention et le règlement des conflits. Il est important d'entamer ce débat en mentionnant les États, qui assument la responsabilité première dans ces processus. Nous souhaitons remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Jean-Claude Kassi Brou, de leurs analyses.

Nous partageons l'objectif de vouloir renforcer la capacité de l'ONU à prévenir les conflits. C'est l'objectif qui est inscrit comme une priorité dans la Charte des Nations Unies. Pourquoi n'y a-t-on pas accordé suffisamment d'attention jusqu'à présent? C'est une bonne question. L'une des raisons pourrait être un manque de volonté politique et de sincérité d'intention. La Charte donne aux États Membres tous les instruments nécessaires pour prévenir les conflits. Je pense en premier lieu aux Chapitres I et VI ainsi qu'à d'autres décisions, en particulier la résolution 2171 (2014), qui consacre les principes fondamentaux de l'aide internationale dans ce domaine. Toutes les décisions adoptées confirment que l'aide internationale, y compris celle de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales, doit être fondée sur le consentement du pays hôte et compléter les efforts des gouvernements nationaux.

En même temps, chaque situation est évidemment unique et résulte de facteurs différents. Par conséquent, il ne peut pas y avoir d'indicateurs universels de conflit. L'histoire a démontré à maintes reprises que des conflits peuvent survenir dans des contextes où il n'y

a pas de violations des droits de l'homme et dans des États relativement développés. Dans le même temps, les crises donnent de plus en plus lieu à des interférences extérieures ou de provocations intentionnelles. C'est pourquoi il importe, dans chaque situation, de faire en sorte que nous adoptions une approche impartiale et que nous nous attachions à rechercher des solutions directement adaptées. L'action de l'Organisation des Nations Unies doit se fonder sur des instruments diplomatiques éprouvés, la médiation et les bons offices. Le recours à des concepts discutables qui ne sont pas unanimement soutenus par les États ne peut qu'aggraver ces situations et se révèle, en fin de compte, dans l'intérêt d'un groupe relativement restreint de pays.

Dans les circonstances actuelles, où la plupart des crises sont de nature interne et intraétatique, la ligne de démarcation entre la médiation, la diplomatie préventive et l'exercice d'une pression sur les processus politiques internes devient ténue. Il devrait suffire de signaler le nombre de crises résultant d'ingérences extérieures flagrantes visant à renverser des gouvernements que quelqu'un n'aimait pas, comme ce fut le cas en Iraq, en Libye, en Syrie, en Ukraine, au Venezuela et au Nicaragua. Il s'agit là d'une liste de situations, loin d'être exhaustive, qui ont été examinées récemment au Conseil de sécurité. Et c'est la communauté internationale, qui est supposément confrontée à de nouveaux défis pour la paix et la sécurité internationales, qui finit par devoir payer pour les agissements d'opérateurs étrangers qui tirent les ficelles. En réalité, la seule chose nécessaire pour prévenir les conflits est de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures et de cesser de donner des leçons sur la manière de construire la démocratie et de respecter les droits de l'homme. Chaque État parvient à ces valeurs à sa manière et il ne faut pas essayer d'imposer ses propres recettes ou de punir quiconque pour ne pas s'y conformer. Il est grand temps que nous le comprenions tous.

En ce qui concerne le règlement des conflits en cours, un des instruments essentiels pour l'Organisation des Nations Unies demeure les opérations de maintien de la paix. Étant donné leur nature complexe et en constante évolution, les missions de maintien de la paix doivent être régulièrement adaptées. C'est quelque chose qui doit être fait en pleine conformité avec les décisions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Tout le monde devrait en être conscient, mais dans la pratique, nous sommes confrontés à des situations paradoxales. D'une part, nous ne cessons d'entendre des appels justifiés au renforcement de la coopération entre les principales parties prenantes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies – les pays hôtes, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. D'autre part, nous assistons à une multiplication des tentatives de contourner les accords dans des structures spécialisées, par exemple par le biais de décisions du Conseil de sécurité et de toutes sortes d'instances et de conférences en dehors de l'Organisation des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas ignorer le Forum international sur les défis des opérations de paix qui s'est tenu en Suède les 28 et 29 novembre. À cette occasion, un membre de haut niveau du Secrétariat a déclaré que le Comité spécial n'était pas supposé rectifier le processus de mise en œuvre de la Déclaration d'engagements communs, qui a été élaboré par le Secrétariat. Nous ne savons même pas comment réagir à ces mots. Comme nous le savons très bien, dans le dernier rapport annuel du Comité spécial des opérations de maintien de la paix approuvé par l'Assemblée générale (A/72/19), il est clairement indiqué au paragraphe 19 du chapitre V que le Comité spécial est

> « le seul organe de l'Organisation chargé d'étudier dans son ensemble toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects, y compris les mesures visant à renforcer la capacité de l'Organisation à conduire ces opérations ».

Il y a beaucoup de situations paradoxales de ce genre dans les efforts pour réformer le pilier Paix et sécurité. Par exemple, nous sommes tous d'accord pour dire que les mandats de l'Organisation des Nations Unies doivent être clairs, ciblés et applicables; pourtant, certains des membres du Conseil de sécurité qui conviennent que la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés réclament l'élargissement des mandats des missions et des objectifs inhabituels de maintien de la paix.

Un autre exemple est que nous assistons à des tentatives d'assimiler la protection des civils aux droits de l'homme dans les documents de l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui défendent cette approche ne tiennent pas compte du fait que la protection des civils relève du Chapitre VII de la Charte et implique l'emploi de la force. Inutile de préciser que leur intention réelle est d'obtenir un autre moyen d'exercer une influence politique en utilisant l'autorité de l'ONU et le Chapitre VII, ce qui est inacceptable. Nous avons déjà vu des tentatives d'utilisation du Chapitre VII en relation avec les droits de l'homme dans le cadre de la Mission des

Nations Unies en Haïti. Il en a résulté un clivage au sein du Conseil sur une question où nous avions toujours eu l'habitude de parvenir à un consensus.

Enfin, les États Membres conviennent que le renforcement de la sécurité des soldats de la paix est une priorité absolue. Toutefois, certaines délégations ont commencé à plaider en faveur de mandats musclés pour les missions. Nous ne comprenons pas comment des mandats musclés peuvent améliorer la sécurité des Casques bleus, ni comment ils peuvent être conciliés avec la primauté du règlement politique des conflits. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas passer sous silence la mention, dans la note de cadrage élaborée pour cette séance (S/2018/1064, annexe), de ce que l'on appelle les « opérations d'imposition de la paix ». L'ONU ne peut pas se permettre d'être entraînée dans de tels scénarios. La plus grande contradiction ici est que tout le monde est d'accord sur la priorité à donner au règlement politique des conflits et que les missions des Nations Unies doivent aider le pays hôte à créer les conditions pour atteindre cet objectif. Toutefois, ce que nous entendons en réalité, ce sont des propositions visant à remplacer la responsabilité des États par des mandats de l'ONU. C'est la raison pour laquelle la Fédération de Russie ne pensait pas être en mesure d'approuver pleinement la Déclaration d'engagements communs sur les opérations de maintien de la paix et c'est pourquoi nous insistons pour qu'elle soit examinée au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

Le dialogue des États Membres sur les réformes nécessaires aux opérations de maintien de la paix n'est pas terminé, mais il est déjà clair que les défis actuels en termes de paix et de sécurité exigent une approche collective. Il est important de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales sur la base du Chapitre VIII de la Charte, et de tirer parti de leurs avantages comparatifs. Il est également important que la priorité des organisations régionales soit de s'efforcer de trouver une solution pacifique, politique et diplomatique aux conflits. Nous notons avec satisfaction que les pays africains prennent activement des initiatives pour résoudre les problèmes sur leur continent. Les dirigeants de l'Union africaine peuvent à juste titre en être fiers, même s'ils ont encore beaucoup de travail à accomplir. Nous comprenons la volonté de nos partenaires africains de faire face de façon indépendante et efficace aux nouveaux défis et, avant tout, au terrorisme. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui est très active dans la lutte contre le groupe terroriste des Chabab, en est un très bon exemple.

La situation reste préoccupante au Sahel, où les groupes terroristes et radicaux tentent d'étendre leur influence et où la criminalité organisée est florissante en raison de l'absence de pouvoir sur de vastes pans du territoire. La menace qui pèse sur la sécurité et la stabilité dans cette partie de l'Afrique a atteint un niveau sans précédent. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Groupe de cinq pays du Sahel de créer une force conjointe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. C'est un facteur important pour assurer la stabilité.

La Russie aide ses partenaires africains de diverses façons. Les soldats de la paix africains peuvent recevoir une formation dans les centres russes de Domodedovo et Naro-Fominsk et au Centre international de lutte antimines du Ministère russe de la défense à Nakhabino. En 2017, des instructeurs russes ont formé 200 militaires locaux au Soudan et en République centrafricaine, respectivement. D'ici la fin de l'année, en République centrafricaine, nous aurons formé 2 000 personnes. Nous fournissons une aide financière de 2 millions de dollars au Fonds pour la paix de l'Union africaine, qui est utilisé pour la composante civile de l'AMISOM et pour les activités de médiation du Comité des anciens et des Hauts Représentants pour la Somalie et le Mali.

En outre, la Russie offre un financement pour l'aide humanitaire, les stratégies de développement et la lutte contre le terrorisme dans les pays du Sahel. Nous savons, cependant, l'ampleur des besoins en matière de financement du maintien de la paix en Afrique. C'est pourquoi nous pensons qu'il est justifié d'avoir une discussion sur l'augmentation de la prévisibilité, de la fiabilité et de la flexibilité de ce financement, et sommes prêts à engager un dialogue plus approfondi avec nos amis africains. Dans le même temps, nous espérons que le texte n'inclura aucun élément non consensuel sur le maintien de la paix, en particulier la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car cela nous empêcherait de soutenir cette importante initiative.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous souhaite la bienvenue à New York, Monsieur le Président. Je me fais l'écho des orateurs qui m'ont précédée pour saluer également la présence parmi nous aujourd'hui des représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine.

Hier, le Conseil a débattu des défis complexes de la reconstruction post-conflit, et le Président Ouattara nous

a rappelé les immenses coûts humains et économiques que la guerre civile a imposés à son pays ainsi les mesures que la Côte d'Ivoire a prises pour pérenniser la paix et promouvoir le développement économique (voir S/PV.8413). Le coût des conflits étant tellement clair, si nous voulons prévenir les pires atrocités et injustices, conformément aux aspirations énoncées dans la Charte des Nations Unies, il est essentiel que nous tirions les enseignements qui s'imposent pour résoudre les conflits et pérenniser la paix.

Aujourd'hui, je voudrais mettre l'accent sur les rôles complémentaires que les États, les organisations sous-régionales et régionales et l'ONU peuvent et doivent jouer dans la prévention et le règlement des conflits. À cet égard, je voudrais faire trois remarques en particulier.

Premièrement, comme d'autres orateurs l'ont noté, le rôle des États est primordial. Il incombe au premier chef aux États Membres de protéger leurs habitants et de s'abstenir de tout acte d'agression, mais cela signifie aussi qu'ils doivent s'abstenir de persécuter leur propre peuple. Les solutions les meilleures et les plus durables sont des solutions locales et inclusives. Il n'est toutefois pas facile de construire des sociétés résilientes. En nous attaquant aux facteurs structurels de fragilité et en veillant à ce que les demandes légitimes des populations soient satisfaites, notamment en matière de justice, de sécurité et de possibilités économiques, nous pouvons réduire considérablement le risque de conflit. C'est pourquoi la démocratie et les droits de l'homme ont un rôle capital à jouer dans la stabilité, mais aussi dans la prospérité. À cet égard, il y a d'excellentes preuves, librement disponibles, qui démontrent le lien qui existe entre démocratie, droits de l'homme, prospérité et sociétés florissantes.

De solides capacités nationales en matière de prévention des conflits sont également essentielles, et il est important que les organisations multilatérales soient disposées à soutenir ces efforts nationaux et équipées pour le faire. C'est pourquoi le Royaume-Uni appuie le Programme commun du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Département des affaires politiques sur le renforcement des capacités nationales de prévention des conflits.

Le déploiement de conseillers des Nations Unies pour la paix et le développement aide les États Membres à réaliser les analyses permettant de déceler rapidement les risques de conflit et d'élaborer des stratégies de désescalade. L'un de ces systèmes d'identification des risques est désormais opérationnel au Cameroun, où il suit les tendances et les risques de conflits émergents dans une situation de plus en plus préoccupante pour la paix et la sécurité internationales.

Deuxièmement, les organisations régionales ont souvent un avantage comparatif considérable par rapport à des institutions internationales plus distantes, y compris parfois même l'ONU. Peu d'organisations régionales ont été aussi actives que l'Union africaine dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, ce qui est une évolution bienvenue de ces deux dernières décennies. Dans le bassin du lac Tchad, en République centrafricaine, aux Comores et en République démocratique du Congo, l'Union africaine a souvent pris les rênes du processus.

Dans des pays comme ceux de la région du Sahel, où il existe toute une série de problèmes transfrontaliers qui constituent un terreau fertile pour les conflits, l'action de la CEDEAO a été cruciale. S'agissant du développement économique durable et inclusif, la coopération régionale peut contribuer à un déploiement efficace de ressources limitées et permettre d'éviter que l'isolement économique ne persiste et ne devienne une autre source de conflit. Dans la Corne de l'Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement appuie les efforts menés par les pays pour parvenir à une meilleure intégration économique.

En ce qui concerne l'appui à la prévention des conflits et à la médiation, les acteurs régionaux ont un avantage unique en raison de leur compréhension du contexte local et de la dynamique des conflits. En Guinée-Bissau, par exemple, les délégations de médiation de la CEDEAO, dont les efforts ont été couronnés de succès, incluent de hauts fonctionnaires de la Guinée équatoriale et du Sénégal. Dans le cas des opérations de soutien à la paix, les groupes régionaux jouent un rôle crucial, comme nous l'avons vu en Gambie en 2017. La mobilisation rapide de la CEDEAO a permis de rétablir la stabilité dans ce pays.

Le Royaume-Uni est déterminé à veiller à ce que les entités régionales disposent de ressources suffisantes pour pouvoir s'acquitter de fonctions essentielles aux côtés de l'ONU. Cet engagement concerne notamment le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. C'est pourquoi le Royaume-Uni appuie le principe d'allouer des contributions mises en recouvrement au financement, à hauteur de 75 %, des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil. Nous continuons de

travailler de manière constructive avec nos partenaires pour que les conditions nécessaires soient remplies, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, pour en faire une réalité.

Troisièmement, je voudrais souligner que les efforts coordonnés entre l'ONU, les organisations régionales et les États Membres, fondés sur les avantages comparatifs, accroissent l'efficacité de tous nos efforts pour prévenir les conflits et pérenniser la paix.

La Charte des Nations Unies souligne le rôle important joué par les organisations régionales dans le règlement pacifique des différends, et le Secrétaire général a eu parfaitement raison de mettre en relief la clairvoyance des auteurs de la Charte à cet égard. C'est un signe positif que de voir aujourd'hui l'engagement général du Conseil à resserrer sa coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations. Il me semble que s'il y avait eu, dans cette enceinte, un soutien plus large aux rôles importants que jouent l'OTAN et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, nous aurions peut-être pu apporter des réponses plus efficaces aux problèmes qu'ont connus l'Arménie, la Géorgie et l'Ukraine.

Lorsque les efforts nationaux et régionaux échouent, le Conseil a la responsabilité, en tant que seul organe juridiquement habilité à passer outre le monopole des États dans le domaine de la force militaire, d'intervenir pour rétablir la paix et la sécurité internationales. Il s'agit là d'un ultime recours que nous pouvons éviter en mobilisant tous les outils à notre disposition pour engager le processus de consolidation de la paix et de prévention afin d'éviter une escalade.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier une fois encore la Côte d'Ivoire d'avoir organisé cet important débat public sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix et la sécurité internationales. Nous nous félicitons de vous voir, Monsieur le Vice-Ministre, présider ce débat. Nous remercions le Secrétaire général António Guterres, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Kassi Brou, de leurs exposés sur le thème de notre débat. Nous saisissons cette occasion pour leur exprimer notre profonde gratitude pour leur leadership et leur détermination à porter à de nouveaux sommets le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine.

Ce débat ne saurait être plus opportun, alors que les discussions sont en cours sur un projet de résolution proposé par les membres africains du Conseil sur le financement d'une opération de soutien à la paix de l'Union africaine, une question importante dans le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Nous espérons que notre débat d'aujourd'hui donnera l'impulsion nécessaire à l'adoption du projet de résolution proposé, qui est essentielle pour permettre que le partenariat passe du stade des engagements à celui de l'action concrète. L'on sait depuis longtemps qu'il importe de garantir un financement prévisible, souple et durable des opérations de soutien à la paix de l'UA, et nous pensons que c'est le moment idéal pour le Conseil de faire ce pas en avant décisif.

L'UA a montré qu'elle était réellement déterminée à partager le fardeau en mobilisant des ressources au niveau du continent. Grâce à la revitalisation du Fonds pour la paix, l'Union africaine a pu mobiliser environ 80 millions de dollars, comme l'a dit tout à l'heure le Président de l'Union africaine, l'objectif étant de doter le Fonds pour la paix de 400 millions de dollars d'ici à 2021. Il s'agit là d'un progrès remarquable que le Conseil doit appuyer et soutenir. Nous avons été très heureux d'avoir eu l'occasion, hier, d'un échange informel avec le Haut-Représentant pour le Fonds pour la paix de l'Union africaine, M. Donald Kaberuka, au sujet du fonctionnement du Fonds.

Nous savons aussi que certains se demandent si l'UA a la capacité et la volonté de respecter les normes de l'ONU en termes de responsabilisation et de conformité. Les opérations de soutien à la paix de l'UA en sont encore à leurs premiers pas, et il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles soient parfaites dans un court laps de temps. Cela fait 70 ans que le maintien de la paix des Nations Unies est en place, et pourtant nous continuons encore de parler de le réformer afin de l'adapter à ses fins. Néanmoins, l'Union africaine a clairement montré qu'elle était attachée à remplir les conditions énoncées par le Conseil dans les résolutions pertinentes, notamment en adoptant des documents d'orientation majeurs sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi que sur le respect des normes de conduite et de la discipline par les personnels des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans ces domaines est d'une incroyableimportance, et nous espérons que la déclaration conjointe que le Secrétaire général et le Président doivent signer aujourd'hui facilitera la poursuite de cette collaboration.

La question du financement n'est qu'un aspect du partenariat stratégique ONU-Union africaine. Le fait que nous n'avons pas pu avancer dans nos discussions sur cette question signifie que nous n'avons pas encore fini d'étudier tout l'éventail des possibilités de coopération entre les deux organisations et d'envisager toutes les réponses possibles au cycle du conflit – de la prévention à la médiation, puis au maintien de la paix et à la consolidation de la paix – conformément à leur Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. C'est pourquoi nous espérons que l'adoption du projet de résolution sur la question du financement nous permettra d'aller de l'avant.

Il importe de continuer à renforcer le dialogue stratégique et les partenariats et à promouvoir plus régulièrement les échanges de vues et le partage des analyses et des informations au niveau opérationnel en vue de renforcer les capacités touchant aux outils de diplomatie préventive. Il importe aussi de revigorer et de mettre à contribution les ressources existantes et potentielles, en particulier par l'intermédiaire des bureaux politiques régionaux de l'ONU. Il reste encore beaucoup à faire, en outre, pour garantir la cohérence et l'intégration des efforts que ces bureaux déploient en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de diplomatie préventive, entre autres grâce à la médiation et aux bons offices du Secrétaire général selon qu'il convient.

Nous sommes encouragés à cet égard par les progrès réalisés en termes de resserrement de la coopération, de visites conjointes sur le terrain par de hauts fonctionnaires, d'échanges plus réguliers d'informations, de consultations plus approfondies, d'action de plus en plus coordonnée, et de collaboration plus grande entre le Secrétariat et la Commission. Nous nous félicitons des exposés conjoints présentés au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine par les représentants spéciaux et les envoyés spéciaux des deux organisations. Il est essentiel que les deux conseils prennent aussi des mesures concrètes, conformément à l'accord mutuel auquel ils sont parvenus lors de leur douzième consultation annuelle d'envisager des visites conjointes dans des théâtres de conflit en Afrique. Une discussion sur les modalités doit être engagée sans tarder pour faciliter sa mise en œuvre.

Enfin, nous avons fait tous les efforts possibles ces deux dernières années en tant que membre du Conseil pour promouvoir et renforcer la coopération et le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en général, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en particulier, notamment en notre qualité de Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Nous sommes convaincus, alors que nous nous apprêtons à lui passer la main le mois prochain, que l'Afrique du Sud fera tout ce qu'elle peut – de concert avec la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et tous les autres membres du Conseil – pour continuer de plaider en faveur d'un partenariat renforcé entre l'ONU et l'Union africaine, qui est essentiel pour la promotion et le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais, comme mes autres collègues, vous souhaiter la bienvenue au Conseil et vous remercier, vous-même et votre délégation, d'avoir organisé ce débat si important. Je voudrais aussi remercier de leurs interventions le Secrétaire général, M. António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Jean-Claude Kassi Brou.

La Bolivie salue le leadership dont font preuve les organisations régionales et sous-régionales face aux problèmes et conflits dans leur région et le rôle fondamental qu'elles jouent pour promouvoir et renforcer la stabilité politique, la croissance économique et le développement social et culturel, tout en respectant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les États qui la composent.

C'est pourquoi la création de synergies entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que la promotion de consultations aux fins de la coordination et de la coopération, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, sont utiles et bénéfiques et peuvent contribuer sensiblement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. De même, analyser les conflits et leurs particularités et en discuter sont indispensables pour une application efficace de la médiation, de la prévention et de la réconciliation aux fins du règlement pacifique des différends, en application des dispositions des chapitres VI et VIII de la Charte.C'est pourquoi le rôle des organisations régionales et sous-régionales est fondamental pour renforcer ces efforts.

Il y a lieu aussi de souligner la responsabilité qui incombe à la communauté internationale en général de faire que cette relation soit efficace, afin de faciliter une compréhension commune des causes profondes des conflits, qui ne peuvent être réglés qu'à travers les mécanismes du multilatéralisme. Nous réaffirmons donc qu'il importe d'approfondir l'intégration des activités relatives au maintien et à la consolidation de la paix, ainsi que de renforcer et d'améliorer le dialogue et les mécanismes de coopération et de coordination.

S'agissant de l'Afrique, nous pensons que cela peut se faire par l'entremise du cadre commun ONU-Union africaine, au moyen de stratégies conjointes liées à la démobilisation, au désarmement et à la réintégration, ainsi qu'en donnant priortié au leadership et à la participation active des femmes et des jeunes, l'objectif étant de promouvoir le lien entre paix, sécurité et développement. De même, nous nous nous félicitons de la signature du cadre commun ONU-UA pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui permettra de promouvoir un partenariat systématique prévisible et stratégique basé sur les principes du respect mutuel et des avantages comparatifs.

Quant aux mécanismes de coopération et de coordination, un exemple notable est le déploiement d'opérations conjointes, qui sont un instrument essentiel pour la quête constante de la consolidation de la paix et de la sécurité, et aussi un outil utile face à des obstacles et à des menaces tels que le terrorisme et les crises humanitaires. La Bolivie encourage ces initiatives, notamment le déploiement et la mise en œuvre intégrale de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, constitue l'exemple le plus réussi de l'engagement envers leurs partenariats de l'ONU et de l'Union africaine.

Nous saluons également les initiatives prises par les organisations sous-régionales, telles que la CEDEAO, qui, dans le cadre de la diplomatie préventive, ont permis d'éviter un conflit en République de Gambie, et celles qui ont été prises dans le cadre du Processus de Nouakchott. La Bolivie réitère une fois encore son appui sans réserve à l'architecture régionale et sous-régionale pour le règlement des conflits en Afrique. Il est essentiel de tenir compte de la vision africaine et de ses recommandations.

Nous saluons également le récent niveau de partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, ainsi que leur détermination à nouer une relation structurée et équitable, renforçant ainsi leur partenariat par un appui mutuel et une assistance technique constante, tant pour les questions politiques que pour les opérations de maintien de la paix, comme continuent de le démontrer les visites conjointes. Pour ce faire, il faut continuer d'étudier les différentes formes que pourraient prendre l'appui et l'assistance aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, conformément à la résolution 2320(2016). Dans ce contexte, la Bolivie appuie la demande faite par l'Union africaine d'un budget prévisible et flexible et d'un appui économique aux opérations de paix et de sécurité.

Enfin, nous insistons sur le fait qu'il importe que les organismes et les pays partenaires respectent chacun des engagements qui ont été pris afin de continuer d'avancer sur le chemin de la stabilisation, de la paix, de la sécurité et du développement sans faire de laissés-pour-compte.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) **:** Tout d'abord, je voudrais vous souhaiter la bienvenue dans cette salle, Votre Excellence, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, pour présider le présent débat public. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, M. Guterres, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Jean-Claude Kassi Brou.

Alors que nous examinons la situation dans le monde aujourd'hui, nous voyons des situations complexes et constamment instables. Nous sommes confrontés à une série de défis qui sont interconnectés, dont la plupart se sont étendus au-delà des frontières d'un pays particulier ou, d'ailleurs, d'une région particulière. Les pays de la région et la communauté internationale doivent travailler ensemble pour les relever. Ces dernières années, l'ONU n'a eu de cesse de renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, contribuant considérablement à la prévention et au règlement des conflits, à la consolidation de la paix et au maintien de la stabilité régionale et mondiale.

Entre-temps, les menaces et les risques non traditionnels qui pèsent sur la sécurité, tels que le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, sont en hausse. Certains pays et organisations régionales

et sous-régionales pâtissent de capacités insuffisantes en matière de sécurité et de gouvernance, ainsi que d'un manque aigu de financement. Leur chemin vers la paix et le développement durables est encore long. Dans ces nouvelles circonstances et dans le contexte de ces nouveaux défis et menaces, comment allons-nous renforcer davantage la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le cadre de la Charte des Nations Unies, pour une meilleure prévention et un meilleur règlement des conflits et pour une reconstruction post-conflit plus efficace? La réponse à cette question dépend d'une série d'impératifs. Qu'il me soit permis de les expliciter.

Premièrement, nous devons continuer de renforcer le multilatéralisme et rester fidèles aux concepts d'une coopération mutuellement bénéfique et d'un développement commun. L'Organisation des Nations Unies est l'emblème du multilatéralisme. Le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est un élément important de l'appui au multilatéralisme. Toutes les parties doivent encourager activement les pays de la région à souscrire à la philosophie selon laquelle la coopération doit garantir des résultats mutuellement bénéfiques sur les plans bilatéral et multilatéral, c'est-à-dire qu'une partie doit tenir compte des intérêts de l'autre partie lorsqu'elle recherche ses propres intérêts et promouvoir un développement commun lorsqu'elle recherche son propre développement. Elles doivent défendre la vision d'une sécurité commune, globale, coopérative et durable; encourager tous les efforts visant à trouver des solutions par le dialogue, les bons offices, la médiation et d'autres moyens pacifiques; et renforcer la compréhension et la confiance mutuelles.

Deuxièmement, nous devons tirer pleinement parti du rôle unique que jouent les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que les pays de la région, s'agissant de s'attaquer aux questions actuelles qui se posent dans une région donnée. Les organisations régionales et sous-régionales et les pays de la région ont l'avantage d'avoir une connaissance plus approfondie de l'histoire, de la culture et des réalités de leur propre région. Ils sont particulièrement bien placés pour aborder les questions régionales actuelles, et leur rôle est irremplaçable. La communauté internationale aurait tout intérêt à respecter pleinement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays concernés et à appuyer le rôle des organisations régionales et sous-régionales et des pays de la région dans la conduite des efforts de médiation. L'efficacité de cette approche est amplement prouvée. Tout récemment, grâce à la collaboration entre l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les pays de la région, les parties sud-soudanaises ont signé un nouvel accord de paix revitalisé, et les relations entre les pays de la Corne de l'Afrique se sont considérablement améliorées. C'est un exemple typique.

Troisièmement, nous devons tirer pleinement parti des avantages propres à l'ONU afin d'apporter un appui accru aux organisations régionales et sous-régionales. L'ONU doit faire meilleur usage des mécanismes, des ressources et des capacités dont elle dispose pour fournir aux organisations régionales et sous-régionales une assistance accrue en matière de formation, de développement institutionnel, d'appui logistique et de financement. La coordination doit être renforcée afin de permettre la complémentarité des avantages comparatifs, tout en évitant les chevauchements, et de permettre aux parties de tirer le meilleur parti les unes des autres au lieu de se freiner les unes les autres. Une véritable synergie émergera de cette approche.

Ces dernières années, des progrès remarquables ont été réalisés dans la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine, d'une part, et les organisations sous-régionales en Afrique, d'autre part, progrès qui ont abouti au règlement des questions concernant la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone et le Libéria. Les mécanismes de maintien de la paix des Nations Unies dans la région africaine ont joué un rôle important et irremplaçable dans certains points chauds, notamment en Somalie, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

En 2017, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont signé le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, au titre duquel les domaines de coopération entre les deux organisations se sont développés, en même temps que leurs niveaux de coopération se sont améliorés. Cette initiative fait figure d'exemple pour la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. C'est aussi le meilleur exemple d'activité s'agissant de mettre en œuvre les dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et de tirer parti des avantages des organisations régionales.

La Chine appuie le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et les organisations sous-régionales en Afrique, et a œuvré activement à cette fin. Au

cours de la présidence chinoise du Conseil au mois de novembre, la Chine a organisé deux débats publics, un débat sur le renforcement du multilatéralisme (voir S/PV.8395) et un autre débat sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique (voir S/PV.8407) pour promouvoir un appui accru de l'ONU et de la communauté internationale dans son ensemble à l'Union africaine et à d'autres organisations régionales et sous-régionales.

Je voudrais souligner une fois de plus, en des termes on ne peut plus clairs, que la Chine, en tant que deuxième contributrice au budget du maintien de la paix des Nations Unies, appuie sans équivoque l'utilisation des contributions au maintien de la paix des Nations Unies pour fournir un financement stable, prévisible et durable aux opérations de paix de l'Union africaine, et appuie l'adoption par le Conseil d'un projet de résolution à cette fin. Nous tenons à ce que le Conseil parvienne rapidement à un consensus. La Chine continuera d'appuyer activement la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales par toute une série de moyens, notamment les dons directs et le Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement.

Dernier point, mais non des moindres, je voudrais bien marquer qu'en tant qu'adepte ardente et constante du multilatéralisme, la Chine est prête à travailler avec le reste de la communauté internationale pour contribuer à favoriser une coopération plus étroite entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en vue de renforcer et d'améliorer le mécanisme international de sécurité collective et de maintenir la paix et la stabilité internationales. Ensemble, nous édifierons une communauté d'avenir commun pour l'humanité en traçant la voie vers un avenir plus sûr et meilleur.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) **:** Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue dans cette salle, Monsieur le Président, et féliciter la délégation ivoirienne de l'organisation d'un nouveau débat très actif sur la coopération dans la prévention et la résolution des conflits. Ma délégation remercie de leurs déclarations substantielles le Secrétaire général, M. António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Jean-Claude Kassi Brou.

Le thème du débat public de ce jour tombe à point nommé. Comme énoncé dans la Charte des Nations Unies, la responsabilité de la paix et de la sécurité dans le monde incombe à l'ONU. On constate malheureusement que les contradictions se multiplient chaque jour, menaçant la stabilité et la sécurité des États et des peuples. Les différends non résolus sont traditionnellement à l'origine des conflits armés et compromettent la paix et la sécurité internationales. Étant donné que les conflits, quelle que soit leur nature, menacent la sécurité nationale, régionale et mondiale, le rôle des États des organismes régionaux et de l'ONU dans la résolution des conflits est essentiel. En tant qu'organisation internationale la plus représentative, et celle qui fait le plus autorité, l'ONU a un rôle central à jouer dans ce domaine.

Nous ne devrions toutefois pas nous limiter à la résolution; il faut s'occuper davantage de la prévention des conflits. Cela demandera le renforcement du système des Nations Unies dans son ensemble. Les investissements dans la pérennisation de la paix doivent commencer tôt pour éviter les conflits et permettre une action précoce plutôt qu'une alerte rapide. À défaut, la stabilité peut être incertaine, fragile et vulnérable à de nouveaux chocs. Nous ne pouvons que partager l'observation du Secrétaire général selon laquelle, au lieu de répondre aux crises, nous devons investir beaucoup plus dans la prévention. La prévention fonctionne, sauve des vies, et elle est d'un bon rapport coût-efficacité. À cet égard, nous saluons la détermination du Secrétaire général à réformer l'ONU pour l'adapter aux nouvelles réalités, mais l'Organisation ne peut triompher seule dans cette entreprise. Il faudra des engagements de la part des États Membres, et des partenariats solides avec les organisations régionales et sous-régionales.

La prévention des conflits reste avant tout la responsabilité des États. Elle suppose de protéger les civils et de respecter et garantir les droits de l'homme de toutes les personnes sur le territoire national. Depuis son indépendance il y a 27 ans, le Kazakhstan est à l'avant-garde de la diplomatie préventive, de la prévention des conflits et des mesures de confiance, qui sont les principes fondamentaux de notre politique étrangère. Je ne fais pas là une déclaration politique; ce sont simplement les méthodes de travail de mon pays. Nous avons mis en place un mécanisme qui montre combien nous appliquons ces principes dans les faits. On peut citer l'exemple frappant de l'initiative prise par le Président Nazarbayev de créer le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui opère avec succès dans la région depuis 10 ans. Le Bureau régional des Nations Unies

pour l'Afrique centrale et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel – qui opèrent tous deux au niveau sous-régional – travaillent de façon productive à la prévention en Afrique depuis plusieurs années, modèle qui pourrait être appliqué dans des zones de conflit du monde entier.

Les organisations régionales sont des acteurs particulièrement importants de la prévention et de la résolution des conflits, comme indiqué dans le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le Kazakhstan a fondé la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), forum intergouvernemental destiné à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Asie. Dans ce contexte, je tiens à rappeler la récente initiative de mon président qui tend à établir une organisation de sécurité collective en Asie. La CICA pourrait être le socle de la future organisation de sécurité collective en Asie. En coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), une telle organisation pourrait contribuer à la création d'une zone de sécurité sur tout le sous-continent eurasien. Les organisations régionales et sous-régionales telles que l'OSCE, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont accumulé une expérience notable en matière de prévention et de résolution des conflits. La paix, la sécurité et le développement sont des éléments essentiels de la prévention des conflits. La sécurité est complétée par le développement durable, et vice versa. Nous devons donc rehausser la coopération et la coordination entre les piliers Sécurité et Développement de l'ONU au Siège et dans les bureaux extérieurs pour obtenir des résultats effectifs sur le terrain.

Nous sommes reconnaissants à la délégation ivoirienne d'avoir invité aujourd'hui le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la CEDEAO à présenter des exposés. Ma délégation est parfaitement d'accord avec eux deux pour dire qu'une synergie entre sécurité et développement est cruciale pour atténuer et résoudre les conflits.

C'est dans cette veine que, durant notre présidence, en janvier, le Conseil a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2018/1, qui avait été présentée par le Kazakhstan et qui pour la première fois insistait sur l'importance de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix dans une perspective régionale et soulignait la nécessité d'avoir recours à des mesures pour rétablir la confiance et parvenir à un monde sans conflits violents d'ici au centenaire de l'Organisation, en 2045. Il s'agit en particulier d'outils de diplomatie préventive et du renforcement de la coopération et de la coordination stratégiques entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales – une stratégie novatrice en trois points. Dans ce document, l'accent est également mis sur le partage de pratiques optimales et la formulation de recommandations et de stratégies ambitieuses au vu du caractère de plus en plus transnational des causes, des conséquences et des facteurs des conflits, notamment le terrorisme, les activités des groupes armés, la prolifération des armes de destruction massive, la criminalité organisée et le trafic illicite d'armes classiques.

Il nous faut donc conserver notre appui au règlement pacifique des différends locaux par des accords régionaux, ou des organismes régionaux, et continuer de renforcer le dialogue stratégique et les partenariats, en donnant un rythme plus régulier aux échanges de vues, d'analyses et d'informations au niveau opérationnel pour améliorer les capacités nationales et régionales en lien avec les outils de diplomatie préventive.

Nous devrions assurer une coopération plus solide et plus étroite de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales car ce sont les organisations régionales et sous-régionales qui ont les connaissances et la volonté nécessaires pour gérer les conflits dans les zones concernées. À cet égard, nous soutenons fermement le partenariat croissant entre l'ONU et l'Union africaine et souhaitons étendre rapidement cette relation aux sphères du maintien et de la consolidation de la paix.

Le Kazakhstan considère qu'il faudrait employer une méthode plus globale pour améliorer encore notre action de prévention et de résolution des conflits. Dans cette logique, il continuera de promouvoir la stratégie générale en trois points que j'ai mentionnée – renforcement du lien entre sécurité et développement, approche régionale, et efforts coordonnés des organismes et des structures des Nations Unies.

Mme Wronecka (Pologne) : Nous sommes honorés par votre présence aujourd'hui parmi nous, Monsieur le Président. Nous félicitons la Côte d'Ivoire pour cette initiative et saluons ce débat important sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et le Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Jean-Claude Brou, pour leurs exposés très éclairants.

La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est basée sur les avantages complémentaires. Elle garantit l'appropriation et le sentiment de responsabilité à l'échelon local. Elle assure également à toutes les parties prenantes une participation inclusive. Tous ces éléments restent cruciaux pour le succès des efforts de prévention et de résolution des conflits.

Je me concentrerai sur trois points que la Pologne juge particulièrement capitaux à cet égard : une coopération plus étroite entre l'Union africaine et l'ONU; le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Union africaine; et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) comme exemple de rôle positif joué par une organisation régionale en termes de prévention des conflits.

Premièrement, en ce qui concerne une coopération plus étroite entre l'Union africaine et l'ONU, le partenariat renforcé entre les deux organisations, dans le domaine de la paix et de la sécurité, est une condition préalable pour des solutions efficaces à long terme aux problèmes de sécurité en Afrique. Il ne fait aucun doute que, depuis que l'ONU et l'Union africaine ont signé le Cadre commun pour un partenariat renforcé en matière de paix et sécurité en 2017, des progrès considérables ont été accomplis en la matière. Je tiens à saluer tous les acteurs qui participent au renforcement de la coopération entre les deux organisations. La CEDEAO est un exemple concret d'appropriation et de responsabilité régionales. Il convient de souligner sa mobilisation en faveur de la diplomatie préventive, et de la paix et de la sécurité en général.

En outre, au moment de discuter de futurs arrangements, nous devrions aborder les défis de façon holistique. Les principaux domaines sur lesquels il nous faudrait nous concentrer en élaborant le cadre de la prochaine phase de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine sont, entre autres, la conformité, l'établissement de rapports, la responsabilité et la durabilité. Il convient de distribuer les rôles et les responsabilités en fonction des complémentarités des deux organisations en matière de processus de paix.

La Pologne estime qu'il est essentiel que l'ONU continue d'appuyer l'Union africaine dans ses efforts pour se doter des capacités, des outils et des moyens nécessaires à une action efficace. Cet appui est également de la plus haute importance pour permettre aux deux organisations de faire face aux nouvelles menaces et de s'attaquer aux sources complexes d'instabilité en Afrique. Nous considérons qu'une interaction régulière entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est un moyen fondamental d'approfondir le partenariat.

Deuxièmement, en ce qui concerne le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Union africaine, le cadre de cette coopération a été défini dans la Stratégie commune Afrique-Union européenne. L'un des principaux domaines de coopération mis en évidence dans la Stratégie est l'appui de l'Union européenne à l'Union africaine en matière de prévention des conflits et de solutions politiques, y compris par un soutien financier substantiel. Dans ce contexte, en mettant l'accent sur l'amélioration des résultats, l'Union européenne contribue à renforcer l'efficacité des efforts de coopération en matière de formation et de renforcement des capacités.

Troisièmement, l'OSCE est un exemple de rôle positif joué par une organisation régionale dans la prévention des conflits. Nous ne saurions passer sous silence le rôle fort utile que jouent en particulier ses opérations sur le terrain. De telles activités prouvent que la prévention des conflits est plus rentable que la gestion des conflits. C'est ce principe directeur de l'OSCE qui a permis de mettre l'alerte et l'intervention rapides au premier plan de ses efforts en facilitant le dialogue et en contribuant aux processus de médiation. Une interaction efficace sous les auspices de l'OSCE permet d'intervenir à différents stades du cycle de crise et, en ce sens, demeure un outil de prévention des conflits très utile. Nous pensons qu'il y a moyen de renforcer encore la coopération entre l'OSCE et l'ONU. Cela est nécessaire de toute urgence dans des endroits tels que les régions de l'Ukraine actuellement touchées par le conflit. Cette coopération devrait être guidée par les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, que l'OSCE aussi bien que l'ONU ont à offrir.

Pour terminer, je voudrais souligner la grande valeur ajoutée de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. D'une part, elle nous donne

une perspective et une expertise régionales inestimables pour relever les défis régionaux et, d'autre part, elle permet à l'ONU de partager les meilleures pratiques et les normes optimales dans la mise en œuvre des stratégies et cadres pertinents. La Pologne réaffirme son plein appui au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Je tiens à assurer le Conseil que nous sommes prêts à continuer de collaborer avec nos partenaires des organisations régionales pour travailler ensemble dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué et de présider cet important débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général et les intervenants de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les États-Unis demeurent déterminés à collaborer avec les organisations régionales pour traiter les questions de paix et de sécurité prioritaires. Les organisations régionales peuvent aussi être des multiplicateurs de puissance pour l'ONU face aux défis auxquels nous sommes tous confrontés. Toutefois le Conseil de sécurité doit toujours conserver son pouvoir de décision autonome. Nous devons veiller à ce que les nouvelles possibilités de coopération permettent de relever les défis réels et critiques en matière de politique, de sécurité, de développement ainsi que sur le plan humanitaire et des droits de l'homme. Les organisations régionales, telle l'Union africaine, peuvent faire beaucoup pour résoudre les conflits et les crises en cours, indépendamment de nos discussions sur de nouvelles initiatives ou de nouveaux mécanismes de financement. Les organisations régionales apportent une expertise essentielle aux négociations, et peuvent dans le même temps identifier les options et solutions appropriées et mobiliser des ressources pour y répondre. Bien souvent, la seule chose dont les organisations régionales et sous-régionales ont besoin pour jouer un rôle plus important est la volonté politique et une invitation.

Nous sommes satisfaits de voir que l'Organisation des États américains (OEA) s'est engagée concernant la situation au Nicaragua et au Venezuela, en particulier en adoptant des résolutions qui condamnent les violations des droits de la personne contre le peuple nicaraguayen et encouragent la mise en place de mesures pour identifier les responsables et exiger la dissolution des groupes de police parallèle. L'OEA a mis sur pied un groupe de travail en août, ce qui marque, nous l'espérons, le début d'un effort régional plus important pour améliorer la vie des Nicaraguayens. Nous nous sommes également félicités de la résolution adoptée en juin par l'OEA condamnant le simulacre d'élection tenu le 20 mai au Venezuela, proposant des actions concrètes pour faire pression sur le régime et soulignant l'aggravation de la crise humanitaire. Mais ces mesures doivent être le début, et non la fin, d'un effort régional plus énergique visant à améliorer la vie des habitants de la région.

Dans le même ordre d'idées, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'est mobilisée sur la question de la Birmanie, se déclarant préoccupée par la situation humanitaire dans l'État rakhine et appuyant la pleine application du mémorandum d'accord signé entre le Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement afin de faciliter le rapatriement des personnes déplacées de l'État rakhine. Le Centre d'aide humanitaire de l'ASEAN aide à répondre aux besoins dans l'État rakhine. Au cours de l'année écoulée, le Centre a facilité la fourniture d'articles de secours aux citoyens birmans vulnérables et a déployé des équipes d'intervention d'urgence et d'évaluation pour aider le département de secours et de réinstallation du pays. Là encore, cela doit être le début, et non la fin, d'un effort régional plus important.

En Afrique, l'ONU et l'Union africaine ont collaboré pour améliorer les conditions de sécurité locales et créer un espace permettant aux processus politiques de prendre forme. Il existe de nombreuses autres situations où l'engagement politique de haut niveau des groupes sous-régionaux a été déterminant pour le règlement et la prévention des conflits sur l'ensemble du continent africain. Un exemple tout particulier à cet égard, comme l'ont mentionné un certain nombre d'autres orateurs, a été le rôle joué par la CEDEAO, en partenariat avec l'Union africaine et l'ONU, dans le règlement de la crise politique en Gambie en 2017. Cela a permis de calmer une situation qui aurait pu nécessiter une intervention plus importante et beaucoup plus coûteuse. Si on considère en revanche le Soudan du Sud, l'impasse politique persistante au Burundi et l'instabilité de l'environnement politique avant les élections en République démocratique du Congo, on constate qu'il s'agit de situations où les organisations régionales et sous-régionales s'efforcent depuis longtemps de faire avancer les processus politiques, mais où il reste beaucoup à faire pour trouver des solutions satisfaisantes. Et là encore, les ressources

nécessaires avant tout pour améliorer ces situations sont la volonté politique et le leadership régional.

Un certain nombre d'États Membres aujourd'hui ont évoqué dans leurs remarques le projet de résolution sur le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Les États-Unis regrettent que jusqu'ici nous n'ayons pas été en mesure de parvenir à un accord sur un texte de consensus. Nous continuons de penser qu'il est possible de s'entendre sur un libellé qui aille bien au-delà des deux précédentes résolutions du Conseil sur la question, tout en respectant les préoccupations importantes, notamment en ce qui concerne le financement, le contrôle du Conseil et la primauté de ce dernier dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le projet de résolution, quel qu'il soit, ne doit pas précipiter les choses sur la question des contributions statutaires. En revanche, il doit souligner le travail que l'Union africaine doit encore accomplir pour satisfaire aux critères précédemment établis par le Conseil, réaffirmer l'engagement de l'Union africaine de financer 25 % de toutes les opérations de soutien à la paix qu'elle déploie et s'appliquer uniquement aux futures opérations dirigées par l'Union africaine. En dernière analyse, le Conseil de sécurité doit conserver la supervision et le contrôle de toute opération de soutien à la paix menée à l'aide des fonds de l'ONU. Nous exhortons le rédacteur du texte à continuer de travailler avec nous et à faire preuve de souplesse pour trouver une solution qui fasse l'unanimité.

En conclusion, les États-Unis se félicitent du resserrement des relations de travail entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. Nous saluons également les organisations régionales et sous-régionales qui montrent la voie à suivre en matière de résolution des crises et de prévention des conflits. Nous n'avons pas besoin d'attendre la mise en place de nouveaux mécanismes ou l'allocation de fonds supplémentaires pour intensifier ce travail. Il y a en effet beaucoup à faire en ce moment.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions sincèrement, Monsieur le Président, de présider l'important débat de ce jour. Nous félicitons la Côte d'Ivoire pour le succès de sa présidence jusqu'ici et sommes honorés de votre présence.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres, le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Faki Mahamat, et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Brou, de leurs exposés.

Nous nous associons à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

La prévention des conflits et la consolidation de la paix sont au cœur de l'action extérieure de l'Union européenne, et la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est un élément clef pour la prévention et la consolidation de la paix. Dans ce contexte, je soulignerai trois points : premièrement, la nécessité de renforcer la coopération; deuxièmement, la nécessité de la complémentarité; et troisièmement, la nécessité de mieux utiliser la Commission de consolidation de la paix.

Concernant mon premier point, le renforcement de la coopération des organisations sous-régionales et régionales avec l'ONU est essentiel pour prévenir le déclenchement de conflits. La coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et l'ONU pour prévenir le déclenchement d'un conflit en Gambie l'année dernière, lorsque l'Italie occupait cette présidence pendant notre mandat partagé de deux ans au Conseil, en est un exemple – et mon collègue des États-Unis vient également de le souligner.

La poursuite de l'institutionnalisation de la coopération renforcera nos efforts en matière de prévention. L'évaluation conjointe des risques et l'analyse conjointe en sont un bon exemple. En particulier, nous serions favorables à une évaluation conjointe des risques pour toutes les causes profondes des conflits, en particulier les effets négatifs des changements climatiques et du stress hydrique. Divers mandats du Conseil de sécurité, ainsi que les conclusions du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de l'Union européenne, reconnaissent le lien entre changements climatiques et conflits. Cette reconnaissance crée la possibilité de travailler ensemble pour faire face aux risques liés au climat. Si les organisations régionales et internationales compétentes collaborent mieux pour évaluer, analyser et traiter ce type de risques pour la sécurité, nous garantissons une réflexion collective pour une action collective.

Mon deuxième point concerne la complémentarité. L'une des priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, comme il l'a mentionné ce matin, est le partenariat. En signant la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, quelque 151 États Membres se sont jusqu'ici engagés à renforcer la coopération entre les organisations

internationales, régionales et sous-régionales. Les partenariats sont essentiels pour améliorer réellement le maintien de la paix, et on en trouve plusieurs exemples. Le partenariat stratégique de maintien de la paix et de gestion des crises de l'ONU et de l'Union européenne en est un exemple, de même que la coopération trilatérale entre l'Union africaine, l'Union européenne et les Nations unies dans les opérations de paix, laquelle doit être institutionnalisée plus avant.

Les missions d'enquête conjointes devraient être la règle plutôt que l'exception. C'est le cas, par exemple, des missions du Conseil de sécurité, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Comité politique et de sécurité de l'Union européenne dans les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Les organisations régionales et sous-régionales devraient renforcer les partenariats par le biais de ces missions conjointes.

En outre, qu'il me soit permis de souligner la nécessité d'un financement durable et de mécanismes rationalisés de vérification des futures opérations de soutien de la paix de l'Union africaine. Nous estimons que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de présenter un projet de résolution dans ce contexte, qui renforcera la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, et nous félicitons les dirigeants ivoiriens sur ce point et plus généralement sur le maintien de la paix.

Comme le Secrétaire général l'a fait observer à juste titre dans ses précédents rapports, les intérêts régionaux et la proximité des voisins compliquent parfois la prévention des conflits et les efforts visant à les régler. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales devrait donc être déterminée par l'avantage comparatif, la complémentarité et la volonté d'agir des organisations.

Cela m'amène à mon troisième point – le rôle important de la Commission de consolidation de la paix. Dans les programmes de prévention et de maintien de la paix du Secrétaire général, la consolidation de la paix est de plus en plus importante, et la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle central. La Commission est une charnière entre l'ONU, les gouvernements hôtes et les pays touchés. C'est aussi une charnière entre l'ONU, les organisations régionales, les organisations sous-régionales et la société civile. Pour instaurer une paix durable, le rôle de la Commission de consolidation de la paix est essentiel et devrait être renforcé. La Commission doit veiller à ce que les expériences sur le terrain soient partagées ici à New York, tant avec le système des Nations Unies qu'avec d'autres pays. En particulier dans les situations de transition, la Commission de consolidation de la paix peut fournir aux organisations sous-régionales et régionales un lien avec le Conseil de sécurité, garantissant ainsi que la consolidation de la paix est sans exclusive.

En conclusion, il est impératif de renforcer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales à toutes les phases du cycle du conflit. En travaillant mieux ensemble, nous pouvons faire ce que la Charte nous demande de faire : « unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Le Président : Je donne maintenant la parole à la Ministre irlandaise de l'enfance et de la jeunesse, que je remercie de sa présence au Conseil aujourd'hui.

Mme Zappone (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom du Gouvernement irlandais, exprimer nos plus sincères condoléances au peuple des États-Unis à la suite du décès de son ancien Président, George H. W. Bush. L'Irlande a perdu un ami.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui. Il est de plus en plus reconnu que la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est essentielle au règlement et à la prévention des conflits. Les organisations régionales ont un intérêt central à promouvoir la paix, étant donné la capacité des conflits à s'étendre au-delà des frontières.

Je suis bien consciente, Monsieur le Président, que vous venez d'une région d'Afrique qui a été le théâtre d'une coopération parmi les plus fructueuses entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales. Votre propre pays, Monsieur le Président, est sorti d'un conflit après avoir reçu un soutien vital de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Organisation des Nations Unies. En effet, comme le Président Ouattara l'a dit hier dans cette salle, le Conseil de sécurité a adopté plus de 50 résolutions sans précédent et courageuses sur la Côte d'Ivoire, aidant votre pays à surmonter et résoudre le conflit (voir S/PV.8413).

L'Irlande partage votre ferme soutien au multilatéralisme, Monsieur le Président, et l'évaluation de votre Président selon laquelle la paix et la stabilité dans un pays dépendent largement de la stabilité de la région. Plus récemment, la médiation de la CEDEAO dans la crise post-électorale en Gambie est un autre exemple du succès qui peut être obtenu lorsque les efforts régionaux bénéficient d'un soutien international élargi.

Sur l'île d'Irlande, notre propre processus de paix mené localement a largement bénéficié du soutien soutenu, généreux et sensible de l'Union européenne – l'organisation régionale dont l'Irlande fait partie. En effet, notre simple appartenance à l'Union européenne a joué un rôle clef en nous mettant sur la voie de la fin des conflits violents.

L'Irlande tient à saluer les succès récents des acteurs régionaux en matière de prévention et de règlement des conflits, tels que les progrès récents de l'Union africaine dans la mise en place de systèmes continentaux d'alerte rapide, le Groupe des Sages, les envoyés spéciaux et les groupes de médiation *ad hoc*. Toutes ces mesures font une différence tangible et progressive dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix.

Nous pensons que l'analyse régionale, la coopération et les résultats communs peuvent faciliter des réponses plus efficaces aux conflits et à la construction de sociétés pacifiques. Dans cette optique, l'Irlande a animé deux ateliers réunissant des conseillers pour l'égalité des sexes de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'OTAN, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du Département des opérations de maintien de la paix et d'ONU-Femmes afin de renforcer l'application pratique des priorités du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous savons tous que si les femmes sont incluses dans les processus de paix, les accords qu'elles concluent sont plus durables. L'appui de l'Irlande au programme pour les femmes et la paix et la sécurité est de grande envergure, incluant le soutien au travail de l'Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes et la paix et la sécurité et au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire.

S'agissant du maintien de la paix, l'Irlande est consciente qu'il importe de veiller à ce que nos efforts répondent aux besoins de la situation, à ce que les ressources correspondent aux mandats et à ce qu'elles soient renforcées par la volonté et le soutien politiques. Quel que soit l'environnement, la manière dont nous abordons, concevons et décidons une mission de maintien de la paix doit prendre en compte les besoins locaux.

L'initiative du Secrétaire général, M. António Guterres, Action pour le maintien de la paix, et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui l'accompagne nous fournissent les mesures concrètes que nous devons prendre. L'efficacité de nos opérations de maintien de la paix dépend non seulement de leur conception, mais aussi de la conduite de ceux que nous chargeons de les mettre en œuvre. Il incombe aux États Membres de veiller à ce que les capacités et les moyens nécessaires à l'efficacité des opérations de maintien de la paix soient fournis.

L'Irlande joue son rôle lorsqu'il s'agit d'assurer un maintien de la paix efficace. Nous avons mis à la disposition des partenaires des Nations Unies une série de cours qui répondront à un certain nombre des besoins de formation identifiés. Nous veillerons également à ce que les Casques bleus irlandais respectent les normes les plus élevées, conformément au droit international humanitaire et au droit international relatif aux droits de l'homme. L'attachement de l'Irlande aux normes les plus élevées possibles a aussi conduit à une démarche de l'ensemble du Gouvernement tendant à appliquer le pacte facultatif du Secrétaire général sur la prévention et la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Nous devons veiller à continuer d'éliminer de tels comportements dans toutes les parties de notre système.

Pour terminer, l'Irlande est convaincue que la voie la plus efficace vers la paix durable passe par l'appui à des initiatives de consolidation de la paix inclusives, conduites au niveau local et appropriées par la nation. Tandis que nous postulons un siège au Conseil de sécurité pour la période 2021-2022, nous continuerons de donner priorité au soutien à une participation accrue des femmes et des jeunes dans toutes les activités de médiation et de consolidation de la paix. Nous nous efforcerons aussi de travailler avec des partenaires locaux afin d'appuyer les interventions qui instaureront la paix durable.

Le Président : Je voudrais rappeler aux orateurs que, compte tenu du nombre important d'orateurs inscrits, ils sont priés de limiter la durée de leurs interventions à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux dans les meilleurs délais. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle. J'informe également toutes les personnes concernées que, pour la raison mentionnée, le débat public se poursuivra pendant l'heure du déjeuner.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Rwanda.

Mme Rugwabiza (Rwanda) : Je tiens à remercier le Président de la Commission de l'Union africaine, le

Secrétaire général et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de leurs déclarations.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je félicite encore une fois la Côte d'Ivoire de sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, qui est de la plus grande importance, non seulement pour les États Membres mais aussi pour le Conseil.

D'entrée de jeu, je voudrais dire que ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Président de la Commission de l'Union africaine, qui représente pleinement les vues des États Membres africains sur la question dont nous débattons aujourd'hui. C'est un honneur pour moi de faire cette déclaration au moment où l'Union africaine fait des progrès remarquables dans un effort de renforcement de sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies. Je suis convaincue que le présent débat vient à point nommé, à l'heure où l'Union africaine recherche l'aval du Conseil de sécurité pour un cadre prévisible de partage des coûts du financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Afrique et autorisées par le Conseil.

À plusieurs reprises dans cette salle, les membres du Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU ont appelé à une coopération efficace entre l'Organisation et les organismes régionaux, en particulier l'Union africaine. Nous nous souviendrons qu'en novembre 2016 le Conseil a tenu un débat sur les modalités d'une coopération plus étroite en matière de paix et de sécurité entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (voir S/PV.7816). Le Conseil s'était félicité des efforts de l'organisation régionale pour établir une structure prévisible de partage des coûts quant au financement des opérations de soutien à la paix autorisées par le Conseil et dirigées par l'Afrique. Mes observations sont axées sur les progrès réalisés par l'Afrique en vue de renforcer sa capacité de rationaliser son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, du règlement des conflits et de la pérennisation de la paix, d'une manière prévisible et durable.

En faisant fond sur les modalités précédentes, le Président de l'Union africaine et le Secrétaire général ont démontré de nouveau leur ferme attachement au renforcement du partenariat stratégique entre les deux organisations. Celui-ci a été raffermi par le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé à New York le 19 avril 2017 et que de nombreux orateurs ont mentionné. En conséquence, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer le travail accompli par le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine afin de donner suite aux dispositions pertinentes de la résolution 2320 (2016), en particulier au processus consultatif entrepris en mars et avril 2017. Je suis heureuse de noter que le processus consultatif s'est déroulé dans un véritable esprit de partenariat et de coopération. J'attends avec intérêt la réalisation d'une coopération plus étroite entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies sur des questions d'intérêt mutuel portant davantage sur le fond.

Le mois dernier, l'Union africaine a relancé son Fonds pour la paix. Le Fonds concerne trois buts essentiels : premièrement, les activités de médiation et de diplomatie préventive; deuxièmement, le renforcement des capacités; et, troisièmement, les opérations de soutien à la paix. Le Fonds permettra certainement à l'Union africaine d'honorer son engagement de financer 25 % du budget de ses opérations de paix, tout en lui permettant aussi de financer des activités de médiation et de diplomatie préventive.

Le Rwanda estime que, bien que les États membres de l'Union africaine aient la responsabilité principale de financer le Fonds pour la paix, cela n'exclut pas le rôle du partenariat s'agissant desoutenir les activités de paix et de sécurité de l'Union africaine. Renforcer la coopération avec des partenaires tels que l'Organisation des Nations Unies, dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, reste hautement pertinent et impératif. Cela survient au moment où l'architecture actuelle de la paix et de la sécurité internationales subit d'énormes pressions du fait de la complexité des difficultés en matière de paix et de sécurité auxquelles le monde est confronté aujourd'hui. En conséquence, construire un partenariat efficace entre les deux organisations revêt une importance stratégique pour notre sécurité collective.

Mon pays lance un appel en faveur d'une modalité renforcée de partenariat, qui doit se fonder sur les pouvoirs, les compétences et les capacités respectifs des deux organisations. Ce partenariat doit respecter les principes du partage du fardeau, des processus consultatifs de prise de décisions, des

avantages comparatifs, de la division du travail et de la responsabilisation mutuelle.

Le continent africain ne demande ni l'aumône, ni la charité, mais plutôt un partenariat de responsabilité collective pour aborder les conflits sur le continent. J'estime que le cofinancement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité, au cas par cas, est une occasion pour nous tous de renforcer notre partenariat dans l'esprit du cadre de partenariat Organisation des Nations Unies-Union africaine, basé sur les principes du respect mutuel, des valeurs partagées et des avantages comparatifs.

À cet égard, l'Union africaine a demandé aux membres africains du Conseil de sécurité de proposer et de défendre un projet de résolution sur le financement des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil. Cela se situe dans la ligne de l'idée de faire fond sur les résultats atteints avec les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017).

Le projet de résolution proposé par les trois membres africains du Conseil de sécurité comprend des éléments importants qui sont d'intérêt mutuel, tels que l'application du principe de responsabilité, le respect des politiques relatives aux droits de l'homme et aux cas d'exploitation sexuelle, les règles de conduite, la discipline et la coordination.

L'Afrique est prête à jouer son rôle. En fait, elle le fait déjà à bien des égards. Sans parler des réformes véritables et les modalités de gouvernance du Fonds pour la paix qui ont été mises en place, le continent accueille actuellement le plus grand nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies et la majorité du personnel de maintien de la paix est originaire d'Afrique. Grâce à un financement plus soutenu et plus prévisible pour les opérations de paix dirigées par l'Union africaine, nous pouvons améliorer considérablement notre capacité de prévenir les situations de crise, d'y réagir et de les gérer en temps opportun et de façon efficace.

Le cœur du sujet, c'est qu'il existe clairement un accord sur l'urgence d'améliorer l'architecture de la paix et de la sécurité internationales, afin de relever les défis actuels en matière de sécurité et de parvenir à une solution de consensus pour le financement prévisible et durable des opérations de paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. Je pense que le problème réside dans notre compréhension différente du sentiment d'urgence et de la meilleure manière d'exercer notre responsabilité collective pour prévenir les conflits et y réagir. Le Rwanda estime qu'une Architecture africaine de paix et de sécurité bénéficiant d'un financement suffisant et prévisible ne doit pas être une priorité africaine seulement mais une priorité collective au service de la promotion et du maintien de la paix et de la sécurité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Niang (Sénégal) : Je vais lire une version abrégée, je dirais même tronquée, de mon allocution, dont la version définitive complète sera distribuée après mon intervention.

Je voudrais affirmer ici le soutien du Sénégal aux membres africains du Conseil dans la poursuite de leurs efforts destinés à trouver des réponses efficaces au financement prévisible des opérations de paix de l'Union africaine autorisées par les Nations Unies, à travers des contributions statutaires de l'ONU.

Je voudrais saisir aussi cette occasion, à l'entame de mon propos, pour féliciter la Côte d'Ivoire pour les thèmes qui ont été choisis hier (voir S/PV.8413) et aujourd'hui, qui sont de la plus grande importance pour notre sous-région, notre continent et le monde. Je voudrais aussi dire combien nous apprécions les efforts fournis par l'Union africaine et par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dans la recherche de solutions sur les théâtres d'opérations où sévissent des conflits. Nous pensons qu'il s'agit là d'une thématique cruciale, dans la mesure où, quand un État est menacé dans ses fondements par l'éclatement imminent d'un conflit, ou est déjà en proie à un conflit, seule l'assistance des autres États et des organisations régionales et internationales peut se révéler salvatrice. Au demeurant, la recrudescence des conflits ces dernières années rend encore plus impérative la nécessité de réfléchir sur l'apport de ces entités dans la résolution et la prévention des conflits.

Un rapport publié cette année par le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en exergue le fait que, après une longue période d'accalmie, les conflits violents sont aujourd'hui en nette augmentation, avec de réels risques d'expansion au-delà des frontières nationales. Par exemple, en 2016, sur les 47 conflits recensés, 18 se sont internationalisés. Ces conflits entraînent d'importants mouvements de populations, alors que les menaces asymétriques, comme les attentats terroristes, sont devenus fréquents. Dès lors, une implication de tous les acteurs – États

Membres, organisations régionales comme sous-régionales et ONU – s'avère nécessaire afin de trouver, ensemble, dans l'esprit du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, les réponses les plus appropriées aux défis politico-sécuritaires.

La responsabilité d'assurer la paix et la sécurité, ainsi que le développement socioéconomique durable, incombe en premier lieu aux États, à travers une gouvernance politique saine, des règles démocratiques transparentes et un respect scrupuleux des droits de l'homme. En effet, la plupart des conflits trouvent leur origine dans la pauvreté, l'exclusion, les inégalités sociales, la mal-gouvernance, les violations des droits de l'homme, la monopolisation du pouvoir politique et l'impunité, en somme, dans une gestion et un partage inappropriés du pouvoir et des ressources. Dès lors, nous voyons clairement le rôle qui doit revenir aux gouvernants pour prendre les mesures qu'il faut prendre en vue d'assurer l'inclusion et la cohésion sociale.

Comme vient de la rappeler ce matin encore le Secrétaire général António Guterres, aucun pays, en particulier en Afrique, ne peut à lui seul relever les nombreux défis et menaces à la stabilité dont tous ici connaissent les noms : terrorisme, extrémisme violent, piraterie maritime, etc. En conséquence, des partenariats s'avèrent indispensables en vue d'une mutualisation des efforts et des moyens d'action en matière de prévention et de règlement des crises, de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, il serait judicieux, dans l'ordre des priorités, de privilégier la prévention des conflits à leur gestion et à la reconstruction, afin de réduire au minimum les éventuels coûts, qui sont souvent plus onéreux lorsqu'il s'agit de résolution des conflits. Cela donne d'ailleurs tout son sens à cette formule du Secrétaire général, une formule que j'aime bien, selon laquelle « La prévention n'est pas simplement une priorité, elle est la priorité » (*S*/P*V.7857, p.4*).

S'agissant spécifiquement de la coopération entre l'ONU et l'Afrique, nous pensons qu'il est important d'œuvrer, comme l'a rappelé le Président Moussa Faki Mahamat, à faire en sorte que l'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici à 2020 » et la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 connaissent un aboutissement heureux. En rapport avec l'ONU, qui a une expérience singulière en la matière, il convient par ailleurs d'œuvrer au renforcement des capacités africaines en matière d'alerte précoce et de réponse rapide, avec un rôle plus dynamique pour le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et le Groupe des Sages, de nature à faire de la prévention la pierre angulaire de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Dans la même veine, il convient de relever le rôle essentiel que jouent les organisations sous-régionales telles que la CEDEAO. Cette organisation est sans nul doute l'une des structures sous-régionales les plus proactives en matière de prévention et de résolution des conflits, avec l'adoption de plusieurs instruments stratégiques, qui lui ont permis de se doter de mécanismes d'alerte précoce efficaces, mais qui l'autorisent aussi à entreprendre des actions salvatrices à titre de prévention. L'histoire récente nous rappelle les expériences réussies de la situation post-électorale en Gambie, où la main dans la main, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU ont su, dans une parfaite symbiose, dénouer une crise potentiellement dangereuse pour la région. Bien avant cela, l'organisation sous-régionale s'était aussi illustrée dans d'autres pays.

Ma délégation salue la pertinence des réformes entreprises par le Secrétaire général, en particulier celle concernant le Pilier paix et sécurité, y compris des opérations de maintien de la paix. Nous pensons que l'initiative Action pour le maintien de la paix et la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies vont permettre de revitaliser les efforts d'inclusivité et de performance des missions, en favorisant les mécanismes de prévention des conflits, à travers la médiation et la priorité à accorder à l'alerte précoce aux niveaux international et régional. En lançant cette initiative, le Secrétaire général nous invite, en tant qu'acteurs, en particulier les États Membres, à œuvrer résolument à rendre ces opérations plus performantes et plus efficaces au service de la paix et de la sécurité internationales, notamment en les faisant reposer sur une stratégie politique bien articulée, avec des mandats ciblés, clairs, réalistes et réalisables.

Qu'il s'agisse du cadre sous-régional ou régional, le Sénégal poursuivra son action, de concert avec les autres acteurs, tels que l'ONU, l'Union africaine et la CEDEAO, qui a fini de démontrer son efficacité, en vue de faire de la prévention et de la médiation des priorités dans la recherche et la pérennisation de la paix, notamment en Afrique. Dans le cadre de cette démarche préventive, qui requiert une réflexion approfondie pour une meilleure compréhension des crises en Afrique,

le Président Sall s'est également investi, entre autres, pour instituer le Forum international de Dakar, qui s'est tenu récemment au Sénégal. Le Sénégal reste donc disposé à partager son expérience singulière en matière de maintien de la paix, y compris dans le cadre des coopérations Sud-Sud et triangulaire, notamment par le biais de son centre de formation dédié, érigé aux normes des Nations Unies.

En conclusion, je voudrais dire que le succès de nos efforts requiert le renouvellement de notre engagement commun en faveur du multilatéralisme, en tant que mécanisme essentiel pour préserver la paix et la sécurité internationales et favoriser les progrès économiques et sociaux. Pour sa part, fidèle aux orientations et principes de sa politique étrangère, le Sénégal réaffirme son engagement constant à œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité internationales, en particulier en Afrique.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de leurs exposés éclairants. La situation mondiale en matière de sécurité a changé du tout au tout depuis la fin de la guerre froide. Terrorisme, criminalité transnationale organisée, catastrophes naturelles, situations d'urgence sanitaire publique et cybercriminalité montrent à quel point les menaces à la sécurité internationale sont devenues extrêmement complexes. Pour relever les défis d'aujourd'hui, une coopération à plusieurs niveaux n'a jamais été plus indispensable.

Il y a 25 ans, les difficultés auxquelles se heurtait l'Afrique dans le nouveau climat politique international étaient profondes. Le Japon a compris que l'Afrique voulait faire évoluer la manière dont elle était perçue et nous avons souhaité participer à cet effort. En examinant la croissance régulière enregistrée par les pays de l'Asie du Sud-Est dans le cadre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Japon a compris l'intérêt des organisations régionales et sous-régionales. Nous avons voulu collaborer avec des partenaires multilatéraux dotés de l'expertise et de la connaissance pertinente des dynamiques locales pour promouvoir ensemble la paix, la stabilité et le développement de l'Afrique, dans le cadre d'un processus ouvert et inclusif. C'est ainsi qu'a été lancée la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en 1993, car nous étions convaincus de l'efficacité d'une coopération à plusieurs niveaux avec les États, les organisations régionales et sous-régionales et l'ONU. La septième version de cette conférence se tiendra à Yokohama en août 2019.

Alors que nous approchons de la fin de 2018, l'ONU et l'Union africaine ont toutes deux fait des progrès dans leurs réformes institutionnelles. Nous félicitons tout particulièrement l'Union africaine pour les efforts qu'elle a déployés ces dernières années pour revitaliser le Fonds pour la paix. En 1993, à l'occasion du trentième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine, son Secrétaire général, Salim Ahmed Salim, a déclaré : « L'Afrique doit cultiver les vertus de l'autonomie, car il n'y a pas d'autre solution ». Le Japon respecte cet esprit d'appropriation. Ce n'est pas un hasard si le Fonds pour la paix et la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique ont vu le jour la même année, en 1993.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, qui sont des outils de règlement et de prévention des conflits, jouent un rôle complémentaire pour relever les défis actuels en matière de paix et de sécurité, qui ne cessent d'évoluer. Dans cette perspective, le Japon note avec satisfaction que le Conseil de sécurité envisage de prendre des mesures concrètes pour mettre en place un mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'Organisation des Nations Unies, comme le prévoit la résolution 2378 (2017). Pour maximiser l'effet de ce mécanisme, le Japon estime que dans leurs discussions à ce sujet, les membres du Conseil doivent mettre l'accent sur l'amélioration et la responsabilisation des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, notamment en rationalisant leurs mandats pour leur permettre de se concentrer sur les tâches pour lesquelles elles sont le mieux équipées respectivement. Compte tenu de la multiplication des responsabilités et des menaces en matière de sécurité auxquelles nombre de missions sont confrontées, il est dans notre intérêt de maximiser l'efficacité opérationnelle des opérations de paix.

Bien entendu, le meilleur moyen et le moyen plus efficace de régler les conflits est de les prévenir, et le

Japon espère que l'ONU, ainsi que les organisations régionales et sous-régionales, feront de la prévention des conflits une priorité dans leurs travaux. À cet égard, les organisations sous-régionales – en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – se sont révélées très efficaces en matière de prévention. En tirant parti des capacités de différentes organisations, nous pouvons maximiser l'efficacité de nos efforts, aussi bien dans les opérations de paix qu'en matière de développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Fernández de Soto Valderrama (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Côte d'Ivoire à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et souligner l'importance que revêt l'organisation de ce débat public pour mon pays et ma région. Nous nous félicitons des efforts visant à améliorer la communication entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, comme le préconise le Conseil de sécurité dans sa résolution 1631 (2005).

L'histoire nous rappelle jour après jour que c'est sur l'engagement de tous les États en faveur du multilatéralisme que reposent des institutions mondiales solides qui garantissent véritablement le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Colombie a toujours privilégié la recherche de solutions diplomatiques et pacifiques multilatérales. Cette constante se reflète dans la politique étrangère de notre État, raison pour laquelle notre pays est un membre fondateur de l'ONU et de l'Organisation des États américains (OEA).

Il est indéniable que la paix et la sécurité internationales sont aujourd'hui confrontées à des menaces aux diverses caractéristiques et dynamiques. La plupart des conflits actuels sont internes, sont provoqués par des attaques contre les structures et les principes démocratiques et déclenchent souvent des crises humanitaires de toutes sortes. Tout cela a des répercussions sur des régions entières, au-delà du pays touché, ce qui exige diverses formes de coopération mondiale, dans la mesure où la réalité nous a montré qu'il est impossible de contrer ces menaces par des mesures unilatérales – qu'il s'agisse de migrations massives – provoquées par l'effondrement du système démocratique ou des pénuries alimentaires ou de médicaments subies par la population d'un pays frère–; de défis qu'il faut relever efficacement et dans une perspective de responsabilités partagées comme le problème mondial des drogues illicites, vu que la criminalité transnationale ne connaît pas de frontières ou profite de frontières poreuses; ou de l'effondrement de l'ordre institutionnel d'un pays résultant du mépris des principes constitutionnels et juridiques, au détriment de la population et sur fond de violations flagrantes et graves des droits de l'homme reconnus dans les instruments internationaux.

La conclusion est claire : il est indispensable de renforcer le système multilatéral et d'appliquer tous les mécanismes établis ou définis pour que le multilatéralisme puisse remplir sa mission. À cet égard, dans notre région, l'OEA dispose d'outils juridiques de longue date permettant de dégager des consensus et de définir des stratégies, d'entrer en contact avec les parties et d'avoir une connaissance approfondie des situations spécifiques sur le terrain, ce qui en fait un interlocuteur incontournable en vue de la réalisation des objectifs fixés par l'ONU pour prévenir l'escalade des conflits et rétablir l'ordre démocratique.

Les organisations régionales et sous-régionales, en raison de leur proximité, de leurs connaissances et de leurs liens historiques et culturels avec les pays concernés sont appelées à jouer un rôle plus important dans les efforts de prévention et de consolidation de la paix, comme nous en avons été témoins, notamment avec la Mission de l'OEA en Haïti ou les missions d'observation électorale de notre organisation régionale. Dans ce contexte, l'Union africaine est un autre exemple concret. En effet, comme cela a été déjà mentionné, à maintes occasions, en raison de sa proximité géographique et de ses connaissances approfondies, elle est intervenue en période de crise et a pris des mesures qui ont fait l'objet d'un consensus et ont ensuite été reproduites au sein de la communauté internationale. La valeur ajoutée qu'apporte la participation des organisations régionales à la prévention et au règlement des conflits ne peut être considérée comme un substitut à l'appropriation nationale, qui est une condition *sine qua non* pour obtenir des résultats positifs et efficaces dans ces situations.

Je voudrais terminer en faisant référence aux observations faites par le Ministre colombien des affaires étrangères à l'occasion du soixante-treizième anniversaire de l'ONU, en présence de l'équipe de pays en Colombie, qui, avec 23 institutions et programmes, est l'une des plus importantes de l'Organisation dans le monde. À cette occasion, le Ministre des affaires étrangères a rappelé que la Colombie a un gouvernement

multilatéraliste, que nous sommes des amis du multilatéralisme, que nous allons continuer à renforcer le multilatéralisme et que nous sommes conscients que c'est le cadre idéal pour partager nos préoccupations, pour formuler des solutions communes, surtout dans le monde d'aujourd'hui qui est confronté à des problèmes mondiaux qui exigent des solutions mondiales. Les Nations Unies peuvent compter sur la Colombie.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Italie.

Mme Zappia (Italie) : Qu'il me soit permis tout d'abord de féliciter la présidence ivoirienne du Conseil de sécurité pour avoir convoqué cette réunion. Je tiens à remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les briefings efficaces que nous avons entendus.

L'Italie s'aligne sur l'intervention qui sera prononcée par l'Union européenne.

L'Italie est de l'opinion qu'une architecture de paix efficace et efficiente doit se fonder sur des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, développés comme prévu par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En premier lieu, cela signifie renforcer davantage le lien entre l'ONU et l'Union africaine à partir du respect mutuel, des valeurs partagées et des avantages comparatifs. Nous saluons les progrès accomplis sous le leadership du Secrétaire général, M. Guterres, et du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Faki Mahamat, depuis l'adoption du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité en avril 2017, et encourageons le renforcement des relations entre les deux organisations. En même temps, nous nous félicitons du renforcement de l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Nous nous félicitons également des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Fonds pour la paix de l'Union africaine. Il nous semble important de souligner que ce fonds, au-delà des opérations de paix, doit également financer des activités de médiation et de diplomatie préventive. Le continent africain vit aujourd'hui des changements historiques. La réconciliation entre l'Éthiopie et l'Érythrée ainsi que la médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a permis de parvenir à l'accord de paix au Soudan du Sud, témoignent de la capacité de trouver des solutions africaines au problèmes africains, tout en poursuivant les objectifs de l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 ».

L'Italie reste favorable à l'utilisation des contributions obligatoires des Nations Unies pour financer les opérations de paix africaines, à condition qu'elles soient respectueuses des plus hauts standards en matière de qualité des contingents, de formation, d'équipement, de transparence financière, de respect des droits de l'homme et de discipline. Il est de même nécessaire de développer un cadre de référence pour le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Dans ce contexte, qu'il me soit aussi permis de rappeler la question de la présence de l'Afrique dans les institutions des Nations Unies. Il faut remédier à la sous-représentation de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité. L'Italie, en tant que membre du groupe « Unis pour le consensus », souhaite renforcer la coopération avec les pays africains également sur l'importante question de la réforme du Conseil de sécurité, afin de le rendre plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus responsable. L'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne coopèrent depuis longtemps dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. L'Italie soutient pleinement le renforcement de ce rapport stratégique, en tenant compte de la complémentarité de leurs actions. De même, la coopération triangulaire ONU-Union européenne-Union africaine, qui s'est montrée déjà très efficace sur le terrain, doit s'approfondir davantage.

Le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies a animé aussi notre présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pendant cette année. En conformité avec la devise de notre présidence « dialogue, appropriation, responsabilité », nous avons promu des initiatives visant à renforcer la synergie et la complémentarité des actions de l'ONU et de l'OSCE, et à favoriser un dialogue et un échange régulier d'informations entre les deux organisations, en contribuant aussi au financement au bureau de liaison avec l'ONU à Vienne. Nous nous sommes concentrés sur des secteurs prioritaires pour la communauté internationale en tenant compte des connexions entre la dimension sécuritaire eurasiatique et celle euro-méditerranéenne. À cet égard, je me limite à mentionner l'Ukraine et le rôle central détenu par l'OSCE dans tout aspect lié à la solution de cette crise. Le Conseil ministériel de l'OSCE, réuni à Milan aujourd'hui, nous offre l'opportunité de tirer un bilan

et d'établir les prochains pas à faire. L'ONU est partie active de cette réflexion en vue d'une coopération de plus en plus étroite.

Dans le même esprit, en tant que présidente de l'Initiative centre-européenne pour 2019, l'Italie va faire du développement de synergies avec l'Organisation des Nations Unies un des objectifs de son mandat. Il est également important de rappeler la coopération à long terme entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe. Il y a une complémentarité évidente entre les valeurs et les objectifs des deux organisations, en particulier dans la lutte pour la démocratie, la primauté du droit, la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Au niveau sous-régional, nous jugeons crucial d'approfondir la coopération entre l'ONU et d'autres organismes qui peuvent compléter l'action des organisations continentales, sur la base d'un principe de subsidiarité. En Afrique, par exemple, l'ONU pourrait profiter de l'importance et de l'efficacité d'organisations telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'IGAD. À cet égard, je voudrais mentionner le cas de la Gambie quand, en 2017, le Conseil de sécurité, en travaillant de manière coordonnée avec la CEDEAO, a permis à la crise gambienne d'aboutir à une passation de pouvoir pacifique. L'Italie était à ce moment-là membre du Conseil de sécurité dans le cadre de son mandat partagé avec les Pays-Bas.

Pour conclure, qu'il me soit permis de noter qu'une collaboration efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux ne peut que se focaliser de manière croissante sur la dimension de la prévention. À cet égard, je réitère le plein soutien de l'Italie à l'action de réforme du Secrétaire général et à la mise en œuvre de son agenda pour la paix dans une vision cohérente et globale portant sur une approche holistique, couvrant les piliers de la sécurité, des droits de l'homme et du développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public. Nous remercions également le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de leurs exposés détaillés.

En 1945, alors que le monde sortait de la guerre la plus destructrice de l'histoire de l'humanité, il est devenu évident que, pour sauver les générations futures du fléau de la guerre, l'impulsion du bellicisme devait être tempérée par l'idéal du rétablissement de la paix. Ce n'est donc pas une coïncidence si la Charte des Nations Unies accorde une telle importance à la recherche de relations amicales entre les États, fondées sur les principes de l'égalité souveraine, de la non-ingérence et du règlement pacifique des différends.

Le répertoire de mesures prévues au Chapitre VI de la Charte offre un cadre d'action pour placer le règlement pacifique des différends au centre de l'architecture mondiale de paix et de sécurité. Le Chapitre VIII développe ensuite cette question en mettant en synergie les efforts de l'ONU et des organisations régionales. Les raisons qui expliquent cela sont évidentes : le plus souvent, les pays d'une région donnée sont mieux à même de comprendre les défis auxquels cette région est confrontée et d'y répondre. La coopération existante entre l'ONU et l'Union africaine sert de point d'inflexion. Nous nous félicitons de la déclaration conjointe sur le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, qui est en cours de signature en ce moment-même.

L'engagement actif de la communauté internationale et le consentement du gouvernement du pays hôte sont essentiels tout au long du continuum de la paix – de la maîtrise des conflits à l'édification de sociétés pacifiques, durables et inclusives. Il n'y a pas de meilleur exemple que le succès de la transformation de la Côte d'Ivoire en un État pacifique, dynamique et prospère. Le Pakistan est fier d'avoir contribué à cette entreprise par l'intermédiaire de ses soldats de la paix qui ont servi avec professionnalisme, engagement et dévouement dans l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Nous rendons également hommage aux 12 soldats de la paix pakistanais qui ont donné leur vie pour cette cause.

Alors que les théâtres de conflit dans le monde deviennent de plus en plus complexes, le maintien de la paix demeure le meilleur outil à la disposition de l'Organisation des Nations Unies et un témoignage de son efficacité. Le succès du maintien de la paix est dû au fait qu'avec l'appropriation nationale, il crée un espace au sein des zones de conflit pour des solutions politiques

locales. Je vais formuler six remarques précises à cet égard.

Premièrement, nous sommes favorables à la fourniture d'un financement prévisible, durable et souple pour les opérations de paix menées par l'Union africaine, comme convenu dans la Déclaration d'engagements communs formulée dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, en particulier celles autorisées par le Conseil de sécurité lui-même.

Deuxièmement, des mandats du Conseil de sécurité bien échelonnés, hiérarchisés et dotés de ressources suffisantes sont une condition préalable au succès.

Troisièmement, le Secrétariat doit jouer son rôle en mettant en évidence les déficits en ressources, que le Conseil de sécurité doit ensuite de combler.

Quatrièmement, au moment de l'élaboration des mandats, il convient de garder à l'esprit la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Les pays fournisseurs de contingents peuvent apporter une contribution précieuse à cet égard, car ils ont l'expérience de la mise en œuvre des mandats sur le terrain.

Cinquièmement, en ce qui concerne la performance des soldats de la paix, l'examen des missions doit se faire sous un angle global, à commencer par la formulation du mandat, la transparence dans la constitution des forces et l'intégration des différentes composantes de la mission, et ne pas se contenter d'analyser les résultats sous le seul angle des contributions des pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police.

Enfin, nous pensons que toute réforme devrait se garder de changer la nature du maintien de la paix ou d'en diluer les principes fondamentaux. Nous ne devons pas oublier la distinction qui existe entre le maintien de la paix et l'imposition de la paix, car nous risquerions alors de faire de l'ONU une partie au conflit et de porter un préjudice irréparable non seulement au multilatéralisme, mais aussi à la base même du succès du maintien de la paix : je veux parler de la neutralité et de l'impartialité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Le Mouvement des pays non alignés tient à réaffirmer son engagement en faveur du multilatéralisme et de la promotion du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de l'Article 2 et du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'ONU et au droit international dans son ensemble, étant convaincu que ces principes renforceront la paix et la sécurité internationales et contribueront ainsi à nos efforts collectifs pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et des conflits armés.

Nous réaffirmons que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à l'Organisation des Nations Unies et que le rôle joué par les accords ou les organismes régionaux doit être soumis aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ils ne doivent en aucun cas se substituer à l'ONU ni déroger à la pleine application des principes directeurs régissant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans le même temps, nous soulignons que l'exécution de toutes les tâches confiées aux opérations de maintien de la paix doit être appuyée par un processus de paix global et des ressources suffisantes et reposer sur l'appropriation nationale, l'appui de la communauté internationale et le consentement et l'acceptation de toutes les parties concernées.

Les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle de plus en plus important et doivent bénéficier de l'appui de l'ONU, sachant qu'elles comprennent mieux les réalités, la dynamique et le contexte des conflits dans leurs régions respectives. Elles disposent d'un avantage comparatif pour les traiter et les prévenir, ainsi que pour soutenir les processus politiques visant à les régler de manière pacifique. Très souvent, comme dans le cas de l'Union africaine, les organisations régionales ont une trajectoire bien connue dans la région et jouissent d'une autorité politique respectée.

C'est pourquoi les pays du Mouvement des pays non alignés salue le rôle que jouent les accords et les organes régionaux et sous-régionaux – y compris ceux auxquels les pays du Mouvement des pays non alignés et les pays en développement sont parties – dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que dans le développement économique et social de leurs peuples, et ce, par le biais de la coopération entre les pays de leurs régions respectives.

Nous soulignons la nécessité pour la Commission de consolidation de la paix d'assurer la coordination entre les organisations régionales et sous-régionales, afin de garantir que les efforts régionaux reçoivent l'attention et l'appui nécessaires. Nous insistons également sur la nécessité d'élaborer des stratégies intégrées de consolidation de la paix avec des programmes capables de s'adapter aux besoins des pays hôtes afin d'assurer l'appropriation nationale.

À titre national, le Venezuela rejette la manipulation de certaines organisations régionales, comme l'Organisation des États américains, à la différence de ce qui se passe avec l'Union africaine. Les États-Unis d'Amérique, la plus grande puissance de l'hémisphère, violent clairement toutes les normes du droit international, que ce soit celles de l'ONU ou de la Charte fondamentale de l'Organisation des États américains elle-même, en insultant, en contraignant et en punissant les États membres de cette organisation afin de les soumettre à leurs desseins politiques et à leurs intérêts économiques et politiques. Les États-Unis ont une doctrine politique, la doctrine Monroe, qui, encore aujourd'hui, 200 ans après sa création, considère ouvertement l'ensemble des Amériques comme faisant partie de leur arrière-cour et affirme que les États-Unis sont appelés à être le gendarme de la région.

La Charte de l'Organisation des États américains et la Charte des Nations Unies sont délibérément violées, et les États membres se voient menacer de mesures coercitives unilatérales et illégales s'ils ne se plient pas à la campagne d'agression menée par les États-Unis d'Amérique. Nous en sommes maintenant au point où le Secrétaire général de l'Organisation des États américains lance des appels publics à la guerre et à l'intervention militaire, mettant en danger la paix dans la région, sous la protection et avec l'appui du Gouvernement des États-Unis. Nous rejetons, à ce titre, la manipulation de cette organisation régionale par les États-Unis en vue de promouvoir leurs intérêts impériaux et leur politique belliciste et de saper la paix et la sécurité de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation de la Côte d'Ivoire, d'avoir organisé le présent débat et d'avoir préparé la note de cadrage (S/2018/1064). Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de son exposé et le Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, M. Marcel Amon-Tanoh, de sa déclaration.

Le sujet qui nous réunit ici aujourd'hui revêt une importance particulière, étant donné que les organisations régionales et sous-régionales assument désormais un rôle plus important dans la prévention des conflits, en s'attaquant à leurs causes et, dans de nombreux cas, en offrant leurs bons offices pour prévenir et régler les différends. Cette approche est conforme au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Le rôle que jouent les organisations régionales, en leur qualité de partenaires clefs des institutions mondiales, est largement reconnu. Les organisations régionales et sous-régionales ont considérablement évolué depuis la fin de la guerre froide. Malgré la diversité de leur taille, de leur composition et de leurs objectifs stratégiques, nombre d'entre elles ont connu une expansion de leur mandat, de leur cadre juridique et de leurs capacités organisationnelles afin de traiter un large éventail de questions politiques, de sécurité et de droits de l'homme, entre autres.

L'importance croissante des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits traduit la nécessité d'une coopération plus complexe et multidimensionnelle. Malgré les différences, cette coopération s'est toujours avérée fructueuse et complémentaire, comme c'est le cas des relations entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine. J'en veux pour preuve l'adoption de mandats d'opérations de maintien de la paix, basés sur le principe que c'est aux gouvernements et aux autorités nationales qu'il incombe au premier chef de déterminer, de promouvoir et de diriger les priorités, les stratégies et les activités de pérennisation de la paix.

La nécessité de pouvoir compter sur des organisations régionales et sous-régionales est évidente. Quelque 33 organisations économiques régionales ont été fondées depuis 1989 et 29 organisations intergouvernementales régionales disposent d'un programme de travail lié à la paix et à la sécurité. La communauté internationale a élaboré toute une série d'outils et tiré les enseignements de ses expériences qui lui permettent de prévenir le déclenchement, l'escalade et la résurgence de conflits.

Dans le cas particulier de ma délégation, nous saluons le rôle important joué par l'Organisation des États américains (OEA), qui s'emploie à prévenir et à régler les conflits par le biais du renforcement de

la démocratie représentative à l'échelle du système interaméricain. Son action se fonde sur la Charte démocratique interaméricaine, qui vise à renforcer et à préserver les institutions démocratiques. Nous saluons également le travail de l'Organisation interaméricaine de défense, qui fournit à l'OEA et à ses États membres des services de conseils techniques, de consultation et d'éducation sur des questions liées aux questions militaires et de défense dans l'hémisphère, afin de contribuer au respect de la Charte de l'OEA.

Pour terminer, ma délégation estime que la coopération de l'ONU avec les organisations régionales et sous-régionales est fondamentale pour le maintien et la consolidation de la paix, étant donné que ces organisations complètent le travail du Conseil de sécurité et l'aident à s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de la Côte d'Ivoire à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et vous remercie d'avoir organisé le présent débat sur la question importante du rôle des États, des organisations régionales et de l'ONU dans la prévention et le règlement des conflits. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Président de la Commission de l'Union africaine (UA) de leurs exposés pénétrants.

Ma délégation s'associe à la déclaration que le Représentant permanent du Venezuela a faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Namibie préside actuellement la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Dans le cadre de l'ONU, nous travaillons à la tenue de dialogues et de réunions d'information sous-régionaux avec les organismes des Nations Unies, ce qui permettra d'accroître les possibilités d'apprentissage pour les pays de la région, ainsi que les possibilités d'un dialogue franc et ouvert et d'une coopération plus resserrée. Nous encourageons les autres organisations sous-régionales à tenir des réunions similaires pour renforcer la coopération et la cohésion entre les organisations sous-régionales et l'Organisation des Nations Unies.

Une coopération existe de longue date entre l'ONU et la SADC en matière de partenariat électoral. En avril, le deux organisations ont, dans le cadre de l'initiative BRIDGE de renforcement des capacités en matière de démocratie, de gouvernance et d'élections, organisé avec succès un atelier de formation régional sur l'égalité des sexes et les élections. L'objectif de cet atelier était de permettre aux parties prenantes électorales d'étudier le rôle des femmes dans les processus électoraux et politiques dans la région de la SADC et de s'efforcer de renforcer leur participation à ces processus. La SADC est engagée dans le processus électoral à Madagascar et espère une conclusion pacifique des élections qui doivent s'y tenir le 19 décembre. Nous envisageons aussi d'organiser d'autres ateliers et d'autres débats importants dans notre région, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

La SADC joue un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité dans la région. Au Lesotho, la Mission de prévention de la SADC a créé un environnement stable et sûr qui permet maintenant de mettre en œuvre les réformes constitutionnelles et institutionnelles, comme recommandé par la SADC. Des élections critiques vont se tenir en République démocratique du Congo dans moins de deux semaines. Ces élections marqueront un pas important en avant pour le pays, la région et le continent. La contribution de la République démocratique du Congo à la région est importante pour le développement économique et social de la région. L'Union africaine et la SADC sont en train de coopérer et de superviser les préparatifs en vue des élections afin de garantir qu'elles se dérouleront de façon pacifique.

Le débat public qui a eu lieu le mois dernier au Conseil sur le renforcement des opérations de maintien de la paix en Afrique (voir S/PV.8407) a souligné la coopération accrue entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le contexte des opérations de maintien de la paix. De nombreuses délégations, y compris la délégation namibienne, ont fait l'éloge du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, signé en avril 2017. Le Cadre aide à approfondir la coopération en matière de paix et de sécurité entre les deux organisations à tous les niveaux. De nombreuses résolutions du Conseil de sécurité ont aussi souligné l'importance du partenariat ONU-Union africaine dans le contexte de la coopération dans le domaine du maintien de la paix. Des délégations ont aussi mentionné le succès du partenariat entre les organisations dans le cadre de

la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour. Votre pays, Monsieur le Président, est un excellent exemple de coopération et de relations de travail fructueuses entre l'ONU, l'UA et la CEDEAO, comme l'a montré la clôture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire en juin 2017, qui a été un succès.

Les opérations de soutien à la paix de l'UA autorisées par le Conseil de sécurité sont un facteur essentiel de l'instauration de la paix et la sécurité sur le continent africain. Étant donné la décision de l'Afrique, prise au plus niveau, de financer à hauteur de 25 % ses activités de paix, ce qui atteste sa détermination sans faille à instaurer la paix sur le continent, et étant donné que plus de la moitié des 20 principaux pays fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont des pays africains, la Namibie appuie pleinement l'appel lancé par l'UA et les membres africains du Conseil de sécurité pour demander que ces opérations aient accès aux contributions statutaires des États Membres, au cas par cas. Ceci garantirait un financement durable et prévisible de ces opérations, ce qui est essentiel pour leur succès.

Lors du débat public annuel sur les femmes et la paix et la sécurité qui a eu lieu dernièrement (voir S/PV.8382), nous nous sommes félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) depuis son adoption il y a 18 ans. Toutefois, les États Membres ont indiqué que beaucoup restait encore à faire. Les femmes doivent jouer un rôle plus important dans les opérations de maintien de la paix – - dans la médiation et les négociations et durant les phases de consolidation de la paix et d'après-conflit. La Namibie est en train de faire sa part. Le mois dernier, nous avons atteint l'objectif de 15 % de femmes dans les effectifs des missions de maintien de la paix, objectif fixé par le Département des opérations de maintien de la paix. En janvier, 15 officiers de police, dont trois femmes, seront déployés dans l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

En outre, dans la perspective de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000), la Namibie organisera, du 10 au 11 avril à Windhoek, la troisième réunion du Réseau des coordonnateurs au niveau des capitales – la première du genre sur le continent. Tous les États Membres et la société civile sont invités à y participer.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Mudallali (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Mission permanente de la Côte d'Ivoire de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, et la remercier d'avoir organisé cet important débat. Je voudrais aussi remercier le Président Ouattara de sa déclaration stimulante d'hier (voir S/PV.8413), ainsi que le Secrétaire général Guterres et le Président de la Commission de l'Union africaine Moussa Faki Mahamat de leurs observations pénétrantes.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui continue d'être confronté à des défis graves sans précédent à la paix et à la sécurité, y compris aux défis traditionnels qui persistent, comme les crises internes, les guerres et les tensions régionales. Nous assistons aussi à l'émergence de menaces nouvelles – actes terroristes, menaces à la cybersécurité et effets néfastes des changements climatiques, pour ne citer que ceux -là. L'ONU est appelée maintenant, plus que jamais, à répondre à des crises en matière de sécurité d'une ampleur accablante – en nombre et en portée. Cette sombre réalité ne rend que plus importante l'action collective pour régler les conflits, et souligne aussi la nécessité de la prévention à long terme, en tant qu'outil essentiel de consolidation et de pérennisation de la paix.

Le Secrétaire général a placé la prévention au cœur de son projet de réforme de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU. Il a aussi accordé la plus haute priorité à l'établissement de partenariats robustes entre toutes les parties prenantes pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Cela inclut le renforcement de la coopération entre les États, l'Organisation des Nations Unies et les groupements régionaux et sous-régionaux.

Le Président Ouattara a dit hier que le cas de la Côte d'Ivoire devrait inspirer l'action menée par d'autres pays pour la reconstruction post-conflit. Cela est vrai. Le cas du Liban devrait aussi inspirer l'action d'autres pour le relèvement post-conflit. Le Liban est un exemple concret de la manière dont une coopération multidimensionnelle peut jouer un rôle décisif dans le règlement des conflits, la reconstruction économique après un conflit et la consolidation de la paix. Après une guerre civile dévastatrice qui a commencé en 1975 et qui a duré 15 ans, le Liban a subi une véritable invasion israélienne, qui a abouti à l'occupation par Israël d'une capitale arabe et d'une grande partie de notre

territoire. Grâce au monde arabe et à la communauté internationale, le Liban a pu à nouveau se remettre sur pied. La communauté internationale a œuvré fiévreusement pour rétablir la paix au Liban et mettre un terme à l'occupation. L'Organisation des Nations Unies a joué un rôle crucial dans ces efforts. Les différentes résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 425 (1978), ont été cruciales à cet égard.

Mais les initiatives régionales ont été non moins importantes. La Ligue des États arabes a continué de porter une attention de tous les instants à la situation au Liban, lançant des pourparlers politiques, dépêchant des envoyés et déployant à un moment donné des forces conjointes pour stabiliser le conflit. Ce sont les Accords de Taëf, adoptés en 1989, qui ont mis fin à notre guerre civile dévastatrice. Ces Accord ont été le couronnement d'un processus politique national facilité par une initiative régionale et appuyé par l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Les Libanais resteront éternellement reconnaissants au pays hôte, l'Arabie saoudite, pour ses efforts, et à la Ligue des États arabes sous l'égide de laquelle a été rendu possible le retour à la paix. Grâce à cet effort arabe collectif, le Liban a connu deux décennies de paix interne. C'est le meilleur exemple de la façon dont la coopération régionale et la solidarité peuvent apporter la paix.

Toutefois, et comme l'a dit hier dans cette salle le Président de la Commission de l'Union africaine (S/PV.8413), réduire les armes au silence n'est que la première étape d'une longue marche. Le véritable travail du rétablissement de la paix commence après cette étape. Une énorme quantité de travail est nécessaire après la fin des troubles civils pour préserver la paix, assurer une réconciliation nationale, reconstruire le pays et la société et consolider les bases d'une démocratie revitalisée. La poursuite de ces efforts collectifs, sur les plans national, régional et international, a également contribué aux efforts du Liban pour se relever après un conflit. Une fois encore, l'aide arabe et l'appui international ont été un coup de pouce indispensable pour mon pays concernant la reconstruction après une guerre et le redressement institutionnel et économique. Nous n'aurions pas pu y parvenir seuls.

Par ailleurs, le leadership est tout aussi important, voire plus important encore, pour atteindre cet objectif. Le regretté Premier Ministre Rafiq Hariri a déployé d'énormes efforts de reconstruction qui ont relancé le pays et son économie. Les résultats de ces efforts se font encore sentir.

Aujourd'hui, l'ONU reste une contributrice majeure à la paix et à la sécurité au Liban. Grâce à sa mission de maintien de la paix, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la situation dans le sud du Liban reste généralement calme, contribuant positivement à la stabilité globale dans le pays et ailleurs. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et divers organismes des Nations Unies continuent d'appuyer les efforts constants du Gouvernement libanais en faveur de la pérennisation de la paix et du bien-être économique malgré des difficultés redoutables, en particulier le fardeau que représente la situation des réfugiés syriens.

Les Conférences « Rome II », CEDRE (Conférence économique pour le développement, par les réformes et avec les entreprises) et de Bruxelles en 2018 sont les dernières illustrations en date du généreux attachement international et régional à la stabilité et au bien-être de mon pays. Ce sont également de bons exemples de la façon dont les efforts de relèvement et de consolidation de la paix après un conflit peuvent être un investissement à long terme dans la paix et la sécurité sur les plans régional et international. Alors que les organisations internationales sont les gardiennes des piliers du droit international, ce sont les organisations régionales et sous-régionales qui fournissent un contexte, avec une compréhension plus claire et plus approfondie des questions de sécurité locales et régionales, ainsi qu'une meilleure capacité de réponse à ces questions. Il va de soi que la complémentarité des structures internationales et régionales est un concept dont nous devons nous inspirer pour atteindre notre objectif collectif, à savoir la paix et la sécurité mondiales. Comme le Secrétaire général Guterres l'a dit hier, une approche globale de la paix est la voie à suivre pour garantir une paix et une sécurité à long terme.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Vaultier Mathias (Portugal) : Qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public.

Le Portugal souscrit pleinement à l'intervention qui sera prononcée par l'Union européenne et souhaite faire quelques remarques à titre national.

La prévention des conflits est un principe structurant des Nations Unies, consacré à l'Article 1 de la Charte, qui est très cher à mon pays, envers la promotion d'une paix durable. Nous soutenons le processus de

réforme du système des Nations Unies, initié par le Secrétaire général et, en particulier, l'importance accordée à la prévention des conflits, à la primauté du politique et au recours à la diplomatie en tant que moyens privilégiés pour parvenir à une paix durable. La mise en œuvre de ces réformes, à compter du 1er janvier 2019, marquera une nouvelle étape dans la réaffirmation de notre engagement collectif envers le rôle central de l'ONU dans la prévention des conflits. Ces réformes, dans leurs trois volets, reconnaissent l'importance d'une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales sur la base d'un partenariat élargi et intégré pour le soutien de la paix. Il faut aller au-delà du binôme « maintien de la paix/imposition de la paix » et inclure les actions d'alerte précoce, de médiation, de coordination, de messages politiques et de communication stratégique afin de prévenir l'éclosion et l'aggravation des conflits.

Pour ce qui est de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les États et les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits, nous préconisons une approche globale et, simultanément, une étroite coopération avec les partenaires locaux, régionaux et internationaux, renforçant ainsi l'appropriation régionale et locale. Nous percevons le rôle des organisations régionales en tant que « premiers intervenants » dans les crises internationales, utilisant leurs ressources et mobilisant les bons offices pour réduire les tensions et parfois même s'attaquer aux racines profondes des conflits, parmi lesquelles le profond sous-développement. En effet, nous souhaitons le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, ainsi que l'action complémentaire de l'Union européenne, y compris par l'intermédiaire de la coopération trilatérale et des stratégies régionales.

Pour illustrer cette coopération multiforme entre l'ONU et les organisations régionales, et depuis la création du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques en 2006, plusieurs organisations, telles que l'Union européenne, l'Union africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation des États américains et l'Organisation de la coopération islamique, ont reproduit des exemples similaires, renforçant ainsi le rôle de leadership de l'ONU dans ce domaine. L'action entreprise par les groupes d'amis de la médiation, tant au sein de l'ONU que de l'Union européenne, de l'Union africaine et de l'OSCE, en est un exemple. D'autre part, il convient de rappeler que les organisations régionales sont aussi des plateformes de dialogue et de coopération utiles pour promouvoir la gouvernance mondiale. À cet égard, la Communauté des pays de langue portugaise rassemble des pays très divers de quatre continents différents. Ils partagent deux choses : une langue et des valeurs communes. Tel est l'atout de la Communauté des pays de langue portugaise : apporter une valeur ajoutée, dans le cadre d'une plus ample coopération internationale, en tant qu'intermédiaire à part entière.

Afin de mieux adapter les mandats du Conseil, notamment dans les environnements les plus exposés, il s'avère chaque fois plus indispensable d'envisager un nouveau cadre d'opérations, dans des cas qui exigent un niveau élevé de mobilité et de rapidité, notamment pour faire face à la situation des civils non protégés ou dissuader d'éventuelles attaques. La force de réaction rapide, au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, où le Portugal a, en ce moment, son plus grand contingent – environ 180 éléments - constitue un exemple concret de cette grande efficacité qui est exigée des mandats du Conseil.

Pour conclure, et en ce qui concerne les performances des opérations de paix, de toute évidence, il est indispensable de garantir le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. Cela étant, nous estimons qu'il faut également promouvoir un plus grand équilibre entre les genres dans les composantes militaires, policières et civiles des opérations de maintien de la paix, non seulement en vue d'une expression plus juste, mais aussi dans le but d'améliorer la capacité des missions auprès de tous les segments de la population. Dans ce contexte, il est aussi chaque fois plus important d'intégrer, dans notre action collective, la contribution des jeunes à la prévention et au règlement des conflits.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. González Serafini (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la République de Côte d'Ivoire d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat, et saluer la présence ce matin du Ministre des affaires étrangères, M. Marcel Amon-Tanoh. Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

L'Argentine réaffirme son ferme attachement et son appui au système de maintien de la paix et de la

sécurité internationales dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, système fondé sur les buts et principes énoncés dans la Charte et sur le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous pensons que l'ONU est la seule organisation internationale qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, au moyen d'un certain nombre d'outils qui doivent faire partie d'une stratégie globale incluant la prévention des conflits, leur règlement par des moyens pacifiques, la pérennisation de la paix et l'instauration d'une paix durable. Une telle stratégie doit intégrer la perspective du développement durable et des droits de l'homme et s'attaquer aux causes profondes des conflits. Les activités de prévention, la promotion du développement durable, la protection des droits de l'homme, la promotion de l'état de droit, l'accès à la justice, la responsabilisation, les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les activités de consolidation de la paix et les autres initiatives de l'Organisation constituent des outils politiques qui doivent être conçus et mis en œuvre dans le cadre d'une stratégie globale et multidimensionnelle à l'appui de processus politiques viables et du règlement pacifique des différends.

C'est pourquoi nous sommes convaincus du rôle important des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sachant que le Conseil de sécurité et l'ONU ont la responsabilité principale en la matière, ainsi que dans l'instauration et la consolidation de la paix durable. Le développement du multilatéralisme au niveau régional et la coopération entre les États, les organismes régionaux et sous-régionaux et l'ONU ont prouvé leur grande efficacité dans la prévention et la résolution pacifique des conflits par la promotion du dialogue politique et de la médiation. En outre, une connaissance plus approfondie des caractéristiques particulières et des traits uniques de chaque conflit ou différend contribue également à un sentiment d'appropriation plus marqué dans chaque processus de paix.

Cette coopération doit être consolidée par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. En ce sens, le Conseil devrait concentrer ses efforts de façon coordonnée et en coopération avec les autres organes de l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec les autres entités s'occupant de prévention des conflits, de développement durable, de droits de l'homme et d'état de droit. La preuve a été faite de l'efficacité du rôle à la fois du Secrétaire général, par l'entremise de ses bons offices et de ses envoyés et représentants spéciaux, et des bureaux régionaux des Nations Unies, pour ce qui est de promouvoir les processus de dialogue politique pour la résolution des conflits.

Par la Déclaration d'engagements communs publiée dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Action pour le maintien de la paix », les États coauteurs ont réaffirmé la primauté de la politique dans la résolution des conflits. Nous avons également pris l'engagement de renforcer les arrangements régionaux et sous-régionaux au moyen de la coopération internationale et de mesures d'appui en vue d'améliorer le partenariat stratégique entre ces organisations et l'ONU dans les domaines du développement des capacités et du financement.

Enfin, dans ma région, les Amériques, je dois souligner le rôle que l'Organisation des États américains (OEA) et les organisations sous-régionales peuvent jouer. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, de même que la Mission des Nations Unies en Colombie et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, illustrent bien comment le partenariat stratégique entre l'ONU et les organisations régionales – telles que l'OEA, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres organismes régionaux spécialisés – ou avec le système des Nations Unies en général peut dégager de précieux avantages comparatifs dans l'action menée pour obtenir une paix durable en passant par des processus de prévention et de consolidation et de maintien de la paix, le règlement pacifique des différends, la réconciliation, la justice transitionnelle, la promotion de l'état de droit et le renforcement des institutions, la promotion et la protection des droits de l'homme, et le développement durable.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Liechtenstein.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le Liechtenstein se félicite de la tenue du présent débat public et apprécie à sa juste valeur la présence du Secrétaire général parmi les orateurs qui ont fait des exposés. Le débat de ce jour souligne l'importance du rôle que les organisations régionales peuvent jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité. Il rappelle également que la prévention et la résolution efficaces des conflits peuvent tirer grand avantage des mécanismes

prévus aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies. Il est donc dans notre intérêt à tous de nous engager à nouveau en faveur de ces outils et de veiller à ce qu'ils soient mieux utilisés.

Dans notre région, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) joue un rôle précieux dans le maintien de la stabilité. C'est donc avec une profonde préoccupation que nous constatons que ses principes fondamentaux sont constamment enfreints.

Après la Deuxième Guerre mondiale, qui a débuté en Europe, notre région a connu une intégration politique et économique réussie. L'Union européenne en particulier a été un important facteur de stabilité et un acteur de la paix pour tous les partenaires européens, y compris ceux qui, comme nous, n'en sont pas membres. Malheureusement, depuis les années 1990, les conflits prolifèrent, et nous sommes aujourd'hui aux prises avec des tensions croissantes et une détérioration générale des conditions de sécurité en Europe.

Avec le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, l'Europe risque de perdre un élément capital de son architecture de sécurité. Le Liechtenstein soutient les efforts difficiles qui sont déployés dans le cadre de l'OSCE pour résoudre les conflits européens, notamment ceux qui ont cours en Ukraine et ses alentours ainsi qu'en Géorgie, de même que les conflits concernant la Transnistrie et le Haut-Karabakh. Cette organisation poursuit son travail important, tandis qu'apparemment nous continuons de nous éloigner d'un consensus sur les principes fondamentaux de notre sécurité européenne commune. Cela montre à la fois l'intérêt pratique de l'OSCE et l'urgence qu'il y a pour l'Europe d'étayer l'action de l'OSCE au moyen d'un consensus renouvelé sur un ensemble de principes de sécurité et de coopération forts et fondés sur des valeurs, dans le droit fil de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte des Nations Unies. Le Liechtenstein est fermement convaincu que l'OSCE a toujours un rôle important à jouer comme instance de dialogue à cet égard.

La montée récente et dangereuse des tensions dans la mer d'Azov et le détroit de Kertch nous inquiète vivement. Cela montre une fois de plus que le conflit en Ukraine et dans ses alentours est alimenté par des violations graves et persistantes du droit international. Dans ce contexte de militarisation croissante de la région, le Liechtenstein s'associe aux appels lancés à la plus grande retenue et à une désescalade immédiate, ainsi qu'au retour à un ordre fondé sur des règles en vertu du droit international applicable. Le Liechtenstein réaffirme son soutien sans réserve à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée.

Dans la note de cadrage établie pour la présente séance (voir S/2018/1064, annexe), il est souligné avec raison que nombre de conflits contemporains consistent en des crises internes, qui se perpétuent ou se répètent, faute de processus politiques permettant d'y mettre fin. C'est la nouvelle réalité des conflits, que l'ONU doit bien comprendre si elle veut dûment jouer son rôle de garante principale de la paix et de la sécurité internationales, avec l'aide des organisations régionales. Dans le traitement de ces crises, il semble que nous échouions souvent à cerner leurs causes profondes. L'amélioration des outils dont nous disposons pour gérer les crises internes, en vue de renforcer l'aptitude de l'ONU à prévenir les conflits, est un aspect essentiel du programme de prévention qui a été défini par le Secrétaire général et auquel nous adhérons pleinement. En tant que membre du Groupe des Amis de la médiation, le Liechtenstein se félicite aussi de l'attachement du Secrétaire général à la médiation inclusive et au renforcement des capacités de l'ONU en termes de prévention et d'intervention précoce.

Le Liechtenstein défend depuis longtemps le droit à l'autodétermination comme moyen de prévenir et de résoudre les conflits internes lorsqu'il est appliqué conformément au droit international, notamment le principe de l'intégrité territoriale. Beaucoup des conflits interétatiques d'aujourd'hui sont ancrés dans l'aspiration d'une communauté à plus d'autonomie et dans la résistance que l'État oppose à cette revendication. Il faudrait encourager les États à dialoguer pacifiquement avec les communautés pour trouver un degré d'autonomie adapté afin d'empêcher et d'atténuer les conflits. Nous continuerons de travailler en partenariat avec d'autres à la mise au point d'outils et de stratégies qui permettent aux médiateurs d'identifier et d'aborder correctement les conflits interétatiques qui découlent de griefs liés à l'autonomie. Nous avons hâte de faire part des résultats de ce travail à toutes les délégations intéressées.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Molefe (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la délégation ivoirienne, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et je vous remercie d'avoir organisé le présent débat sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations

régionales et sous-régionales, et notamment le rôle des États, des organismes régionaux et de l'ONU dans la prévention des conflits.

Qu'il me soit permis de commencer par une citation de l'ancien Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali, tirée de l'Agenda pour la paix, son rapport à l'Assemblée générale sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et le maintien de la paix, publié le 17 juin 1992. S'agissant des nouvelles chances qui s'offraient à nous par le biais des accords régionaux, il déclarait que

> « l'action régionale, par le biais de la décentralisation, de la délégation et de la coopération aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, pourrait non seulement rendre plus légère la tâche du Conseil, mais contribuer également à la création d'un sentiment plus fort de participation, de consensus et de démocratisation en ce qui concerne les affaires internationales » (*S/24111, par. 64*).

L'Afrique du Sud a toujours accordé la priorité à un partenariat stratégique renforcé entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans la prévention et la résolution des conflits. Durant ses mandats précédents au Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud a activement soutenu la décision historique de renforcer la coopération stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, dans la résolution 2033 (2012), adoptée au cours de la présidence sud-africaine du Conseil et qui faisait fond sur la résolution 1809 (2008), dont l'Afrique du Sud était également coauteur.

Depuis lors, l'Afrique du Sud n'a jamais cessé de chercher à approfondir la coopération entre l'Union africaine et l'ONU. Ces résolutions et les efforts déployés par la suite pour tirer parti des avantages comparatifs des organisations régionales dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies sont fondés sur le principe de subsidiarité, qui permet au Conseil de sécurité d'être plus efficace dans l'exécution de sa mission centrale. Par conséquent, l'Afrique du Sud, qui entamera bientôt un nouveau mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, continuera de travailler avec les trois membres non permanents africains du Conseil de sécurité pour renforcer cette coopération.

En outre, l'Afrique du Sud souscrit fermement à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un sursaut de la diplomatie et de la prévention des conflits, qui profiterait beaucoup d'une coopération accrue avec les organisations régionales. L'attachement de l'Afrique du Sud à la médiation et à la prévention des conflits est bien connu, et nous avons à ce titre contribué au règlement des conflits dans des pays comme le Burundi, le Soudan, le Soudan du Sud, le Lesotho, Madagascar et la République démocratique du Congo, en employant un large éventail d'outils diplomatiques pour aider à stabiliser la situation dans ces pays. Il s'est notamment agi de médiation, de bons offices, de déploiement de contingents et d'assistance technique et financière directe.

Néanmoins, en raison d'un manque d'appui à la consolidation de la paix et de concentration sur cette activité, et en l'absence d'attention soutenue sur les économies d'après-conflit, ces efforts sont souvent réduits à néant par la poursuite de l'instabilité et du conflit. Cela dénote une incapacité à préserver les gains en matière de paix et à tirer les enseignements de l'inaction passée. Cela montre aussi qu'il importe de s'attaquer aux conflits de manière globale en remédiant aux causes profondes de l'instabilité, sachant que la paix, la stabilité, le développement et les droits de l'homme sont interdépendants. L'Afrique du Sud estime que les organisations régionales sont les mieux placées pour appliquer des mesures propres à prévenir l'instabilité et les conflits.

Pour cette raison, l'Afrique du Sud se félicite de l'évolution positive constatée avec la signature de deux accords – le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et sécurité – qui forment le socle d'une coopération renouvelée entre les deux organisations.

Toutefois, nous estimons qu'il faut faire davantage pour faciliter des visites conjointes ainsi que des consultations régulières entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, afin d'assurer une cohérence et une convergence plus grandes au niveau des orientations stratégiques. Cela aura également pour effet d'améliorer les systèmes de prévention des conflits et d'alerte rapide des deux organisations. Il est également capital d'accroître la coopération entre les mécanismes de reconstruction et de développement postconflit de l'Union africaine et la Commission de consolidation de

la paix de l'ONU. L'Afrique du Sud juge qu'il faut mettre en évidence et appuyer plus fortement la Commission de consolidation de la paix, qui ne peut plus être vue comme un à-côté mais doit au contraire occuper le devant de la scène, avec une approche plus dynamique du Conseil de sécurité sur la prévention et la résolution des conflits.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine est un très bon exemple du potentiel de coopération avec les organisations régionales. Au fil des ans, les États membres de l'Union africaine ont fait la preuve de leur volonté et de leur intention de prendre les rênes de la prévention et de la résolution des conflits sur le continent africain. Il serait bon de renforcer ces efforts pour optimiser les gains obtenus jusqu'à présent.

L'Union africaine a entrepris des opérations de paix en Somalie et au Darfour et a été la première à réagir dans des cas comme le Mali et la République centrafricaine, risquant beaucoup et payant souvent le prix ultime avec le décès de soldats africains. Néanmoins, le continent reste aux prises avec l'absence de financement prévisible pour ses opérations de paix. Tandis que des Africains risquent leurs vies dans des actions tendant à prendre la responsabilité de la paix et de la sécurité sur le continent, qui forme une grande part du mandat du Conseil de sécurité, l'Afrique ne bénéficie pas d'un financement soutenu, prévisible et souple pour les opérations de paix dirigée par l'Union africaine.

Par conséquent, si nous avons accueilli avec satisfaction les résolutions 1809 (2008), 2320 (2016) et 2378 (2017), où il est fait allusion à la nécessité de remédier à ce manque d'appui financier, nous n'en demandons pas moins au Conseil de soutenir à l'unanimité le projet de résolution, présenté par ses membres africains, qui vise à régler la question du financement des opérations de paix de l'Union africaine. L'Afrique a fait preuve de volonté politique et a engagé des ressources humaines et des vies pour faire taire les armes sur le continent, mais elle a besoin d'aide afin de renforcer certains de ses moyens et certaines de ses capacités pour répondre aux conflits comme il convient.

Avec la Force africaine en attente qui a été déclarée pleinement opérationnelle, l'Union africaine a démontré qu'elle était apte et prête à gérer ses propres problèmes de sécurité sur le continent. En 2016, la Commission de l'Union africaine a également mis au point un plan de travail quinquennal pour la période 2016-2020, à l'usage de la Force africaine en attente; jusqu'à présent, dans ce cadre, des formations aux postes de commandement ont été dispensées, et des exercices ont été organisés pour stimuler les composantes militaire, civile et de police de la Force.

Il est également essentiel que le Conseil réalise l'importance de l'application de la résolution 1325 (2000) et de la mise en œuvre du programme visant à renforcer le rôle des femmes dans la paix et la sécurité, non seulement comme soldates de la paix mais aussi comme médiatrices dans les conflits. L'Afrique du Sud estime que la participation des femmes au règlement pacifique des conflits et à la protection des groupes vulnérables que sont les femmes et les enfants sera cruciale pour la paix et le développement durables.

Qu'il me soit permis de conclure en rappelant la déclaration politique adoptée au Sommet de la paix Nelson Mandela, durant la semaine de haut niveau, en septembre, où les dirigeants mondiaux ont jugé « incontestable que les conflits [étaient] à tous égards plus coûteux que la diplomatie préventive » (*résolution 73/1, par. 14*) et exprimé leur plein soutien aux travaux de l'Organisation. Ils ont aussi décidé de mettre « tout en œuvre pour soutenir les processus de paix, la prévention et le règlement des conflits, la consolidation de la paix ainsi que la reconstruction et le développement après un conflit » (*ibid.*). Nous comptons que le débat d'aujourd'hui ira dans le sens de la réalisation de ces objectifs grâce à une coopération accrue entre l'ONU et l'Union africaine.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de Singapour.

M. Chua (Singapour) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur le thème très important du rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits.

Parce qu'elle est un petit pays, Singapour est hautement tributaire, pour sa sécurité et sa prospérité, d'un ordre régional et international stable. Nous croyons donc fermement dans la prévention des conflits et la diplomatie préventive. Des mesures politiques doivent être prises en temps utile pour éviter des différends susceptibles de menacer la paix et la stabilité régionales au point d'entraîner une escalade qui aboutirait à une confrontation pure et simple. Singapour estime aussi que la sécurité et la stabilité régionales sont servies au mieux par une architecture de sécurité robuste, ouverte et inclusive qui encourage toutes les parties concernées

à faire entendre leur voix et à dialoguer de manière constructive les unes avec les autres.

Membre fondateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), créée il y a 51 ans, Singapour a vu les progrès accomplis par l'ASEAN au fil des décennies dans sa contribution à la paix et à la stabilité dans notre région. L'ASEAN s'est formée à une époque de grande instabilité géopolitique. L'Asie du Sud-Est était divisée et les conflits nombreux. Le fait que les membres fondateurs de l'ASEAN, à savoir l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, aient pu s'unir pour créer l'Association, malgré leurs divergences fondamentales, fut une réalisation majeure. Depuis lors, la famille de l'ASEAN est passée à 10 membres. Il n'y a pas eu de conflit ou de guerre à proprement parler entre les États membres de l'ASEAN. Il y a et il y aura des désaccords, mais ce qui compte, c'est que chaque État membre de l'ASEAN reste attaché au consensus et au règlement des différends par la parole plutôt que par les armes. De nos jours, c'est un accomplissement qui mérite d'être célébré et qui doit aussi être préservé à tout prix.

L'ASEAN considère également qu'un cadre de sécurité régionale efficace pour la paix et la stabilité doit reposer sur un appui ferme à un système multilatéral fondé sur des règles et sur le droit international. Nous devons également renforcer la communication, la confiance mutuelle et la confiance entre toutes les parties prenantes concernées dans la région afin de réduire au minimum les erreurs d'appréciation et les incidents. La Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus, à laquelle participent huit des partenaires de dialogue de l'ASEAN, à savoir l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde, le Japon, la Nouvelle-Zélande et la Russie, vise à atteindre cet objectif au plus haut niveau des ministres de la défense respectifs. Le Forum régional de l'ASEAN compte pour sa part 27 membres, dont l'Union européenne, et cherche à faire de même. La Réunion et le Forum sont tous deux des mécanismes dirigés par l'ASEAN qui offrent des possibilités d'interaction et de dialogue accrus entre les pays. Ils jouent un rôle important dans la prévention des conflits et dans la mise en place d'un ordre de sécurité régionale plus solide et fondé sur des règles.

L'ONU ne peut à elle seule prévenir les conflits ou faire face aux menaces transfrontières et contemporaines. Les États et les organisations régionales doivent s'engager de manière véritable pour compléter l'action de l'ONU dans le traitement de ces questions. Le plan d'action 2016-2020 pour la mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur le partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU en est un exemple. Il énonce les priorités stratégiques qui seront mises en œuvre par les deux parties pour renforcer encore la coopération politique, sécuritaire, économique et socioculturelle. Il convient de noter qu'il encourage une coopération plus étroite en matière de pérennisation de la paix, de diplomatie préventive et de mesures de confiance grâce à des activités de renforcement des capacités. L'importance du renforcement de la coopération en matière de diplomatie préventive et de prévention des conflits a été encore soulignée à la récente réunion entre les membres de l'ASEAN et le Secrétaire général en septembre.

La reconnaissance des contributions des organisations régionales à la paix et à la sécurité n'est pas nouvelle et a été soulignée dans la résolution 1631 (2005) du Conseil de sécurité et dans la résolution 69/277 de l'Assemblée générale, intitulée « Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales ». Pas plus tard que la semaine dernière, l'Assemblée générale a adopté sept résolutions qui ont mis en évidence la poursuite de la collaboration et le renforcement de l'engagement entre les organisations régionales et l'ONU. Compte tenu de leurs connaissances spécialisées, de leurs compétences fonctionnelles et de leur compréhension approfondie des contextes régionaux, ces organisations peuvent contribuer à renforcer l'action de l'ONU d'une manière qui tienne compte de la situation et des besoins spécifiques de chaque État Membre. C'est important pour gagner la confiance des parties concernées. La confiance fait en effet partie intégrante de tout processus de dialogue et de négociation.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Licharz (Allemagne) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Côte d'Ivoire pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur un sujet d'extrême importance.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Pour commencer, l'Allemagne tient à rendre hommage à la Côte d'Ivoire. Pas plus tard que l'année dernière, elle était encore le pays hôte d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies. Aujourd'hui,

elle est membre du Conseil de sécurité. Nous avons beaucoup à apprendre de ce cas exemplaire et nous remercions la Côte d'Ivoire des enseignements qu'elle a partagés avec nous. Qu'il me soit permis de faire deux brèves remarques.

Premièrement, l'Allemagne appuie vigoureusement la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention, de règlement des conflits et de consolidation de la paix. Cette coopération, pourvu qu'elle soit complémentaire et coordonnée, permet une exécution plus efficace des mandats et donc de meilleurs résultats sur le terrain. Le Plan d'action Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises et les opérations de paix, le Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises et le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité sont d'excellents exemples de coopération réussie. La communauté internationale devrait investir davantage dans cette coopération en renforçant les capacités et les réseaux pour pérenniser la paix. Et j'en donnerai quelques illustrations.

Par exemple, l'Allemagne a coorganisé une conférence sur la région du lac Tchad en septembre avec le Nigéria, la Norvège et l'ONU. La manifestation était axée sur le lien entre paix, développement et action humanitaire, et sur la mise en œuvre de la résolution 2349 (2017). Le Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad est un autre exemple de coopération régionale transfrontalière réussie, telle qu'envisagée par la résolution 2349 (2017). L'Allemagne se félicite que les pays du lac Tchad aient pris les choses en main en adoptant une stratégie de stabilisation élaborée par la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine.

L'Allemagne fournit une assistance aux partenaires africains pour les activités d'alerte rapide, de prévention et de médiation. Nous sommes un partenaire actif dans les efforts de médiation menés sous l'égide de l'Union africaine, par exemple au Soudan et au Soudan du Sud. Nous sommes fiers de soutenir le Groupe d'appui à la médiation de l'Union africaine, qui permettra d'accroître l'efficacité des efforts africains de médiation.

L'Union européenne et l'Union africaine ont également fait preuve d'un grand esprit d'initiative dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. L'Allemagne est fière de soutenir ces efforts, en particulier le Réseau des femmes d'influence en Afrique. Nous sommes convaincus que l'accès des femmes aux fonctions de direction politique, en particulier leur participation aux processus de paix, conduit à une paix plus durable.

Deuxièmement, nous devons nous efforcer de trouver des réponses internationales et régionales qui soient adaptées au contexte, échelonnées et bien coordonnées. À cet égard, le Conseil de sécurité doit adopter une approche plus globale de la gestion des crises afin de prévenir une reprise du conflit. Nous avons trop souvent vu les conflits se raviver après la fin d'une mission de maintien de la paix.

Lorsqu'il élabore sa stratégie face à un conflit donné, le Conseil de sécurité doit définir des mandats réalistes, solides sur le plan politique et suffisamment financés, ainsi que des stratégies de transition qui comprennent des mesures de prévention, de stabilisation et de consolidation de la paix pour toutes les phases du conflit. Les organisations régionales et les pays fournisseurs de contingents peuvent offrir leur expertise pour aider à élaborer de tels mandats et garantir une réponse internationale coordonnée dès le départ. Cela permettra également des transitions en douceur.

Les organisations régionales et sous-régionales ont des compétences qui leur sont propres et jouent un rôle primordial dans l'exécution des mandats du Conseil de sécurité. Toutefois, toute contribution devrait être soumise à des normes de performance claires et respecter les droits de l'homme et le droit humanitaire. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme devrait jouer un rôle de poids dans l'élaboration d'un cadre des droits de l'homme pour toutes les opérations de paix.

L'Allemagne est déterminée à collaborer avec tous les membres du Conseil et avec l'ensemble de la communauté des Nations Unies pour assurer la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Ce qui est aussi dans l'esprit de l'engagement ferme et partagé en faveur de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

S'agissant de la consolidation de la paix, il importe de faire un meilleur usage de la Commission de consolidation de la paix. L'Allemagne est actuellement Vice-Présidente de la Commission de consolidation de la paix et un des principaux contributeurs à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix au sein du système des Nations Unies. Nous devons encourager les États qui cherchent à obtenir une assistance en matière de consolidation de la paix à s'adresser à la Commission

de consolidation de la paix. Nous devons également encourager les autres à contribuer à l'accroissement substantiel du Fonds pour la consolidation de la paix et à mieux tirer parti tous ensemble du pouvoir fédérateur et du rôle de conseil de la Commission de consolidation de la paix.

En conclusion, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales permet le partage des responsabilités sur la base des avantages comparatifs de chacune. Cela se traduit par la complémentarité et évite la concurrence. L'Allemagne reste déterminée à appuyer les organisations régionales et sous-régionales et leur coopération avec l'ONU. Nous continuerons de promouvoir une approche globale et coordonnée pour pérenniser la paix. En tant qu'États Membres, nous ne pouvons pas nous permettre de gaspiller des ressources limitées ou de manquer de cohérence. Nous devons rechercher des synergies et travailler en étroite collaboration pour maintenir la paix.

Je voudrais terminer en disant que l'Allemagne s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Le Président (*parle en français*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : Je fais cette déclaration au nom du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Suède et de mon propre pays, la Norvège.

L'aptitude de l'ONU à créer des partenariats efficaces avec les organisations régionales et sous-régionales est importante pour prévenir les conflits violents et y faire face efficacement. Les réformes en cours à l'ONU et à l'Union africaine peuvent encore améliorer notre capacité à relever les défis actuels à la paix et à la sécurité internationales. Les acteurs régionaux sont souvent les premiers à ressentir les signes avant-coureurs d'un conflit et peuvent jouer un rôle clef dans la prévention. Ils peuvent également être des partenaires essentiels de l'ONU pour assurer la mise en œuvre des accords de paix, lutter contre le terrorisme, prévenir l'extrémisme violent et traiter les questions migratoires.

Les partenariats avec les organisations régionales sont, à juste titre, considérés comme prioritaires dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Les mandats des opérations de paix des Nations Unies doivent être adaptés aux conditions sur le terrain, compte tenu de l'importance de ces partenariats. Le partenariat de plus en plus fort entre l'ONU et l'Union africaine, y compris les organisations sous-régionales, est très positif.

Les pays nordiques saluent et appuient les efforts déployés par l'ONU et l'Union africaine pour renforcer la coopération et la coordination dans le domaine de la paix et de la sécurité et la mise en œuvre l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le leadership et l'appropriation de l'Afrique sont essentiels, tout comme les partenariats. En unissant leurs forces, l'Union africaine et l'ONU peuvent apporter un soutien plus efficace et plus cohérent aux efforts des pays membres pour pérenniser la paix et bâtir des nations résilientes et prospères.

Il est encourageant de voir comment les relations entre l'ONU et l'Union africaine se développent et se renforcent. En moins de deux ans, ces institutions ont signé et mis en œuvre deux accords-cadres importants. Nous appuierons activement la création à Addis-Abeba d'un groupe à composition non limitée d'amis du partenariat ONU/Union africaine. L'objectif est de fournir le financement et l'appui des États Membres à la poursuite des efforts conjoints ONU-Union africaine pour le développement durable, la prévention des conflits, la diplomatie préventive et la médiation, notamment en renforçant la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations unies. Les pays nordiques demeurent déterminés à continuer d'apporter un appui substantiel à la coopération entre l'Union africaine et l'ONU.

La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) demeure essentielle au maintien de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la prévention des conflits et au développement durable dans cette région. Il est inspirant de voir comment les membres de la famille des Nations Unies et de l'ASEAN collaborent étroitement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025

Les pays nordiques sont des partenaires constants dans les efforts déployés par l'ONU pour approfondir les arrangements existants avec les organisations régionales et sous-régionales et rechercher de nouvelles possibilités pour notre avenir commun. Afin de réaliser pleinement le potentiel du partenariat Union africaine-Nations Unies, un appui financier et politique supplémentaire est nécessaire. Nous nous félicitons donc des travaux en

cours pour permettre l'accès aux contributions mises en recouvrement auprès de l'ONU.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Monsieur le Président, la délégation malienne s'est réjouie de l'organisation par la présidence ivoirienne du Conseil de ce débat public sur le thème intitulé « Rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits ». Nul besoin de souligner l'importance et l'actualité venant de ce thème, particulièrement pour les pays africains, le Mali notamment.

Je remercie le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les remarques fort édifiantes qu'ils ont faites ce matin à l'ouverture de ce débat.

Quel pays mieux que la Côte d'Ivoire pour illustrer parfaitement la pertinente de ce thème? Oui, nous sommes très admiratifs du leadership, de la vision et des mesures appropriées que le Président Alassane Ouattara continue de prendre pour apporter la stabilité durable et la réconciliation véritable en Côte d'Ivoire voisine, après des années de crise, dont la résolution a nécessité l'appui déterminant de la CEDEAO, de l'Union africaine et des Nations Unies notamment.

Je sais que chaque situation de crise est spécifique mais je reste convaincu que ce modèle ivoirien, j'allais dire cette « success story » ivoirienne pour reprendre l'expression du Président Ouattara hier, est assurément une grande source d'inspiration pour nombre de pays qui cherchent à sortir des crises et de l'instabilité. C'est tout le sens des contacts de très haut niveau réguliers entre le Mali et la Côte d'Ivoire.

Le Mali, pour sa part, est engagé résolument dans la voie de la résolution de la crise qui l'affecte depuis 2012. Pour ce faire, le Gouvernement s'attelle, sous l'autorité du Président Ibrahim Boubacar Keita, à la consolidation des institutions étatiques et au renforcement de la légitimité de l'État auprès de la population. Nous travaillons également à rapprocher davantage l'État des citoyens, par l'amélioration de la gouvernance dans tous les domaines, tant au niveau national que local, en vue d'une meilleure prise en charge des préoccupations de nos populations, y compris la fourniture des services sociaux de base.

De même, nous avons toujours privilégié le dialogue inclusif et la concertation régulière comme mode de règlement des problèmes nationaux, avec une attention soutenue en faveur de la reconstruction économique et sociale, y compris en créant des opportunités d'emplois, notamment pour la jeunesse, et des activités génératrices de revenus pour la population, les femmes et les enfants étant au cœur de ces politiques.

C'est pourquoi, pour la résolution durable de la crise multidimensionnelle que notre pays traverse, le Gouvernement et les autres parties signataires s'attellent résolument à la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Cet accord, faut-il le rappeler, contient des dispositions pertinentes dans les domaines politique et institutionnel, de la défense et la sécurité, du développement économique et social et de la réconciliation nationale. Je reste convaincu que cet accord, s'il est pleinement mis en œuvre, est un garant de la stabilité durable au Mali, voire au-delà.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet accord, le Mali se réjouit de la solidarité agissante de plusieurs pays amis et d'organisations sous-régionales et régionales notamment – l'Union africaine, la CEDEAO, le G5 Sahel, l'Union européenne - ainsi que l'Organisation des Nations Unies.

Je termine en disant que le Mali soutient pleinement la démarche des trois pays africains membres du Conseil de sécurité (A3) en faveur d'un projet de résolution sur le financement des opérations de maintien de la paix en Afrique.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Belgique.

Mme Van Vlierberge (Belgique) : Je voudrais tout d'abord saluer et remercier la Côte d'Ivoire pour son initiative de tenir un débat portant sur un sujet aussi crucial pour 1e travail du Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Pour la Belgique, l'importance des organisations régionales et sous-régionales dans la prévention des conflits n'est plus à démontrer, en particulier en Afrique où l'appropriation africaine des défis sécuritaires du continent a enregistré des progrès incontestables ces dix dernières années.

Notre constat et notre credo sont simples et partagés : lorsqu'une crise pointe à l'horizon, ou lorsqu'une crise éclate, les États voisins, la sous-région

et le continent sont souvent mieux placés que les Nations Unies pour agir rapidement et efficacement.

Par principe, la Belgique soutient l'intégration régionale, car c'est la meilleure manière de régler des problèmes transfrontaliers de façon consensuelle, de souder des régions, et de créer des solidarités. Je reste convaincue que l'expérience européenne est une « success story » : en effet, l'Union européenne a permis la plus longue période de paix de l'Europe moderne.

Par ailleurs, je voudrais aussi rappeler notre engagement d'appuyer l'Union africaine pour qu'elle renforce et mette en œuvre ses politiques, ses procédures et ses capacités, mais aussi afin de rendre plus prévisible, plus durable et plus souple le financement des opérations de paix menées par l'Union africaine. Pour la Belgique, ce principe est acquis – il s'agit maintenant d'en déterminer les modalités concrètes.

Dans la division des tâches et des responsabilités entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, notre approche est guidée par deux principes centraux : la complémentarité et la subsidiarité.

Je vais d'abord évoquer la subsidiarité. Récemment, en Gambie, nous avons vu un bel exemple de mise en pratique de ce principe : une action déterminée de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sous les auspices de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, a permis une transition vers la démocratie de manière largement pacifique.

Quant à la complémentarité, la Guinée-Bissau est un cas d'école. La complémentarité est vraiment démontrée sur le terrain : l'engagement principal de la communauté internationale en appui à la sortie de crise y prend la forme du groupe des cinq à Bissau, qui regroupe l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, la Communauté des pays de langue portugaise et la CEDEAO.

La réussite d'un scrutin électoral permet parfois de prévenir un conflit ou de le résoudre. Les processus électoraux sont un autre exemple de complémentarité. Bien que l'Organisation des Nations Unies soit parfois impliquée dans les préparatifs et la tenue d'un scrutin, l'observation électorale est régulièrement prise en main par l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe ou la CEDEAO. Un engagement opérationnel, comme la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine, permet de diminuer les tensions en mettant en place une capacité indépendante d'observation, complétant ainsi le processus politique.

Enfin, en matière de médiation, les organisations régionales peuvent apporter leur connaissance et leur expertise locales, et les Nations Unies leur neutralité ainsi qu'une autorité et des normes universelles.

Au-delà de ces principes, nous devons également reconnaître que chaque situation est différente et évolutive. Préétablir des règles strictes ne serait pas efficace. Ce qui est certain, en tout cas, c'est que les différents niveaux ont chacun leur utilité et leur légitimité et doivent s'imbriquer, se conjuguer de manière cohérente et efficace.

Indépendamment de la couleur du casque, il est indispensable que les règles élémentaires du droit international humanitaire et des droits de l'homme ne souffrent d'aucune exception et soient pleinement respectées en opération. Les personnels déployés le sont dans un objectif de paix et de sortie de crise; leur comportement se doit d'être exemplaire. La Belgique salue les efforts du Secrétaire général de lutter implacablement contre les violences sexuelles au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Conseil de sécurité devrait fixer des standards aussi stricts pour les opérations régionales qu'il autorise.

Enfin, je tiens à réitérer notre appui aux travaux du Haut-Commissariat aux droits de l'homme et de la Commission de l'Union africaine visant à mettre en place un cadre de conformité pour le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour nous que de participer à cette importante discussion, qui souligne le rôle des États Membres, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies, en tant que parties prenantes importantes qui doivent collaborer dans la prévention et la résolution des conflits, dans la limite de leurs niveaux respectifs de responsabilités et de mandats.

Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la République de Côte d'Ivoire, d'avoir assumé la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et d'avoir organisé le présent débat public important, y compris la note de cadrage

(S/2018/1064, annexe) qui a été distribuée pour guider nos discussions aujourd'hui.

Nous nous félicitons également des exposés du Secrétaire général, M. Guterres, du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, M. Jean-Claude Kassi Brou.

D'entrée de jeu, qu'il me soit permis d'indiquer que le Kenya s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Lorsqu'il s'agit de la prévention et de la résolution des conflits, les rôles des diverses parties prenantes, que ce soient les États, les organisations régionales et sous-régionales ou l'Organisation des Nations Unies, sont inextricablement liés. Dans la poursuite de la diplomatie pacifique, la recherche par un État-nation de sa propre paix durable et de sa propre sécurité peut être soutenue par des institutions sécuritaires, judiciaires et de développement fonctionnant de façon appropriée et dotées de ressources suffisantes. Ces institutions doivent aussi être inclusives. En outre, compte tenu de la nature évolutive des conflits dans notre monde contemporain, avec de nombreuses crises internes qui souvent deviennent transnationales, l'État est obligé d'examiner les situations au sein de ses frontières et au-delà de celles-ci et de se doter d'outils dans les domaines de la médiation et du règlement des conflits. Tous ces outils, s'ils sont utilisés à bon escient, sont importants dans le renforcement des relations internes et bilatérales, ainsi que dans la coopération régionale et dans les engagements multilatéraux renforcés.

Toutefois, pour les pays touchés par les conflits en Afrique et ailleurs, ces instruments de paix ne sont pas toujours facilement disponibles. En conséquence, pendant l'étape de la reconstruction, les efforts de l'État pour bâtir sur le plan interne et pour restructurer ses institutions et la société doivent être encouragés et soutenus dans le cadre de l'appropriation nationale.

Les organisations régionales et sous-régionales se sont avérées être des instances importantes pour une diplomatie préventive efficace et pour le règlement des conflits. Leur rôle devient de plus en plus important et doit être renforcé. Les organismes régionaux et sous-régionaux ont l'avantage comparatif de la proximité pour comprendre le contexte et la structure des conflits, y compris les antécédents et la dynamique des processus culturels, économiques et politiques en jeu. Il convient de noter que le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies reconnaît le rôle important des accords ou organismes régionaux dans le règlement pacifique des différends d'ordre local.

À moins que ces organismes régionaux ne soient renforcés par un financement durable et prévisible, les efforts de certaines de ces entités seront toujours menacés par la fragilité et par le risque d'une reprise du conflit, ce qui conduit à une absence de la consolidation de la paix et du développement durables. Un exemple de cela, ce sont les difficultés de financement auxquelles la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) continue d'être confrontée. Le financement de l'AMISOM reste imprévisible et non fiable. Pour que le Gouvernement somalien établisse pleinement son autorité sur la totalité de la Somalie, l'AMISOM a besoin de ressources garanties, notamment des fonds et du personnel.

C'est en fonction de ce principe de durabilité que ma délégation appuie l'initiative de l'Union africaine et la proposition de projet de résolution du Conseil de sécurité sur le financement des opérations de maintien de la paix africaines, pour assurer le financement prévisible et durable des opérations de paix en Afrique, ainsi que l'initiative du Secrétaire général « Action pour le maintien de la paix », qui vise le renouvellement de l'engagement politique des États en faveur des opérations de maintien de la paix.

L'aspect suivant que je voudrais aborder, c'est le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Tout en reconnaissant que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, l'ensemble du système des Nations Unies doit travailler en collaboration par l'intermédiaire de ses différentes entités et de ses divers organes subsidiaires pour veiller à ce que les rôles des États et des organisations régionales soient renforcés. Cet appui aux États et aux organismes régionaux peut prendre la forme de la facilitation de discussions axées sur l'action, comme la séance d'aujourd'hui, de la promotion de processus de paix globaux, d'opérations de paix, de la mobilisation, et de la fourniture de ressources, ainsi que de l'élaboration de partenariats stratégiques.

Le Kenya continue de mener une diplomatie de la paix en s'appuyant sur ses propres expériences en matière de médiation, de règlement des conflits et de maintien de la paix, et en ayant des échanges bilatéraux et multilatéraux avec la Communauté d'Afrique de

l'Est (CAE), l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Union africaine, notamment le Conseil de paix et de sécurité, et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), entre autres mécanismes.

La CAE est un accord régional important pour promouvoir et maintenir un climat stable et pacifique propice voire indispensable au développement socioéconomique. En ce qui concerne le COMESA, il convient tout particulièrement de noter que les accords régionaux ont la possibilité de se réorganiser, en fonction des circonstances et contextes, de manière à être plus efficaces. Ainsi, le COMESA, qui est un accord économique régional s'inscrivant dans l'espace africain, s'est doté d'un programme de paix et de sécurité qui contribue à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix dans sa sous-région. L'ONU devrait donc étudier les moyens de mieux s'associer, stratégiquement, à ces organismes sous-régionaux, aux fins de renforcer la diplomatie préventive dans la région, notamment dans la Corne de l'Afrique.

Pour terminer, le Kenya tient à réaffirmer son plein attachement à la promotion de la diplomatie préventive grâce à un cadre multilatéral renforcé qui soit conforme aux normes du droit international et au principe de l'appropriation nationale, dans l'intérêt d'un monde pacifique et stable. De fait, cela ne sera possible qu'avec une coopération plus étroite et la bonne volonté des États, des organismes régionaux et de l'ONU.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant de l'Estonie.

M. Jürgenson (Estonie) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de féliciter la Côte d'Ivoire de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous vous remercions d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui sur ce sujet crucial.

L'Estonie s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

La discussion d'aujourd'hui est très opportune. Nous n'assistons pas qu'à une augmentation du nombre des conflits, puisque plusieurs processus de paix traversent de graves difficultés, les accords de cessez-le-feu ne sont pas respectés et un nombre sans précédent de personnes sont déplacées de leurs foyers. Par conséquent, il est très important de souligner que notre responsabilité collective, en vertu de la Charte des Nations Unies, est de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter les crises par des moyens pacifiques.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'ONU est le socle de l'architecture multilatérale d'aujourd'hui. L'Estonie plaide pour le maintien d'un système multilatéral robuste, que nous devons continuer de renforcer. La paix ne peut être durable que si nous remédions aux causes profondes des conflits et que nous contribuons à réunir les conditions du développement. Une ONU plus intégrée, plus souple et mieux coordonnée recèle selon nous des avantages évidents. L'Estonie appuie le programme de réforme du Secrétaire général. Il est important de souligner que les programmes de réforme de l'ONU dans les domaines de la paix et de la sécurité, de la gestion et du développement doivent permettre de renforcer la cohérence ainsi que l'unité d'action des Nations Unies et son adaptation aux objectifs recherchés.

La volonté politique est un facteur essentiel pour instaurer et maintenir la paix. Nous, communauté internationale, devons redoubler d'efforts pour trouver les moyens d'appuyer et d'encourager la volonté d'aller de l'avant en matière de prévention et de règlement des conflits. La coopération et la coordination avec les parties prenantes internationales, régionales et sous-régionales sont cruciales à cet effet. Les opérations de paix dirigées par l'Union africaine, la coopération au Mali entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le Groupe de cinq pays du Sahel et l'opération Barkhane, ainsi que le partenariat entre l'ONU et l'Union européenne concernant le maintien de la paix ne sont que quelques exemples de la nécessité de cette coopération et des résultats qu'elle produit sur le terrain.

Si nous voulons aller au-delà d'une simple réaction face aux conflits en cours, nous devons prendre l'initiative et utiliser tous les moyens disponibles pour les prévenir. Certaines études, notamment l'étude conjointe de la Banque mondiale et des Nations Unies intitulée *Chemins pour la paix : Approches inclusives pour la prévention des conflits violents*, ont démontré que les inégalités et l'exclusion politique, sociale et économique étaient parmi les facteurs les plus fréquents à l'origine de conflits internes violents. En conséquence, la gouvernance démocratique, l'état de droit, la protection des droits de l'homme et la mise en place d'institutions nationales transparentes et responsables sont essentiels pour l'instauration de la paix et de la stabilité. Il est également primordial de reconnaître et

d'appuyer pleinement le rôle des femmes et des jeunes dans la pérennisation de la paix.

Je voudrais par ailleurs souligner le rôle de la Commission de consolidation de la paix, actrice centrale du système des Nations Unies pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. L'Estonie a eu le privilège d'être membre de la Commission de consolidation de la paix l'an dernier, et nous sommes de fervents partisans de son approche plus globale. En outre, l'Estonie contribue au Fonds pour la consolidation de la paix depuis 2013. Nous estimons que ce fonds est un instrument efficace de la consolidation de la paix car il fournit une assistance rapide et souple, propre à avoir un effet catalyseur.

Pour terminer, il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que l'ONU dans son ensemble et le Conseil de sécurité se montrent à la hauteur de leurs responsabilités s'agissant de garantir la paix dans le monde, en particulier par des efforts de prévention et de règlement des conflits. L'Estonie est déterminée à apporter sa pierre à cet édifice; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle elle brigue un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Kadiri (Maroc) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter chaleureusement pour l'accession de votre pays frère et ami à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et de vous remercier pour l'organisation et le choix de la thématique de ce débat, présidé par S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de votre pays frère.

En effet, la Côte d'Ivoire a réussi à sortir d'une crise qui a nécessité le déploiement d'une opération de maintien de la paix, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ce n'est pas un hasard si cette dernière, dont le mandat a pris fin, est considérée comme un succès, compte tenu de l'appropriation nationale qui a été possible grâce aux institutions fortes et démocratiques de votre pays.

Je tiens à remercier vivement S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour sa présidence du Conseil de sécurité hier (voir S/PV.8413) et pour son allocution, qui a mis en exergue l'expérience ivoirienne de consolidation et de pérennisation de la paix, ainsi que les avancées économiques et sociales notables du pays. Il s'agit là d'une expérience et d'une expertise qui doivent servir de modèle pour d'autres pays.

Je voudrais également féliciter le Secrétaire général pour sa déclaration, qui confirme son engagement résolu en faveur du maintien de la paix. Nous nous félicitons de cette nouvelle orientation et la soutenons entièrement. Le Maroc salue par ailleurs la présence, ainsi que la déclaration, du Président de la Commission de l'Union africaine qui marque le caractère stratégique du partenariat ONU-Union africaine. Nous saluons également la déclaration du Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, une des organisations sous-régionales les plus intégrées et les plus engagées aussi bien dans la prévention que dans le maintien et la consolidation de la paix.

Enfin, je saisis cette occasion pour honorer la mémoire du Président des États-Unis George H. W. Bush et réitérer les sincères condoléances du Royaume du Maroc à sa famille et au peuple américain.

Le Maroc, pays fortement engagé dans le maintien de la paix des Nations Unies depuis les années 60, est bien placé pour le savoir : la nature des conflits, de plus en plus complexes, évolue de manière significative, ce qui a d'importantes retombées sur le maintien de la paix, en termes aussi bien d'efficacité que de risques, de coûts et autres. Les récents développements qu'a connus le maintien de la paix des Nations Unies, notamment à l'initiative du Secrétaire général, répondent à cet impératif d'adaptation. C'est dans cet esprit que le Maroc a soutenu dès le départ l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Nous saluons la manière dont le suivi des engagements a été entamé et poursuivons nos efforts pour remplir nos engagements en la matière.

Pour son évolution, le maintien de la paix onusien se doit de renforcer ses liens avec les organisations régionales et sous-régionales, comme cela a été mentionné dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pour cela, nous pouvons nous inspirer de nombreuses expériences passées où les deux organisations ont collaboré étroitement, lorsque cela a été possible. Le maintien de la paix fait également office de levier de prévention, en s'assurant qu'une crise donnée ne se reproduise plus. Dans plusieurs situations, on s'aperçoit que ce volet n'a pas encore pu être résolu. Nous espérons que le concept de paix pérenne permettra

justement de remédier aux rechutes, encore trop nombreuses, surtout sur notre continent.

Conscient du temps qui m'est alloué, je limiterais mes propos aux trois points suivants.

Premièrement, la performance des opérations de maintien de la paix est un facteur clef de leur succès. Le Maroc se félicite que l'on ait pu se mettre d'accord sur la notion de performance lors de la dernière session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à savoir que c'est une responsabilité commune et partagée, et que tous les acteurs que ce soit sur le terrain, au Siège ou dans les bureaux régionaux, ont leur part de responsabilité. De nombreux facteurs entrent en considération lorsque que l'on parle de performance : les mandats, la formation, les équipements, les règles d'engagement, la planification, les *caveats* et autres. Ils doivent tous être pleinement intégrés lors de la conception, du renouvellement et de la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix.

Mon deuxième point est le renforcement du partenariat Nations Unies-Union africaine. De nombreuses leçons ont pu être tirées de récentes expériences, que ce soit le changement de commandement, ou encore dans le cadre de missions hybrides Nations Unies-Union africaine. L'Afrique a le désir sincère de prendre son avenir en main et l'engagement des organisations régionales et sous-régionales africaines le démontre. Cet engagement a été marqué par la signature, en avril 2017, du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Comme l'avait présenté le Secrétaire général, ce Cadre vise à faire travailler étroitement les deux organisations sur la base des principes de respect mutuel et d'avantages comparatifs, à tous les stades du cycle d'un conflit, d'une manière prévisible et stratégique. Le Maroc se félicite de cet engagement et mettra à profit sa qualité de membre du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de Membre actif des Nations Unies poux appuyer la mise en œuvre de cet accord.

Mon troisième et dernier point concerne le financement des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. L'Union africaine clairement exprimé son engagement en faveur de la paix sur notre continent en se fixant l'objectif de financer le Fonds pour la paix à hauteur de 25 %. D'ailleurs, ce Fonds est actuellement financé par les États africains à hauteur de 80 millions de dollars. Il s'agit là d'un engagement fort et tangible de l'Union africaine, qui doit être apprécié et soutenu à sa juste valeur par la communauté internationale. Aussi, le Secrétaire général, dans son rapport de 2017 sur les modalités possibles du processus d'autorisation des opérations de paix de l'Union africaine et de la fourniture d'un appui à ces opérations (S/2017/454), avait fait plusieurs propositions à cet égard. Malheureusement, jusqu'à présent, aucune de celles-ci ne semble faire l'unanimité.

S'engager en faveur du financement des opérations de paix africaines est un investissement dans l'avenir et un gage de confiance. L'Union africaine a fait des efforts considérables pour relever les standards en matière de transparence financière, de conduite et discipline et autres, conformément aux demandes exprimées dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de l'Union africaine elle-même. Nous sommes tous unanimes lorsqu'il s'agit d'affirmer l'importance des partenariats. Il est temps à présent de donner les moyens à ce partenariat pour atteindre l'ampleur et l'efficacité escomptées.

En guise de conclusion, je voudrais rendre hommage aux différents pays africains membres du Conseil, dont le vôtre, Monsieur le Président, pour leurs efforts inlassables en faveur de la paix en Afrique, ainsi que sur cette question du financement des opérations de l'Union africaine. Nous demeurons engagés à leurs côtés jusqu'à ce qu'une solution réaliste qui tienne compte des aspirations africaines soit trouvée. Je voudrais enfin rendre hommage à l'ensemble des hommes et des femmes qui exercent leur mission dans des conditions souvent difficiles dans les opérations de paix, en particulier ceux qui ont fait le sacrifice ultime au service de la paix.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous félicitons la Côte d'Ivoire pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et remercions sa délégation d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui.

Cuba appuie pleinement la déclaration prononcée par la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Notre pays est fermement engagé en faveur de la prévention des conflits et du règlement pacifique des différends, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous souscrivons au point de vue selon lequel la prévention des conflits

est une responsabilité primordiale des États Membres. Nous nous félicitons du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en vue d'appuyer les opérations de maintien de la paix sur ce continent, qui fournit près de 50 % des soldats de la paix et la majorité des policiers des Nations Unies et où sont déployées le plus grand nombre de missions.

Nous prenons note des initiatives du Secrétaire général visant à améliorer l'action de l'Organisation. Nous souscrivons à l'appel lancé en faveur de la recherche de solutions qui permettraient de garantir aux activités de consolidation de la paix des Nations Unies et aux opérations africaines autorisées par le Conseil de sécurité un financement prévisible et durable de la part de l'Organisation. Dans le même temps, nous estimons qu'il incombe à l'ONU, aux organisations régionales et sous-régionales et aux autres acteurs extérieurs concernés d'appuyer et de compléter, en toute impartialité, sans conditions préalables et sans s'ingérer dans leurs affaires intérieures, les efforts déployés par les gouvernements en matière de prévention et de règlement des conflits, à leur demande, dans le strict respect de la souveraineté et de l'indépendance politique, de l'autorité des États hôtes, avec leur consentement et conformément à leurs besoins et priorités. La tâche principale de ces acteurs est d'aider les pays hôtes à régler le conflit et ils doivent être dotés de ressources nécessaires à cette fin. Il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits et d'y remédier, notamment les problèmes liés au développement social et économique, en appuyant la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cuba estime que pour que les offerts de prévention et de règlement des conflits soient couronnés de succès, les opérations de maintien de la paix doivent avoir des mandats réalistes et clairement définis, disposer des ressources et des capacités nécessaires à leur mise en œuvre et avoir des stratégies claires de sortie. Nous réaffirmons que les principes fondamentaux qui régissent les opérations de maintien de la paix – le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense – doivent être respectés et appliqués dans le plein respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Nous ne sommes pas convaincus que les opérations qui envisagent de recourir à la force en dehors du cadre de ces principes fondamentaux contribuent à améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix et à renforcer la sécurité de leur personnel et des civils. Au contraire, l'application souple ou la réinterprétation de ces principes peut accroître les risques de menaces et d'attaques à l'encontre du personnel des Nations Unies, comme cela a malheureusement été le cas ces dernières années. Cuba réaffirme en outre que les activités relatives à la protection des civils doivent appuyer les efforts déployés par les autorités nationales et qu'elles ne peuvent en aucun cas servir de prétexte pour faire fi des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous soulignons que les opérations de maintien de la paix ne sont pas conçues ni équipées pour la lutte contre le terrorisme ou la protection des droits de l'homme.

En ce qui concerne les exigences relatives à la performance dans le domaine du maintien de la paix, nous estimons qu'il faut procéder à une évaluation efficace, sur le terrain, des conditions dans lesquelles les mandats sont exécutés. L'amélioration et l'intensification des consultations entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police permettraient de mieux comprendre la situation et seraient utiles au moment de l'élaboration des mandats. Les opérations de maintien de la paix doivent bénéficier de l'appui logistique et des ressources nécessaires. Il faut améliorer la formation du personnel des opérations de maintien de la paix et renforcer les capacités des pays fournisseurs.

Enfin, nous estimons que la prévention et le règlement des conflits exigent également de l'ONU de créer un environnement de paix et de sécurité internationales qui permette de mettre en œuvre des stratégies de développement économique et social durable. À cette fin, il est essentiel de garantir la coordination et la cohérence des efforts de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Galbavy (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter votre pays, Monsieur le Président, pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui pour souligner la nécessité de renforcer la coopération entre le Conseil et les organismes régionales et rappeler que la pérennisation de la paix relève d'une responsabilité collective.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration que prononcera sous peu l'observateur de l'Union européenne. Qu'il me soit permis de faire quelques observations supplémentaires.

Nous voudrions encourager le Conseil de sécurité à continuer d'identifier les moyens de renforcer les partenariats avec diverses parties prenantes et institutions multilatérales, ainsi qu'avec des organisations régionales et sous-régionales, en mettant davantage l'accent sur la prévention des conflits et la notion de pérennisation de la paix. Nous voudrions également souligner que le succès de la mise en œuvre de la réforme en cours de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les nouvelles initiatives comme la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sont indispensables au renforcement de la capacité de l'ONU à réagir aux défis futurs, notamment dans les domaines de la médiation, de la prévention et de la pérennisation de la paix. Outre leur proximité de zones de conflits, les organisations régionales et sous-régionales disposent des réseaux locaux, des connaissances et des compétences qui leur permettent de jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment dans la médiation et le règlement des différends.

La Slovaquie présidera l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) l'année prochaine. En tant que Président en exercice pour 2019, mon pays s'efforcera d'établir des passerelles en faveur du multilatéralisme, de promouvoir la prévention des conflits et de mettre l'accent sur les besoins des populations sur le terrain. Au fil des ans, la portée de la coopération entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies s'est élargie et approfondie sur toute une série de questions. Nous sommes prêts à tirer parti de ce renforcement de la collaboration entre les deux organisations, sur la base des principes de complémentarité, de subsidiarité et de synergie.

La réforme du secteur de la sécurité joue un rôle crucial dans la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous sommes encouragés de constater que la place de la réforme du secteur de la sécurité dans la thématique du maintien de la paix a été renforcée, sur la base des discussions constructives que les États Membres ont eues cette année sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous sommes d'avis que l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, doit continuer de mettre fortement l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité et la pérennisation de la paix dans ses travaux.

L'Union africaine, l'Union européenne et l'OSCE ont mis en place des cadres généraux qui décrivent les principes et les approches relatifs à l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. En conséquence, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur l'état des lieux du renforcement de l'appui multilatéral à la réforme du secteur de la sécurité entrepris par le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées à la demande de l'ONU. Cette étude présente les conclusions sur les cadres normatifs, les capacités institutionnelles et les pratiques opérationnelles de ces trois organisations à l'appui des processus de réforme du secteur de la sécurité menés par les États eux-mêmes. Le rapport sera présenté à la réunion du Groupe d'Amis pour la réforme du secteur de la sécurité la semaine prochaine. Les partenariats existants pourraient bénéficier d'une amélioration et, si nécessaire, de nouveaux partenariats devraient être mis au point en vue de renforcer l'impact de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité sur le terrain. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer les résultats du deuxième Forum africain sur la réforme du secteur de la sécurité, qui s'est tenu du 22 au 24 octobre au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, sur le thème de la promotion de la sécurité, de la justice et du développement sur le continent.

En conclusion, le multilatéralisme a été largement reconnu comme le seul moyen de résoudre les problèmes auxquels l'humanité est confrontée. L'action des organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité est ancrée dans le multilatéralisme et est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et de tous les États Membres.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier pour l'organisation du présent débat public et de vos précieuses observations. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine de leurs intéressantes contributions.

En outre, je m'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

La contribution la plus efficace que les États peuvent apporter à la prévention et au règlement des conflits est de respecter les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies dans leurs relations

avec les autres États en paroles, en actes et de bonne foi. Cela suppose, d'abord et avant tout, le respect de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale des autres États, l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États. L'apparition de conflits est due dans certains cas au non-respect de ces principes importants de la part d'une partie ou de toutes les parties concernées.

Notre région a payé et continue de payer un lourd tribut car certains pays ont choisi de recourir à la force pour protéger leurs intérêts nationaux. Si rien n'est fait, ces politiques entraîneront l'apparition de nouveaux conflits ou se traduiront par la propagation ou la détérioration des conflits en cours. En outre, il convient de souligner le rôle important que les États peuvent jouer en utilisant leurs bons offices pour apaiser les tensions, rétablir la confiance, encourager les consultations et faciliter les négociations visant à prévenir et à régler les conflits.

En ce qui concerne les accords et organismes régionaux, le Chapitre VIII de la Charte définit clairement le rôle qu'ils peuvent jouer dans la prévention et le règlement des conflits. Avec le consentement des parties concernées, le Chapitre VIII peut être pris en compte dans le règlement pacifique des différends d'ordre local. Il est clair que l'efficacité de l'action de ces organismes et arrangements dépend dans une large mesure de leur impartialité. Par conséquent, de tels arrangements ne peuvent et ne doivent pas être utilisés à mauvais escient par ceux qui cherchent à imposer leur volonté aux pays d'une région. Ce serait contre-productif et, bien sûr, contraire à la Charte des Nations Unies.

Selon nous, l'ONU ne peut ni ignorer les possibilités qu'offrent les organismes régionaux en matière de prévention et de règlement des conflits, pas plus que ces organismes ne peuvent remplacer l'ONU pour s'acquitter des obligations confiées à cette dernière par la Charte. Les rôles respectifs de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales devraient être considérés comme complémentaires. De même, toutes ces activités doivent être menées en pleine conformité avec la Charte, que ce soit par l'ONU ou par le biais d'organisations régionales.

À notre avis, l'efficacité du rôle de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits dépend de sa pleine conformité avec la Charte, de la cohérence dans l'application de ses dispositions et du fait qu'elle évite la politisation, les approches sélectives, etc. En fin de compte, rien ne peut mieux contribuer à aider l'Organisation des Nations Unies à s'acquitter efficacement de son rôle dans la prévention et le règlement des conflits que la confiance des parties à la Charte.

Enfin et surtout, il n'y a pas d'alternative aux principes de l'appropriation nationale et du consentement explicite des parties concernées dans la prévention et le règlement des conflits.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Indonésie.

Mme Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Côte d'Ivoire pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et pour la convocation de cet important débat aujourd'hui.

Nous estimons que le thème proposé pour le débat d'aujourd'hui est pertinent pour l'ensemble des travaux de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les divers défis auxquels ses membres sont confrontés. Il est bien établi que les organisations régionales, en raison de leur sens particulier de l'histoire et de la culture et des liens solides qui existent souvent entre les pays, non seulement connaissent mieux les causes profondes des conflits, mais qu'elles sont également bien placées pour les résoudre pacifiquement. En effet, le 20 novembre, dans cette salle, nous avons entendu comment l'Union africaine, guidée par son Agenda 2063 et son initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 », avait une incidence de plus en plus importante, et nous avons également constaté à maintes reprises que l'accent était placé sur la coopération et l'appui entre les pays de la région, ainsi que de la part de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux (voir S/PV.8407).

Pour sa part, l'Indonésie reste déterminée à se tenir aux côtés de l'Afrique. Notre partenariat avec l'Afrique n'a fait que se renforcer depuis la Conférence historique de Bandung en 1955, grâce à la confiance mutuelle et à notre respect pour les pays africains à mesure qu'ils définissent leurs priorités. Ce partenariat se manifeste aujourd'hui à travers de nombreux programmes d'appui multiformes.

En tant que membre fondateur de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Indonésie a toujours insisté sur le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans la promotion de la paix. L'Indonésie appuie aussi fermement l'engagement

interrégional entre l'Asie du Sud-Est et toutes les autres régions. Avec ses trois piliers que sont la communauté politico-sécuritaire, la communauté économique et la communauté socioculturelle, l'ASEAN est véritablement devenue un écosystème de paix et de prospérité collectives.

L'ASEAN, qui s'appuie exclusivement sur le règlement pacifique des différends, s'est dotée de nombreux mécanismes de coopération et de croisement d'expériences dans le cadre de ses trois piliers, ce qui a permis la quasi-absence de conflits dans la région et engendré d'importants dividendes de la paix pour le développement. À cet égard, nous pensons que nous devrions recourir davantage aux Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies, qui nous offrent des possibilités considérables de rendre le monde plus pacifique et plus stable.

Je voudrais mettre en exergue plusieurs questions à prendre en compte afin de renforcer la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la prévention et du règlement pacifique des conflits.

Premièrement, la restructuration du pilier Paix et sécurité de l'ONU devrait mettre davantage l'accent sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Il est essentiel de tenir des consultations régulières et constructives entre l'ONU et les organisations régionales. À cet égard, nous nous félicitons de l'accent mis sur le renforcement des interactions opérationnelles et des cadres pratiques conclus entre l'ONU et l'ASEAN, ainsi qu'avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales.

Deuxièmement, les pays des différentes régions, en particulier ceux qui ont une incidence importante sur les conflits, doivent agir de manière responsable et faire partie de la solution. L'une des observations formulées dans le rapport du Secrétaire général sur les activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour favoriser le recours à la médiation (A/72/115) est qu'il y a eu une forte augmentation de la régionalisation et de l'internationalisation des conflits, ce qui complique leur règlement. Il faut renoncer aux approches à somme nulle, car il y va de notre intérêt à tous que la paix prévale. Il est également impératif que le Conseil de sécurité poursuive sa tradition de dialogue avec tous les pays concernés en vue de trouver une solution durable qui soit acceptable pour tous.

Troisièmement, même lorsque les organisations régionales sont pleinement déterminées à jouer leur rôle, leur efficacité sera limitée si le Conseil de sécurité ne respecte pas les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit international humanitaire, dans un esprit de multilatéralisme. Tout comme les organismes régionaux ne doivent pas hésiter à promouvoir des solutions en faveur de la pérennisation de la paix qui soient crédibles et prises en main par la région, le Conseil ne doit pas hésiter à solliciter leur appui, ni à défendre la Charte et le droit international.

Quatrièmement, il est essentiel de disposer de ressources suffisantes pour que les mécanismes régionaux puissent honorer leurs engagements. En réponse aux propositions formulées par le Haut-Représentant chargé du Fonds pour la paix de l'Union africaine, le Secrétaire général a mis en avant diverses modalités de financement possibles pour appuyer les opérations de soutien à la paix lancées par l'Union africaine. Il est essentiel que le Conseil joue également son rôle dans ce dossier. À cet égard, nous appuyons le projet de résolution sur le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, qui est actuellement examiné par les membres du Conseil.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Indonésie continuera de jouer un rôle actif pour permettre une meilleure utilisation des compétences et des réseaux d'influence régionaux. Dans le cadre de notre prochain mandat au Conseil de sécurité, nous sommes également déterminés à travailler d'arrache-pied pour faire une plus grande place au dialogue, à la prévention et aux principes fondés sur le règlement pacifique des différends.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Vitrenko (Ukraine) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, pour l'accession de la Côte d'Ivoire à la présidence du Conseil de sécurité et vous exprimer notre plein appui dans votre mission.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais également me joindre aux autres orateurs pour vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser le débat d'aujourd'hui sur le rôle des acteurs internationaux dans la prévention et le règlement des conflits. Ce sujet revêt une importance particulière pour ma délégation. J'espère qu'après avoir entendu

ma déclaration, les membres comprendront pourquoi il en est ainsi. Je voudrais, avant toute chose, dire que l'Ukraine s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Étant confrontée à une agression militaire depuis près de cinq ans, l'Ukraine est fermement convaincue de la nécessité de renforcer les instruments existants et d'améliorer et d'affiner les pratiques applicables dont dispose la communauté internationale afin d'accroître l'efficacité de nos efforts collectifs en matière de prévention et de règlement des conflits. Cela est particulièrement pertinent dans le monde d'aujourd'hui, où il est extrêmement difficile d'instaurer un climat de confiance. En effet, ce sont les politiques et les actions belliqueuses et conflictuelles qui donnent plutôt le ton.

Il ne fait aucun doute que, en tant qu'instance universelle jouissant d'un degré de légitimité sans pareil, l'ONU doit jouer un rôle aussi actif que possible dans la prévention des conflits potentiels et dans le règlement des conflits en cours. Comme l'avait indiqué le précédent Secrétaire général dans son rapport de 2015 sur l'Organisation des Nations Unies et la prévention des conflits (S/2015/730), si les États Membres assument la responsabilité première de la prévention des conflits, l'Organisation des Nations Unies a, de par son caractère universel, son impartialité et la légitimité qui découle des principes de la Charte, un rôle important et singulier à jouer en la matière. L'ONU a, de fait, joué son rôle dans diverses régions à différentes époques. Cependant, dans un certain nombre de cas, elle a été et est toujours remarquablement absente. À notre avis, cela signifie que le potentiel de l'ONU est loin d'être pleinement exploité. Cela signifie également que l'Organisation doit, en priorité, intensifier ses efforts dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits.

À cet égard, en tant que pays européen, nous aimerions voir une coopération concrète plus solide entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Nous nous félicitons vivement de l'exposé annuel qui est présenté par le Président en exercice de l'OSCE au Conseil de sécurité. Les réunions annuelles au niveau du personnel contribuent également à resserrer les liens entre les deux organisations. Toutefois, la coopération en pratique est plutôt limitée, alors que les deux parties pourraient grandement bénéficier d'un partenariat plus étroit.

Il est bien connu que l'OSCE reste à l'avant-garde des efforts internationaux pour résoudre le conflit russo-ukrainien. La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine est, en effet, devenue un élément indispensable des efforts politiques visant à trouver une solution au conflit. Les rapports de la Mission constituent une source précieuse d'informations sur la situation réelle dans les zones temporairement occupées de l'Ukraine, qui se caractérise par une présence russe importante et un afflux régulier d'armes russes modernes à travers la partie non contrôlée de la frontière entre l'Ukraine et la Russie.

L'idée d'établir une opération de maintien de la paix à part entière dans les zones occupées de la région du Donbass en Ukraine, mandatée par le Conseil de sécurité, est toujours d'actualité. Si elle se concrétise, comme nous l'espérons, cette présence multinationale devra coordonner étroitement ses activités avec celles de l'OSCE et l'appuyer, notamment en créant les conditions de sécurité nécessaires à l'exécution sans entrave du mandat de la Mission spéciale d'observation.

Nous sommes convaincus que les mesures de confiance constituent un élément important du règlement politico-diplomatique de tout conflit. De ce point de vue, la libération par la Fédération de Russie de tous les prisonniers politiques ukrainiens et de toutes les personnes détenues illégalement, y compris les équipages des trois navires de guerre ukrainiens capturés le 26 novembre dans les eaux internationales de la mer Noire, constituera une étape cruciale pour évaluer si Moscou est prêt à s'engager sur la voie d'une désescalade.

Si nous voulons réaliser des progrès dans le règlement du conflit russo-ukrainien, il est également nécessaire d'établir des bases solides en matière de sécurité. Il s'agit non seulement de prendre des mesures concrètes dans les zones du Donbass touchées par le conflit, mais également de veiller à la désescalade dans la région de la mer Noire et de la mer d'Azov. Pour ce faire, il faut notamment que la Russie libère immédiatement les 24 prisonniers de guerre ukrainiens que j'ai mentionnés tout à l'heure et qu'elle restitue les navires saisis en mer Noire et rétablisse la liberté de navigation dans le détroit de Kertch et la mer d'Azov.

Nous pensons que l'OSCE et sa mission spéciale d'observation en Ukraine, avec l'appui des pays du format Normandie et d'autres partenaires, peuvent jouer un rôle essentiel à cette fin. Pour notre part, nous sommes prêts à nous engager dans des négociations constructives afin de trouver une solution au conflit. Nous accueillerons également positivement toute contribution productive et axée sur les résultats que l'ONU, l'OSCE, les pays du

format Normandie et d'autres partenaires apporteront à ce processus.

Enfin, ma délégation est fermement convaincue que renforcer les capacités de l'ONU en matière de prévention et de résolution des conflits, élargir sa boîte à outils, et encourager et appuyer sa coopération avec les organismes régionaux compétents sur ces questions est un objectif louable que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies se doivent de poursuivre.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République dominicaine.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine félicite la Côte d'Ivoire d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public sur le rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de leurs interventions ce matin.

Le débat d'aujourd'hui intervient à un moment particulièrement opportun, eu égard au fait que les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont devenues de plus en plus complexes et difficiles, car elles comportent des éléments transfrontaliers et ont des dimensions régionales. La République dominicaine est d'avis que le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales est fondamental pour relever les défis contemporains posés à la sécurité mondiale. En outre, le partenariat pluriel entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales peut constituer une base solide pour le futur programme mondial en matière de sécurité.

L'Amérique latine et les Caraïbes sont une zone de paix, ce qui nous a permis de mener des activités de coopération qui font du développement durable l'un des piliers de sa stabilité. Répondre aux besoins des peuples constitue essentiellement à nos yeux un appui à la paix. C'est une vision que nous partageons avec l'Organisation des États américains, l'Union des Nations de l'Amérique du Sud, le Marché commun du Sud, le système d'intégration de l'Amérique centrale et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Charte des Nations Unies souligne l'importance centrale de la prévention des conflits en tant que responsabilité de l'ensemble du système des Nations Unies. C'est ainsi que la République dominicaine interprète le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, ce qui nous amène à promouvoir un multilatéralisme efficace comme moyen d'impliquer effectivement les organisations régionales et sous-régionales dans le règlement des crises et des conflits pouvant constituer une menace pour la paix et la sécurité. C'est pourquoi nous pensons que l'action collective peut être renforcée par l'implication des organismes régionaux et sous-régionaux, en particulier dans les activités de prévention et de développement après un conflit. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 – avec son objectif de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable – constitue, avec la thématique de la pérennisation de la paix, le plan directeur pour la prévention.

Pour pouvoir relever les défis majeurs de notre époque, il est de plus en plus impératif de s'attaquer aux causes immédiates et profondes des conflits, en y impliquant activement les communautés, la société civile, les gouvernements, les organisations et d'autres institutions internationales. Il est essentiel de s'attaquer aux causes fondamentales des conflits et de l'instabilité bien avant qu'elles ne finissent par être inscrites à l'ordre du jour du Conseil. L'ONU doit poursuivre l'excellent travail qu'elle effectue en coopération étroite avec les partenaires régionaux, que ce soit en jouant un rôle de chef de file ou un rôle d'appui, aux fin de la prévention des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous avons vu de nombreux cas où des organisations régionales sont intervenues avec succès pour éviter que des crises naissantes ne se transforment en conflits. Mais pour que la coopération fonctionne sur le long terme, il nous faut mettre en place un arrangement plus systématique en vue d'identifier les menaces et d'œuvrer de concert pour les contrer.

Enfin, il nous faut aussi identifier les racines sociales de la violence, et y remédier. Tandis que la communauté internationale continue de batailler pour faire face aux conflits déstabilisateurs et à leurs répercussions, l'élaboration de directives concernant la participation de l'ONU au règlement de ces conflits est nécessaire. Les activités de prévention requièrent un engagement politique de la part des acteurs concernés pour faire face à des situations qui, du fait de leur nature, présentent un risque de résurgence ou d'un retour au conflit. À cet égard, la République dominicaine réaffirme son attachement à la paix et à la sécurité internationales, qui est l'objectif à la réalisation duquel il nous faut oeuvrer de concert afin que l'ONU puisse s'acquitter de manière cohérente de ses tâches fondamentales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Gad (Égypte) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous remercier et remercier votre pays d'avoir organisé cet important débat public sur l'une des plus importantes priorités à l'ordre du jour international, à savoir la prévention et la résolution des conflits, qui est aussi une question examinée à l'ONU dans le cadre du processus de réforme du pilier paix et sécurité internationales et d'opérationnalisation du concept de diplomatie préventive.

Nous remercions aussi le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest des exposés riches en informations qu'ils ont présentés ce matin. Nous nous associons aussi à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Il est indéniable que la que Côte d'Ivoire incarne l'un des meilleurs exemples de réussite en matière de maintien de la paix et de règlement des différends par la voie pacifique grâce à l'activation des instruments existants des Nations Unies - qui vont du maintien de la paix à l'instauration et à la pérennisation de la paix, en passant par la consolidation de la paix, la reconstruction et le développement. Le Président Alassane Ouattara en a d'ailleurs longuement parlé lors de la séance productive d'hier (voir S/PV.8413).

C'est pourquoi nous ressentons tous la nécessité d'appuyer encore plus avant les efforts déployés en Afrique pour relever les défis et remédier aux causes profondes des problèmes, en adoptant à cet effet une approche plus intégrée et globale. Je voudrais rappeler à cet égard que le Caire est disposé à abriter le siège du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit.

L'Égypte se prépare également à assumer la présidence de l'Union africaine au début de l'année prochaine. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de chef de file dans les efforts que déploie l'Union africaine pour établir un partenariat authentique avec l'Organisation des Nations Unies et les principaux partenaires de l'Afrique, ainsi qu'à appuyer une approche plus cohérente et plus concrète en vue de relever les défis innombrables auxquels le continent est confronté.

L'Égypte est, en particulier, déterminée à œuvrer de concert avec l'Union africaine pour ancrer le cadre de décision de l'Union africaine en vue de la reconstruction et du développement post-conflit, et le dynamiser. Notre idée est d'encourager l'adoption d'une approche qui promeut la pérennisation de la paix, l'objectif étant d'opter pour une vision à long terme s'agissant de lutter contre les défis auxquels sont confrontés les États africains concernés.

Un partenariat entre l'Union africaine et l'ONU fondé sur une appropriation plus profonde par l'Union africaine peut, à notre sens, aider à impulser la mise en oeuvre des stratégies et des plans pertinents de l'ONU, et nous devons considérer ces derniers comme le cadre global qui permet d'aligner les différentes initiatives et stratégies concernant l'Afrique sur les besoins et les priorités effectives du continent. Dans cette perspective, l'Égypte a organisé au Caire, les 15 et 16 octobre, un atelier sur la région du Sahel afin d'ancrer cette approche aux niveaux régional et international. Diverses parties prenantes pertinentes du Groupe de cinq pays du Sahel ont rencontré des représentants de la Commission de l'Union africaine, de l'ONU et d'autres partenaires importants. L'Égypte continue de jouer un rôle constructif et d'être un membre actif de la Commission de consolidation de la paix.

Nous voudrions appeler l'attention du Conseil sur les points suivants.

Premièrement, la nature complexe, multidimensionnelle et régionale des défis auxquels se heurtent la paix et la sécurité dans le monde aujourd'hui, en particulier en Afrique, fait qu'il est d'autant plus difficile de passer de la stabilité à court terme à la paix et au développement à long terme.

Deuxièmement, le véritable défi qui se pose à nous est de savoir comment traduire les engagements politiques et stratégiques en programmes et projets concrets qui s'attaquent aux causes profondes de l'instabilité, tout en se concentrant tout particulièrement sur les régions frontalières isolées dans les zones de conflit.

Troisièmement, l'assistance internationale doit donner la priorité aux programmes pilotes visant à renforcer les institutions et les capacités nationales et locales dans les domaines de la sécurité et du développement socioéconomique. Une telle approche rationnelle garantirait la viabilité et la faisabilité de l'investissement collectif dans la paix internationale.

Quatrièmement, l'approche axée sur les personnes, y compris sur toutes les communautés locales et tous les centres de population, doit donner la priorité à l'autonomisation des femmes et des jeunes, tout

en assurant l'inclusion de tous les secteurs de la société dans les opérations de rétablissement de la paix et leur participation à l'avenir de leur pays.

Cinquièmement, malgré son extrême importance pour ce qui est de sauver des vies et de répondre aux besoins urgents, l'aide humanitaire ne doit pas se faire au détriment de la participation structurelle visant à renforcer les capacités des pays concernés. Une fois de plus, la viabilité à long terme exige des investissements dans les domaines du renforcement des capacités et de la gouvernance.

Sixièmement, les partenariats et les ressources doivent reposer sur des stratégies à long terme de reconstruction et de développement. En conséquence, il est inévitable de mobiliser et d'allouer des ressources qui soient prévisibles et durables afin d'assurer la mise en œuvre des programmes de consolidation de la paix.

Enfin septièmement, alors que Le Caire se prépare à inaugurer le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement après les conflits, nous soulignons que ce nouveau centre doit servir de base à la planification et à l'appui des partenaires.

Pour terminer, mon pays a souscrit en septembre à la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général, ainsi qu'aux Principes de Kigali sur la protection des civils. Il s'agit là d'une affirmation de l'attachement continu de l'Égypte à des opérations de maintien de la paix plus efficaces à l'avenir.

En novembre, le Ministère égyptien des affaires étrangères et le Centre international du Caire pour la résolution des conflits ont organisé une conférence régionale de haut niveau sur l'amélioration des résultats des opérations de maintien de la paix, avec la participation de hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies. Son objectif était de faire fond sur la Déclaration d'engagements communs et de donner aux pays fournisseurs de contingents l'occasion de participer aux discussions pertinentes sur le développement des opérations de paix. Durant sa présidence de l'Union africaine l'année prochaine, l'Égypte continuera de s'attacher à approfondir le partenariat stratégique avec l'ONU dans les domaines de la consolidation de la paix, du maintien de la paix et du développement et de la reconstruction après les conflits en Afrique. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre coopération internationale afin de conjuguer nos efforts pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la sécurité sur notre continent et dans le monde entier.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Duque Estrada Meyer (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie la Mission permanente de la Côte d'Ivoire d'avoir organisé le présent débat public. C'est pour nous l'occasion de réfléchir au rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et le règlement des conflits.

Je commencerai par le rôle de l'Organisation des Nations Unies, dont les soldats de la paix sont généralement considérés comme un des outils les plus efficaces dont elle dispose pour prévenir et régler les conflits et promouvoir la paix et la sécurité internationales, comme le rappelle la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies établie dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Action pour le maintien de la paix a déjà recueilli un large appui de la part des États Membres et des partenaires de l'ONU. La Déclaration réaffirme également le principe de la primauté du politique et souligne la nécessité de nouer des partenariats novateurs avec les organisations régionales. Selon nous, ces deux recommandations se renforcent mutuellement. Les organisations régionales ont souvent un point de vue incomparable de la dynamique des conflits, et la prise en compte de leur opinion peut nous aider à renforcer nos capacités de prévention et de médiation. Pour ne citer que quelques exemples dans notre propre région, le Brésil souligne le rôle important que l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes peuvent jouer et ont joué pour garantir des relations pacifiques dans la région, notamment en coopération avec la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Nous nous félicitons également de la participation des acteurs régionaux et sous-régionaux aux processus de paix dans d'autres régions, comme au Soudan du Sud, au Burundi et en République centrafricaine, entre autres pays d'Afrique. Cela illustre bien la manière dont les organismes régionaux peuvent contribuer au règlement pacifique des différends, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

L'idée que l'ONU doit assurer la paix et prévenir les conflits est profondément ancrée dans l'identité de l'Organisation. Elle se traduit, par exemple, par les trois principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours

à la force, qui sont considérés comme une des raisons du succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans ses derniers exposés en date, le Secrétaire général a clairement fait valoir que les organisations régionales pourraient s'avérer un outil mieux adapté pour s'attaquer aux situations qui exigent des activités d'imposition de la paix et de lutte contre le terrorisme. Dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil de sécurité peut autoriser et a autorisé les États Membres et les organisations régionales à recourir à la force pour instaurer la paix. Le Brésil a toujours soutenu que de telles mesures doivent être judicieuses et proportionnées et respecter le droit international. Nous insistons sur la nécessité de rester vigilants pour éviter de causer des dommages inutiles aux populations civiles, de surveiller la situation et d'exiger des rapports périodiques. Nous accueillons donc positivement des initiatives telles que la résolution 2391 (2017), qui a demandé au Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) de respecter le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et de prendre en compte la question de l'égalité des sexes dans toutes les opérations de la Force conjointe du G5 Sahel. Nous suivons les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de cette initiative et nous encourageons le Conseil de sécurité à continuer d'accorder de l'attention à ces aspects à chaque fois qu'il envisage d'autoriser des tierces parties à utiliser la force.

Dans leur rôle de fournisseurs de contingents et de personnel de police, les États Membres ont la responsabilité de doter les opérations de maintien de la paix d'un personnel discipliné, bien formé et motivé. Dans ce domaine, le Brésil a participé à la formation prédéploiement de membres africains du génie militaire au moyen de projets de partenariat triangulaire. Notre centre conjoint de formation aux opérations de paix met en oeuvre plusieurs projets de coopération avec des pays fournisseurs de contingents, en vue d'échanger les meilleures pratiques concernant les opérations de maintien de la paix et d'améliorer la formation prédéploiement des soldats de la paix.

Une autre tâche qui revient aux États Membres est de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix mettant en œuvre des mandats établis par le Conseil de sécurité soient suffisamment financées. Cela est particulièrement crucial dans le contexte de l'élargissement des mandats et responsabilités des missions de maintien de la paix, conjugué aux préoccupations croissantes en matière de sécurité pour les contingents sur le terrain. On devrait donc s'attendre à ce que les membres permanents du Conseil assument une part plus grande de la responsabilité à cet égard, comme cela est reflété dans le barème des quotes-parts actuel pour le maintien de la paix. Il n'est pas raisonnable d'escompter que les pays en développement assument des responsabilités financières supplémentaires liées aux décisions du Conseil sans qu'il y ait une réforme correspondante de sa composition.

Qu'il me soit permis de réaffirmer l'appui de longue date du Brésil aux moyens non militaires d'aborder les défis en matière de sécurité. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans un de ses précédents rapports : « Il est beaucoup plus coûteux de réparer les dégâts après une crise que d'éviter qu'elle n'éclate. » (*S/2018/525, p. 2*)

Le défi qui se pose à nous consiste à passer d'une démarche axée sur les crises à un engagement de longue durée visant la promotion de cycles autonomes de paix et de développement. Il est essentiel à cet égard que nous restions attachés au renforcement constant du dispositif de consolidation de la paix, en particulier à la nécessité d'accroître massivement le Fonds pour la consolidation de la paix. Du fait de notre expérience à la présidence de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, nous pouvons témoigner que l'instauration d'une paix durable est nécessairement une entreprise de collaboration. En tant que telle, elle requiert souvent que les partenaires extérieurs, les organisations régionales et sous-régionales, les autorités gouvernementales et les acteurs locaux travaillent ensemble.

Les résolutions de l'Organisation des Nations Unies mentionnent souvent le fait que les États Membres sont responsables au premier chef de la prévention des conflits, de la protection des civils et de la pérennisation de la paix. Mais lorsque nous évoquons le principe de l'appropriation nationale, nous ne devons pas oublier les rôles importants de la communauté internationale, des organisations internationales et régionales et de l'ONU pour ce qui est de collaborer avec les États Membres dans leurs efforts pour parvenir à un paix pérenne et au développement durable.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Serge Christiane, Chef adjoint par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Christiane : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États

membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Au vu des traumatismes et des souffrances causés par les conflits dans le monde entier, dès le premier jour de son mandat, le Secrétaire général a appelé à davantage d'efforts diplomatiques pour mettre un terme aux crises. Il a aussi rappelé cette année que la prévention, la résolution des conflits et la consolidation de la paix sont et resteront des priorités absolues de l'ensemble du système des Nations Unies. En réponse à son appel, nous avons concentré nos efforts sur l'importance cruciale de la prévention lors de plusieurs rencontres de haut niveau, telles que la réunion sur la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que le Sommet de la paix Nelson Mandela. Dans la déclaration politique que nous avons adoptée à l'unanimité à cette occasion (résolution 73/1 de l'Assemblée générale), nous avons exprimé notre plein soutien aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et avons dit que nous mettions tout en œuvre pour soutenir les processus de paix, la prévention et le règlement des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction et le développement post-conflit. Nous avons également salué la création du Comité consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation et avons dit que nous entendions soutenir les contributions qu'il apportera, à l'avenir, au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la prévention des conflits armés, notamment en usant de ses bons offices.

La paix et la prévention des conflits et la poursuite de la promotion et de la protection des droits de l'homme constituent des priorités de l'Union européenne. Ces principes se trouvent au cœur du multilatéralisme. Dans ce contexte, je voudrais axer mon intervention sur la première question directrice de la note de cadrage établie par la présidence du Conseil (S/2018/1064, annexe). Celle-ci traite de la manière dont l'Organisation des Nations Unies, les États et les organisations sous-régionales et régionales peuvent renforcer leur coopération de façon pragmatique en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits.

La vision stratégique de l'Union européenne consiste à soutenir le système multilatéral et à unir nos forces avec celles des partenaires à travers la coopération internationale. L'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies coopèrent de longue date dans le domaine de la prévention des conflits, y compris en matière de soutien à la médiation. Nous avons instauré un dialogue sur la prévention des conflits, axé sur les questions tant thématiques que géographiques. Nous avons également engagé des dialogues similaires avec d'autres partenaires, notamment l'Union africaine, ainsi qu'avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. En octobre, le Groupe de l'appui à la médiation de l'Organisation des Nations Unies et l'Équipe d'appui à la médiation de l'Union européenne ont organisé conjointement un séminaire informel à propos des structures de soutien à la médiation dans les organisations internationales. Cela a permis de faire le point, d'échanger des expériences et de discuter des possibilités de missions communes.

Nous continuons à examiner la complémentarité de nos actions pour améliorer leur impact sur le terrain. Ces priorités s'inscrivent dans le cadre plus large du partenariat entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies au sein duquel nous poursuivons la promotion d'un ordre international fondé sur la règle de droit, moyen le plus efficace de renforcer la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Dans le cadre de notre coopération stratégique, la vingt-quatrième réunion du Comité directeur Organisation des Nations Unies-Union européenne pour la gestion des crises a abouti la semaine dernière à identifier huit domaines d'action prioritaires pour les trois prochaines années. Ces priorités sont alignées avec les efforts de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'initiative « Action pour le maintien de la paix ». La primauté du politique constitue le fil rouge de notre partenariat, avec la prévention des conflits comme principe directeur. Dans ce contexte, le renforcement du recours aux instruments préventifs dans le cadre des opérations de paix, tels que la médiation, les systèmes d'alerte rapide, la coordination des messages politiques et la communication stratégique, figure en bonne place. Dans tous ces domaines prioritaires, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et du droit international humanitaire, et la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité demeurent incontournables.

Au-delà de tous ces efforts, il nous est encore loisible de gagner en efficacité. Chacun d'entre nous a noué des relations fortes avec des organisations internationales et régionales, comme l'Union africaine. Les partenariats constituent en effet un levier pour atteindre nos objectifs communs. C'est ainsi que, lors de la réunion trilatérale Union africaine-Union européenne-ONU,

nos dirigeants ont décidé d'accroître et d'élargir la coopération trilatérale aux niveaux politique, économique et opérationnel, et ce, dans le domaine de la paix et de la sécurité, y compris la prévention des conflits et la médiation; dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine; et, enfin, pour une croissance inclusive et durable, la promotion des droits de l'homme et la lutte contre les changements climatiques.

Ensemble, nous nous efforcerons de traduire nos priorités communes en actions concrètes, en renforçant et en rendant plus opérationnelle notre coopération, comme le préconise également la réunion conjointe du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avec le Comité politique et de sécurité du Conseil de l'Union européenne du mois d'octobre dernier. Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité a adopté des mandats appelant à des évaluations conjointes des risques liés à la sécurité climatique, en particulier en Afrique. De même, l'Union africaine et l'Union européenne ont toutes deux confirmé le lien entre le climat et la sécurité. En collaborant dans l'ensemble des organisations régionales et internationales pour analyser et évaluer les risques, nous pouvons nous assurer que nous disposons du même point de référence en la matière.

L'instabilité ne résulte plus seulement des conflits ouverts, elle résulte aussi de plus en plus de l'insatisfaction des attentes politiques et économiques d'une population à la fois jeune et en pleine croissance, à laquelle s'ajoutent entre autres des défis tels que l'extrémisme violent et la criminalité organisée. Nous devons continuer à mettre l'accent sur l'émancipation des femmes et des jeunes et sur le renforcement de la cohésion sociale, tout en répondant aux situations de fragilité. Nous devons également nous consacrer davantage au renforcement du lien entre la consolidation de la paix et l'engagement des populations locales, notamment à travers les organisations de la société civile sur le terrain. Notre action doit s'adapter à cette nouvelle réalité et tenir compte de la dynamique complexe des conflits, en adoptant une approche intégrée qui s'applique à toutes les phases du cycle du conflit.

Au-delà de notre ambition de consolidation de la paix, nous devons également avoir pour objectif de rendre la paix durable, notamment dans la poursuite de nos engagements en faveur du Programme 2030. Le développement économique inclusif et le renforcement de la résilience sont au cœur de la prévention. Notre coopération avec l'ONU et la Banque mondiale sur les évaluations communes pour le relèvement et la consolidation de la paix dans un certain nombre de pays en situation post-conflit est, à cet égard, une évolution prometteuse.

Le Consensus européen pour le développement, conformément au Programme 2030, considère la paix comme une des principales priorités. Le Communiqué conjoint Union européenne-ONU, signé en septembre, met quant à lui l'accent sur le renforcement du lien entre l'aide humanitaire et le développement, et sa relation avec la pérennisation de la paix. Les efforts déployés conjointement par l'Union européenne et l'ONU doivent s'attaquer aux causes profondes des conflits et favoriser la stabilité économique et sociale.

La nouvelle dynamique de réforme de l'Organisation des Nations unies vise à assurer une meilleure articulation entre les piliers Paix et sécurité, Développement et Droits de l'homme. Dans ce cadre, nous attachons une grande importance à la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Nous tenons également à souligner la nécessité de mettre à profit au maximum le rôle de fédérateur de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité.

La Charte nous encourage à prendre des mesures collectives efficaces et à poursuivre une coopération internationale pour renforcer la paix universelle. À cette fin et dans l'intérêt des générations présentes et futures, nous tenons à souligner une fois de plus la nécessité d'œuvrer à la création de nouveaux partenariats de manière efficace et harmonisée et en étroite collaboration avec les principaux partenaires internationaux et régionaux.

Le Président : Je donne à présent la parole à la représentante du Ghana.

Mme Pobee (Ghana) (*parle en anglais*) : Le Ghana s'associe aux orateurs précédents pour remercier la présidence ivoirienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette séance de haut niveau sur le rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits, thème qui figure au cœur même de la Charte des Nations Unies. En tant qu'États Membres, nous avons tous la responsabilité première de poursuivre, individuellement, et collectivement l'impératif moral, politique et humanitaire absolu de prévenir le déclenchement, la poursuite, l'escalade et la reprise des conflits. Le

caractère complexe, multidimensionnel et transfrontière des conflits d'aujourd'hui, ainsi que les menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité imposent de renforcer les partenariats stratégiques et opérationnels noués entre l'ONU et les organisations régionales. Comme le sous-entend le Chapitre VIII de la Charte, la responsabilité de la paix et de la sécurité doit être partagée, et la réussite de nos efforts conjoints dépendra dans une large mesure de notre engagement politique à utiliser plus efficacement les outils prévus par la Charte en ce qui concerne les organismes régionaux et sous-régionaux.

Les efforts conjoints déployés dans le cadre de la collaboration entre l'ONU et les organismes régionaux et sous-régionaux se sont révélés fructueux en matière de prévention et de règlement des conflits. Votre propre pays, Monsieur le Président, est l'exemple éclatant d'une issue favorable. Ces efforts ont été particulièrement utiles pour gérer des transitions politiques difficiles, désamorcer les tensions et encourager le dialogue politique en amont d'élections très disputées, résoudre les crises électorales et mettre fin à des impasses politiques.

Dans ce contexte, la conclusion, en avril 2017, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est une évolution positive. Le Cadre commun permet de disposer d'une enceinte pour procéder à des consultations régulières, des tours d'horizon prospectifs conjoints et des missions conjointes d'évaluation et de bons offices, pour parler d'une seule voix ou sur un même ton, et pour renforcer mutuellement les capacités des deux organisations en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique. Le Mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, de même que le Cadre d'action de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit, favoriseront des actions concertées indispensables pour pérenniser la paix. Ma délégation nourrit l'espoir que ces initiatives bénéficieront d'un appui accru de la part des États Membres afin d'en tirer les plus grands bénéfices possibles pour la consolidation de la paix.

Dans le même ordre d'idées, le dialogue et le partenariat multiformes que l'Organisation entretient avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont fait de cette instance sous-régionale une partenaire incontournable dans les domaines de la prévention, de la médiation et du règlement des conflits, ainsi qu'en matière de consolidation de la paix et de renforcement des capacités régionales. Nous appelons à fortifier ce partenariat par des dialogues thématiques intergouvernementaux réguliers sur des domaines critiques pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

La coopération entre l'ONU, les organismes régionaux et les États Membres aux fins du maintien de la paix et de la sécurité a été plus marquée dans le domaine du maintien de la paix. Tous les États Membres, en particulier les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, sont des acteurs importants du maintien de la paix. À cet égard, nous accueillons favorablement l'initiative du Secrétaire général intitulée Action pour le maintien de la paix, qui vise à renforcer les partenariats et les gains d'efficacité concernant ce pilier important. Le partage des charges un facteur de succès primordial, et nous tenons à nous faire l'écho des appels à rendre plus prévisible, durable et souple le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité.

Ma délégation souhaite également saisir cette occasion pour inviter à harmoniser davantage les normes de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales de manière à améliorer la transition entre les opérations régionales et les missions supervisées par l'ONU. Une coordination et une consultation plus systématiques au sujet des politiques, des orientations et des normes de formation à suivre permettraient de garantir la cohérence à toutes les étapes, depuis la planification jusqu'au retrait des opérations.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'il importe d'encourager le dialogue politique, la réconciliation nationale, la gouvernance démocratique, la justice et l'application du principe de responsabilité, le respect des droits de l'homme et l'état de droit dans les activités relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une approche globale de la pérennisation de la paix doit tenir compte du développement durable, et le principe d'inclusion doit être au coeur de nos efforts.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, avant de commencer ma déclaration, de transmettre, au nom de la Roumanie, nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement des États-Unis après le décès de l'ancien Président George H. W. Bush.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je tiens à féliciter la Côte d'Ivoire pour l'initiative d'organiser ce débat public sur le rôle des États, des organismes régionaux et des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. J'aimerais maintenant faire quelques remarques à titre national.

La prévention est un instrument central pour le maintien de la paix et la sécurité internationales, qui se retrouve au cœur de la Charte des Nations Unies. La prévention est également une stratégie silencieuse et souvent négligée, car l'attention des médias se concentre généralement sur les conflits qui ont éclaté et pas sur les crises qui ont été évitées. À cet égard, je tiens à remercier le Secrétaire général, S. E. M. António Guterres, pour son engagement, en faisant de la prévention des conflits l'une de ses priorités et en lui donnant ainsi la visibilité qu'elle mérite.

La Roumanie a 100 ans de tradition en ce qui concerne la diplomatie multilatérale, mon pays étant membre fondateur de la Société des Nations en 1919. En outre, depuis son adhésion à l'ONU en 1955, elle a beaucoup investi dans la diplomatie préventive, la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la médiation. Au cours des 27 dernières années, la Roumanie a participé, avec plus de 12 500 officiers de police, militaires et officiers de protection rapprochée, à 25 missions de maintien de la paix des Nations Unies. La Roumanie se classe aujourd'hui parmi les premiers pays de l'Union européenne contribuant avec des officiers de police sous le drapeau des Nations Unies et est le seul État Membre des Nations Unies qui fournisse des unités de protection rapprochée pour les hauts dignitaires onusiens dans les zones à haut risque.

L'importance particulière que mon pays attache au sujet dont nous discutons aujourd'hui se reflète également dans le fait que la Roumanie préside la Commission pour la consolidation de la paix, ainsi que dans les priorités de cette présidence. Parmi ces priorités figurent la promotion d'une approche régionale dans les travaux de la Commission et le renforcement des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, avec des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec les organisations de la société civile. Tout aussi importante est la mise en œuvre de la consolidation de la paix et du maintien de la paix en soutenant les pays touchés par des conflits tout au long du processus, de la prévention jusqu'à la reconstruction et le développement. Ici, j'ajoute que la prévention sauve non seulement des vies, mais constitue également une stratégie rentable.

En tant que Présidente de la Commission pour la consolidation de la paix, la Roumanie a soutenu constamment les efforts du Secrétaire général et toutes les actions visant à réformer et à améliorer l'architecture de consolidation de la paix et de maintien de la paix, afin de garantir une meilleure coordination entre les piliers, à partir de la prévention des conflits jusqu'à la consolidation de la paix. La Roumanie a également promu un rôle plus visible pour la Commission de consolidation de la paix en tant que liaison entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, et s'est efforcée d'améliorer la collaboration entre ces trois institutions des Nations Unies, pour une consolidation plus cohérente de la paix.

Enfin et surtout, nous pensons que la diplomatie préventive exige l'inclusion. Dans ce contexte, en tant que questions transversales, nous souhaitons souligner l'importance de la participation des femmes et des jeunes aux processus de médiation. Il ne peut y avoir de progrès sans leur implication.

Également, nous nous réjouissons que la Côte d'Ivoire renforce le sujet de la coopération avec les organisations régionale, car la Roumanie a promu la première résolution de l'ONU sur la coopération avec les organisations régionales, à savoir la résolution 1631 (2005), adoptée par le Conseil de sécurité en 2005, sous la présidence roumaine. Cette résolution a été fondée sur notre ferme conviction qu'en créant une complémentarité et une subsidiarité entre l'ONU et l'action régionale, les deux vont se renforcer mutuellement.

Alors que la Roumanie va assumer la présidence du Conseil de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2019, nous allons continuer de croire en la promotion de la coopération avec les organisations régionales.

Finalement, en tant que pays candidat pour un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2020-2021, je voudrais réitérer l'engagement de la Roumanie en faveur de la diplomatie préventive, dans tous ses aspects.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Denktaş (Turquie) (*parle en anglais*) : Le nombre de conflits dans le monde continue d'augmenter et ceux-ci ont de plus en plus un caractère intra-étatique. Les menaces asymétriques sont plus graves que jamais et transcendent les frontières nationales.

On ne peut s'attaquer comme il faut aux diverses causes profondes des conflits qu'en ayant recours à une panoplie d'outils. Il est essentiel de renforcer les partenariats entre l'ONU et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, aux fins de prévention et de règlement des conflits. Nous devons faire davantage pour renforcer les liens entre l'ONU et les organismes régionaux, ce qui exige des efforts stratégiques à long terme et mutuellement avantageux.

La Turquie appuie pleinement le rôle de chef de file que joue l'ONU, et nous sommes attachés au renforcement du partenariat de l'ONU avec les organisations régionales dans les efforts de prévention des conflits, de médiation, de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Une grande partie de l'ordre du jour du Conseil porte sur les problèmes liés à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous notons avec satisfaction que le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU a été renforcé, amélioré et approfondi, tout particulièrement au cours des 10 dernière années. Nous nous félicitons également du renforcement de la coordination et de la cohérence entre l'Union africaine et les organisations sous-régionales sur le continent, dont les efforts permettront de renforcer davantage le leadership et l'appropriation africains pour relever les défis auxquels l'Afrique est confrontée. Il y a lieu de consolider le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine en renforçant son institutionnalisation.

Outre l'Union africaine, des organisations comme l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'OTAN, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Organisation des États américains ont toutes un rôle important à jouer pour garantir la paix et la stabilité, aux côtés des Nations Unies.

Nous estimons que certains principes sont importants en ce qui concerne la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Premièrement, des partenariats efficaces entre l'ONU et les organisations régionales doivent se fonder sur le respect des processus et des contextes régionaux. Deuxièmement, chaque situation de conflit est différente et aucune organisation ne doit imposer une approche passe-partout en matière de prévention et de règlement des conflits.

Troisièmement, nous pouvons tirer parti de l'expérience acquise dans différents contextes régionaux pour améliorer nos pratiques s'agissant de régler les problèmes. Enfin, il nous faut des partenariats plus innovants et plus souples qui tirent parti des points forts de différentes organisations et tiennent compte de leurs avantages comparatifs.

À notre avis, ce débat public est une bonne occasion de faire le point sur ce que nous avons accompli jusqu'à présent et de réfléchir sur la voie à suivre. Nous espérons que les idées exprimées aujourd'hui contribueront à ouvrir la voie à une coopération renforcée, améliorée et mutuellement avantageuse entre l'ONU et les organisations régionales. Nous remercions la présidence ivoirienne d'avoir organisé ce débat.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada.

Mme Boucher (Canada) : Pour commencer, qu'il me soit permis, comme d'autres l'ont fait avant moi, de remercier la Côte d'Ivoire d'avoir organisé ce débat public ainsi que le débat d'hier présidé par le Président Ouattara (voir S/PV.8413). Je ne vois pas d'autre sujet plus crucial à discuter dans cette enceinte.

La prévention des conflits violents est au cœur de la Charte des Nations Unies et de l'ordre international fondé sur des règles, que nous avons construit ensemble. Ensemble, nous avons enregistré des succès considérables dans la prévention et la résolution des conflits. Cela est particulièrement clair pour l'Afrique de l'Ouest. Il y a 15 ans, le Conseil était saisi de crises telles que les guerres civiles au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone. Aujourd'hui, les derniers Casques bleus se sont retirés et les trois pays ne figurent plus sur l'ordre du jour du Conseil. C'est l'histoire d'une forte détermination et de la persévérance dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et ses États membres ont fait preuve. C'est l'histoire des partenariats. Comme l'a montré la réponse à la crise en Gambie, lorsque l'action des partenaires régionaux et internationaux est étroitement coordonnée, ces partenariats donnent davantage de résultats.

Le Canada reconnaît les contributions importantes et le leadership essentiel des États africains, de l'Union

africaine ainsi que des organisations infrarégionales dans l'amélioration de la performance des opérations de paix des Nations Unies et de la consolidation de la paix plus généralement. Nous applaudissons le développement de mécanismes régionaux et infrarégionaux d'alerte précoce à travers le continent. Nous saluons le Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et nous encourageons sa mise en œuvre intégrale.

Nous sommes déterminés à contribuer au renforcement des capacités des pays africains et à collaborer pour l'élaboration de solutions dirigées par les Africains afin d'accroitre les retombées des efforts de prévention et de règlement des conflits. En outre, au-delà de la session conjointe annuelle du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité de l'ONU, nous sommes convaincus qu'il existe d'autres possibilités de renforcer la collaboration entre les deux Conseils, notamment par l'entremise de visites conjointes sur le terrain.

Ensemble, nous pouvons accomplir davantage. C'est la raison pour laquelle nous encourageons les efforts visant à trouver des mécanismes de financement plus prévisibles, souples et durables pour les opérations de paix dirigées par l'Afrique, et nous espérons voir des progrès concrets dans le développement de tels mécanismes.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Fondamentalement, prévenir les conflits et construire la paix, c'est construire la confiance entre les gouvernements et leurs populations. Cette confiance ne s'établit pas par hasard. Ce n'est qu'en encourageant des institutions inclusives qui font entendre et amplifient les voix diverses, y compris celles des femmes, des jeunes, et des minorités autochtones, ethniques et religieuses, qu'une paix significative et durable pourra s'instaurer.

La paix ne peut être imposée par les forces extérieures, ni être obtenue du jour au lendemain. Toutefois, l'ONU, ses États Membres et les organisations régionales ont un rôle essentiel à jouer pour aider les gouvernements à répondre aux besoins et à respecter les droits de la personne de leurs populations, et pour aider ces dernières à demander des comptes à leurs gouvernements.

Sur le terrain, le Canada aide la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), à travers l'Institut malien de recherche-action pour la paix et Interpeace, à mieux comprendre la dynamique du conflit et les sources de résilience à Ansongo, à Bourem et à Gao. Ce processus a fait appel à la consultation des autorités locales, de groupes de femmes, de groupes de jeunes et des forces de sécurité et de défense pour trouver des solutions consensuelles aux priorités de paix telles qu'ils les définissent. Une meilleure compréhension entre les communautés renforce la confiance; la confiance renforce l'assurance; et des communautés où règne la confiance construisent ensemble la paix.

Ainsi, pour que la communauté internationale elle-même demeure un partenaire de confiance dans la prévention des conflits, nos systèmes doivent être réformés dans le but de renforcer la responsabilité, la transparence, la prévisibilité et la cohérence.

Le Canada appuie fermement la vision du Secrétaire général sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous saluons ses plans de restructuration de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, son rapport de 2018 sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2018/43) et l'initiative Action pour le maintien de la paix. Le rapport de l'ONU et de la Banque mondiale intitulé *Chemins pour la paix* présente des arguments convaincants et factuels en faveur de ces réformes, et nous appuyons sans réserve ses recommandations visant à réduire la fragmentation.

En tant que fervent défenseur des approches multilatérales pour résoudre les conflits, le Canada s'est engagé à collaborer avec le Conseil pour faire en sorte que nos institutions et nos approches incarnent ce que la communauté internationale a de mieux à offrir. Si nous sommes élus pour siéger au Conseil de sécurité pour le mandat 2021-2022, les membres du Conseil peuvent être assurés que le Canada continuera de travailler sans relâche pour atteindre cet objectif.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la République de Côte d'Ivoire, qui assure la présidence du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cet important débat public sur le rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits.

L'Azerbaïdjan s'associe à la déclaration prononcée aujourd'hui par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des

pays non alignés. Je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La prévention des conflits est essentielle pour garantir un environnement international pacifique. Dans un certain nombre de situations, les efforts déployés à cette fin ont permis de réduire les tensions et de prévenir les effusions de sang. Par ailleurs, d'importants progrès ont été réalisés dans le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organismes régionaux sur toute une gamme de domaines, du maintien de la paix et de la sécurité internationales à l'assistance humanitaire, du développement à la protection des droits de l'homme.

Toutefois, de graves problèmes subsistent, et l'expérience pratique de mon pays de l'agression armée, de l'occupation militaire étrangère et du nettoyage ethnique est révélatrice à cet égard. Malgré les résolutions du Conseil de sécurité, les exigences et les condamnations de la communauté internationale et les efforts de règlement du conflit en cours dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la région du Haut-Karabakh et sept autres districts limitrophes de l'Azerbaïdjan demeurent sous occupation militaire illégale, alors même que des actions délibérées sont entreprises dans les territoires occupés en vue d'en garantir la colonisation et l'annexion, en violation flagrante du droit international.

Comme la note de cadrage (S/2018/1064, annexe) le souligne à juste titre, nombre de conflits contemporains consistent en des crises internes qui, dans un nombre croissant de cas, se déroulent dans un environnement lourdement aggravé par de nouvelles menaces et de nouveaux défis. En même temps, la nature des conflits a considérablement changé au fil des ans. Il est éminemment clair que la distinction entre un conflit intraétatique et un conflit interétatique est devenue de moins en moins nette au cours des dernières décennies.

Parmi les cas les plus fréquents et les plus compliqués, il y a notamment les tentatives faites par des États de camoufler une agression et de dissimuler leur rôle dans des conflits sur les territoires d'autres États. Cela fait naturellement peser un fardeau supplémentaire sur le système et les mécanismes internationaux, et sur les diverses organisations régionales et sous-régionales chargées de la prévention et du règlement des conflits. Dans ce contexte, on constate dans certains cas que les arrangements régionaux sont clairement utilisés à mauvais escient par ceux qui violent le droit international, qui s'en servent comme prétexte pour consolider les acquis militaires et saper les efforts visant à trouver des solutions aux conflits régionaux et aux autres problèmes de sécurité.

La note de cadrage soulève une question fondamentale, qui est celle de savoir comment la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les États et les organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits peut être renforcée concrètement. Plus important encore, la cohérence doit être maintenue s'agissant d'identifier des moyens par lesquels la communauté internationale peut répondre aux crises et aux conflits, ainsi qu'à toute distorsion apparente des normes et principes juridiques internationaux. Il va sans dire que la mise en œuvre des résolutions adoptées par les organes principaux de l'ONU, ainsi que le respect du principe de responsabilité, doivent faire partie intégrante des efforts collectifs pour atteindre cet objectif.

Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies constituent un cadre normatif fondamental pour les relations internationales. Il n'y a pas d'alternative aux règles convenues d'un commun accord et à leur application universelle, notamment en ce qui concerne la résolution des conflits, quelles que soient leurs causes profondes et leurs caractéristiques distinctes.

La mise en oeuvre de bonne foi des obligations contractées par les États, fondée sur le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États et sur l'inviolabilité de leurs frontières internationales, est une condition essentielle au maintien de la paix et de la sécurité internationales et régionales et est au cœur de la coopération économique et du développement durable.

Il est de notre devoir à tous de promouvoir et d'appuyer un système multilatéral renforcé et revitalisé. La participation des États et des organisations régionales, sous-régionales et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que leur étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies doivent être renforcées et intégrées dans une architecture de paix réformée. Mon pays, l'Azerbaïdjan, continuera d'être un partenaire actif dans ce processus.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à la Côte d'Ivoire pour la manière dont elle préside le Conseil et pour avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

La Géorgie s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques remarques à titre national.

Le sujet d'aujourd'hui nous permet de réfléchir à la manière d'utiliser au mieux le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui traite des accords régionaux. En effet, les organisations régionales ont une meilleure connaissance et une compréhension plus approfondie des questions de sécurité régionale.

S'agissant de notre région, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dispose d'outils très utiles en matière de prévention et d'alerte rapide, notamment des mécanismes, tels que le Haut Commissaire pour les minorités nationales et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe dispose également d'un outil important : le Commissaire aux droits de l'homme. Je peux témoigner de l'expérience de mon pays. Depuis près de deux décennies, la Géorgie bénéficie d'une coopération très fructueuse avec l'ONU et l'OSCE. Ces deux organisations ont accompli un travail remarquable en matière de prévention et de règlement des conflits dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali, aujourd'hui occupées.

L'ONU et l'OSCE ont déployé leurs missions en Abkhazie et dans la région de Tskhinvali – la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie et la Mission de l'OSCE en Géorgie, respectivement – et leur travail a été vital sur le terrain. Paradoxalement, ces deux missions ont été interrompues par un membre permanent du Conseil de sécurité, qui a opposé son veto, créant ainsi un vide au niveau de la présence internationale.

Heureusement, l'Union européenne est intervenue avec la Mission de surveillance de l'Union européenne (MSUE) pour surveiller la situation sur le terrain. L'importance de la présence de la MSUE ne saurait être sous-estimée, bien qu'elle ne soit malheureusement pas encore en mesure de s'acquitter de son mandat, étant donné que la Fédération de Russie, en tant que puissance occupante, bloque l'accès aux régions occupées.

L'ONU, l'Union européenne et l'OSCE se complètent en tant que coprésidentes des discussions internationales de Genève, format créé dans la foulée pour mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 entre la Russie et la Géorgie. Ces discussions internationales sont un outil utile pour répondre aux besoins sécuritaires et humanitaires sur le terrain, mais, comme la MSUE, leur plein potentiel reste à exploiter. Les progrès sur les questions clefs restent difficiles à réaliser en raison du manque de volonté politique de la Fédération de Russie, tandis que le travail des Mécanismes de prévention des incidents et d'intervention, dans le cadre des discussions internationales de Genève, est entravé par une politisation excessive. Il est essentiel de sauvegarder ces mécanismes et de revenir sans plus tarder au cadre de travail habituel, dans le plein respect des principes fondateurs et des règles de base.

Enfin, étant donné que la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, il est d'une importance vitale d'accroître la collaboration en matière de prévention entre le Conseil des droits de l'homme et le système des Nations Unies dans son ensemble. Dans ce contexte, nous considérons la coopération au titre du point 10 de l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme, relatif à l'assistance technique et au renforcement des capacités, comme un outil extrêmement pratique et efficace pour la prévention.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elnour (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances à la délégation et au peuple des États-Unis à la suite du décès de l'ancien Président George Herbert Walker Bush.

Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays frère, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je félicite également la Chine de sa conduite avisée du Conseil en novembre. Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation du présent débat public sur le rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits, ainsi que de la note de cadrage que vous avez préparée à cet égard (voir S/2018/1064, annexe). Je remercie, en outre, le Secrétaire général et M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, ainsi que M. Jean-Claude Kassi Brou, de leurs exposés très utiles de ce matin.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous voudrions ajouter les observations suivantes à titre national et souligner le rôle que jouent le Soudan et les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans les processus de paix de notre région.

Le débat public d'aujourd'hui arrive à un moment charnière pour mon pays. Le Soudan a consenti d'importants efforts pour régler les conflits dans les pays voisins, la République du Soudan du Sud, la République centrafricaine et la Libye, parce que nous croyons en l'importance de la paix et de la relation entre paix et sécurité au Soudan et paix et sécurité dans les pays limitrophes. La séance d'aujourd'hui intervient alors que les membres de l'IGAD, dont le Soudan, redoublent d'efforts pour parvenir à la paix au Soudan du Sud. L'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud a commencé à être mis en œuvre, après sa signature le 12 septembre à Addis-Abeba, à la suite d'efforts considérables de l'IGAD sous la houlette du Soudan et de négociations intensives à Khartoum. Nous espérons que le Conseil de sécurité appuiera nos efforts et ceux de l'IGAD et de l'Union africaine pour instaurer la paix dans ces États frères, la République du Soudan du Sud, la Libye et la République centrafricaine.

Nous soulignons l'importance de coordonner plus étroitement les efforts régionaux et nationaux, d'une part, et les efforts internationaux, d'autre part, afin de parvenir à la paix, à la stabilité et au développement, et insistons sur la nécessité d'éviter toute répercussion négative dans les pays voisins. En 2011, les avis divergeaient entre l'Union africaine et certains membres permanents du Conseil de sécurité au sujet de la situation dans un pays africain. Cette divergence de vues a eu des répercussions dangereuses dans ce pays, qui perdurent encore aujourd'hui. Au cours des derniers mois, alors que d'importants progrès étaient réalisés dans le processus de paix au Soudan du Sud, nous avons été témoins d'une autre divergence de vues entre les membres de l'IGAD, d'une part, et certains membres du Conseil de sécurité, d'autre part, concernant l'utilité des sanctions et leur incidence sur le processus de paix au Soudan du Sud. Le Conseil a néanmoins imposé des sanctions. Mon pays espère que, dans les semaines à venir, le Conseil de sécurité appuiera les demandes formulées par l'IGAD en vue de revoir et d'élargir le mandat de la Force de protection régionale au Soudan du Sud, afin qu'elle puisse jouer son rôle d'appui à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

Il est urgent de renforcer la coordination et la coopération entre le Conseil de sécurité, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'IGAD pour appuyer le processus de paix au Soudan du Sud. Il est également essentiel d'organiser des visites conjointes des deux Conseils et de l'IGAD sur le terrain au Soudan du Sud et dans les pays de la région et de renforcer la coopération trilatérale entre l'ONU, l'Union africaine et l'IGAD durant la période à venir. Nous soulignons également la nécessité d'encourager les membres du Conseil de sécurité à se rendre au Soudan du Sud et dans la région afin qu'ils puissent voir de près l'évolution de la situation sur le terrain, et à coopérer avec les partenaires nationaux et régionaux afin d'appuyer l'application de l'Accord revitalisé.

La signature de l'Accord revitalisé n'est qu'un premier pas vers la paix et la stabilité dans la République sœur du Soudan du Sud. Il reste beaucoup à faire et de nombreux défis à relever, ce qui exigera de renforcer la coordination et la coopération entre tous les partenaires nationaux et régionaux sur toute une série de questions. Il s'agit notamment de la réconciliation nationale, de la remise sur pied du tissu social, de la justice transitionnelle, du rapatriement des réfugiés et des déplacés, de la reconstruction et du développement, du renforcement des institutions étatiques, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, du renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité, et d'offrir des possibilités d'emploi aux jeunes.

Les relations spéciales entre le Soudan et la République du Soudan du Sud, les liens étroits qui unissent leurs deux peuples, ainsi que le lien qui existe entre leurs deux processus de paix, soulignent la nécessité pour la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité, d'appuyer les efforts que déploient ces deux pays pour resserrer leur coopération transfrontalière et établir ou remettre en état les infrastructures critiques liant les deux pays - routes, voies ferroviaires, transport fluvial, électricité–, ainsi que pour mener à terme le processus de paix dans les États du Kordofan méridional, du Nil Bleu et du Darfour. Ils doivent aussi exercer des pressions sur les mouvements rebelles qui continuent d'entraver le processus de paix, et participer efficacement à la conférence pour financer la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix, et de la consolidation de la paix au développement au Darfour.

Je dirai pour finir que nous avons là une occasion historique d'accomplir des progrès notables en République du Soudan du Sud, de renforcer la coopération régionale entre les États de l'IGAD, et de construire un avenir meilleur pour leurs peuples, en particulier eu égard aux évolutions positives en cours dans la région de la Corne de l'Afrique. C'est pourquoi mon pays espère que le Conseil de sécurité adressera

un message à la communauté internationale pour lui demander d'aider les pays de la région à cet égard. De même, l'ampleur des défis graves auxquels nous sommes confrontés exige un redoublement de tous les efforts régionaux et internationaux, et aussi que nous agissions de façon cohérente en vue d'atteindre l'objectif souhaité. Ce faisant, Monsieur le Président, nous aurons permis qu'un autre succès soit enregistré dans l'est de l'Afrique, qui vienne s'ajouter à ceux enregistrés par votre pays, la Côte d'Ivoire et par ses voisins, le Libéria et la Sierra Leone.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Moldova.

M. Moraru (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le rôle des États, des organismes régionaux et de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et la résolution des conflits.

La République de Moldova s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne et voudrait ajouter quelques observations à titre national.

Il est largement admis que la nature des conflits contemporains est en train de changer rapidement et qu'elle est devenue plus complexe. La prévention et le règlement des conflits, en particulier ceux qui perdurent, ne relèvent pas de la seule responsabilité ou prérogative d'une seule organisation multilatérale ou d'un seul pays. C'est une responsabilité partagée par l'ensemble de la communauté internationale. La République de Moldova appuie pleinement un resserrement continu de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux dans ce domaine.

L'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux peuvent œuvrer de concert plus efficacement en se saisissant des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience et en les consolidant et en les partageant. Une prévention et une résolution efficaces des conflits requiert l'établissement de partenariats cohérents et actifs entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux. L'accent mis sur la prévention et la résolution des conflits est déjà une caractéristique notable des partenariats existants entre l'Organisation des Nations Unies et certains organismes régionaux, notamment l'Union européenne et l'Union africaine. Conformément à leurs mandats respectifs et à leurs avantages comparatifs, l'ONU et les organismes régionaux doivent, dans le cadre de leurs efforts, s'efforcer de partager le fardeau, en mettant en commun les ressources et en créant de nouvelles synergies. Nous encourageons la création de mécanismes de coordination au niveau du Secrétariat pour rendre opérationnelle la coopération entre les organisations en matière de prévention et de résolution des conflits.

La restructuration en cours du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec, en son centre, la prévention des conflits et la pérennisation de la paix, est une excellente occasion de renforcer la capacité du Secrétariat d'œuvrer sur les questions régionales et de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux. Nous saluons les efforts que déploie le Secrétaire général dans ce sens et nous le remercions de son exposé pénétrant aujourd'hui, ainsi que de ses rapports correspondants.

En continuant leurs programmes et en appliquant leurs approches distinctives aux fins de la prévention et de la résolution des conflits, les organismes régionaux et leurs États membres doivent agir de bonne foi et dans le strict respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier pour ce qui est du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

C'est aux États qu'il incombe au premier chef de prévenir les conflits – une prérogative soulignée à maintes reprises dans les résolutions du Conseil de sécurité. Toutefois, le potentiel constructif des organisations régionales dans ce domaine est souvent grevé par le manque d'intérêt de certains membres, qui usent de leur autorité pour faire obstacle à des initiatives importantes ou pour limiter la portée de la coopération entre les organismes régionaux et l'Organisation des Nations Unies, qui pourrait s'avérer utile aux processus de règlement. Nous sommes fermement d'avis que nous pouvons encore tirer davantage parti des partenariats régionaux, pour autant que tous les acteurs concernés respectent les principes inscrits dans la Charte.

La situation en matière de sécurité qui va en se détériorant et l'absence de progrès dans le règlement des conflits prolongés dans l'espace post-soviétique appellent notre attention, et une question se pose quant au rôle et à l'efficacité réels des organismes régionaux concernés et à leurs efforts de coordination avec l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons qu'aucun conflit au monde ne doit être ignoré par l'ONU, qu'il soit ou non inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La situation de conflit qui se prolonge dans l'est de la République de Moldova – un problème qui est aussi compliqué par une

présence militaire étrangère illégale sur notre territoire national – en est un.

En adoptant une résolution en juin sur le retrait complet et inconditionnel des forces militaires russes du territoire de la République de Moldova (résolution 72/282), l'Assemblée générale a renoué le fil qui existe entre les efforts régionaux déployés au niveau de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur la question et celui du programme des Nations Unies. Le retrait des troupes étrangères est essentiel pour créer les conditions préalables à la prévention et au règlement du conflit en République de Moldova.

L'absence de progrès dans le règlement des conflits de longue date et la présence militaire étrangère illégale qui se poursuit sur les territoires nationaux de certains États Membres requièrent non seulement un engagement plus direct des organes compétents des Nations Unies et des organisations régionales, mais aussi une action commune qui tienne compte des aspects tant de la prévention que de la résolution des problèmes. Il est clair qu'il nous faut des partenariats de bon rapport capables de prévenir les conflits, de remédier à leurs causes profondes, et d'y mettre fin.

Pour terminer, je voudrais souligner que le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes régionaux n'est pas simplement une nouvelle approche en matière de multilatéralisme. C'est une nécessité du monde d'aujourd'hui, qui requiert de tous les pays concernés qu'ils appliquent les principes des Nations Unies et, lorsque ceux-ci sont violés, qu'ils appellent à l'application du principe de responsabilité.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Viet Nam.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence ivoirienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé le débat très important d'aujourd'hui. Nous voudrions aussi remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine et le Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest de leurs précieuses contributions.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Viet Nam partage l'avis d'autres États Membres sur l'importance primordiale de la prévention des conflits dans tous les processus de paix et sur la nécessité de renforcer la coopération entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les États. Nous constatons avec satisfaction que l'ONU, notamment le Conseil de sécurité, attache une importance accrue à ses liens avec les acteurs régionaux à tous les stades de la prévention et du règlement des conflits. En vue de rendre cette collaboration plus efficace, nous voudrions souligner les points suivants.

Premièrement, l'État a un rôle crucial à jouer dans le maintien de l'ordre public en s'attaquant aux causes profondes des conflits et en respectant pleinement le droit international dans ses relations avec les autres pays. Dans le même temps, l'ONU et les organisations régionales jouent un rôle essentiel dans la défense et la promotion des principes du droit international qui régissent les relations amicales entre États.

Deuxièmement, l'ONU, forte de sa grande expérience et de son savoir-faire particulier en matière de consolidation et de maintien de la paix, doit fournir appui et assistance aux États Membres et aux organisations régionales. Parallèlement, les organisations régionales disposent d'avantages comparatifs grâce à leur connaissance approfondie de tous les aspects de la dynamique des conflits. C'est pourquoi il faut renforcer la synergie entre l'ONU et les organisations régionales, notamment par l'échange d'informations, l'échange d'expériences et la facilitation du dialogue et de la médiation, le cas échéant.

Troisièmement, une approche globale de la prévention et du règlement des conflits doit être mise au point, compte tenu de l'interdépendance de toutes les questions auxquelles nous sommes confrontés dans le monde actuel. Le développement économique et le progrès social ne peuvent être réalisés sans un environnement pacifique, stable et sûr, et vice versa. C'est pourquoi nous sommes fermement convaincus qu'il faut améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans tous les domaines politiques, sécuritaires, économiques et socioculturels afin de renforcer leur collaboration, notamment en relevant ensemble les nouveaux défis régionaux et mondiaux.

Enfin, en tant qu'État membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Viet Nam voudrait partager l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de son appartenance à l'ASEAN et de la coopération entre l'ASEAN et l'ONU. Depuis sa création, l'ASEAN n'a cessé de s'efforcer de transformer l'Asie du

Sud-Est, région de méfiance, de troubles et d'instabilité, en une région de confiance mutuelle et de coopération. Ce résultat peut être attribué aux efforts déployés par l'ASEAN en matière d'élaboration et de partage de normes. Le dialogue et les négociations caractérisent depuis longtemps ce que l'on appelle l'approche de l'ASEAN, qui vise à rapprocher les points de vue, à promouvoir la confiance et la compréhension mutuelles et à dégager un consensus. L'ASEAN joue un rôle de premier plan dans la création de divers cadres qu'elle dirige en vue de mobiliser des partenaires extérieurs.

La coopération entre l'ASEAN et l'ONU revêt une grande importance pour l'ASEAN. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) grâce à diverses activités pratiques, notamment la tenue de réunions périodiques, l'organisation de dialogues sur des questions mondiales d'intérêt commun, le renforcement des capacités, le partage d'informations, la formation et l'assistance technique dans les affaires humanitaires, les activités de maintien de la paix et la lutte contre le terrorisme et la cybersécurité, entre autres.

Pour terminer, nous réaffirmons notre ferme volonté d'œuvrer en étroite collaboration avec d'autres États Membres aux niveaux bilatéral, régional et international en faveur de notre objectif commun de paix, de sécurité et de développement dans le monde.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Muhammad Bande (Nigéria) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, de présenter mes condoléances à notre hôte, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, pour la perte de son quarante-et-unième Président, M. George Herbert Walker Bush.

Je remercie la présidence de la Côte d'Ivoire d'avoir convoqué le présent débat public. Je remercie sincèrement de leurs déclarations M. Amon-Tanoh, Ministre des affaires étrangères de la République de Côte d'Ivoire, M. António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, M. Moussa Faki Mahamat, Président de la Commission de l'Union africaine, et M. Jean-Claude Brou, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les conflits violents alimentés par la mauvaise gouvernance, le terrorisme et la prolifération des armes légères et de petit calibre, entre autres facteurs, entravent le développement socio-économique, maintenant ainsi la population, en particulier les femmes et les enfants, dans une misère permanente. Malheureusement, les pays sont souvent incapables de régler seuls un conflit à grande échelle. Bien que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe au Conseil de sécurité, la prévention et le règlement des conflits font intervenir toute une gamme d'acteurs qui fournissent des moyens distincts, mais qui se renforcent mutuellement, de s'attaquer à la fois aux causes immédiates et aux causes plus profondes des conflits violents.

Les organisations régionales et sous-régionales participent à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'au relèvement après les conflits dans de nombreuses régions du monde. Elles sont en mesure d'alléger le fardeau qui pèse sur le Conseil de sécurité et d'assurer la légitimité des mesures qu'il prend. Elles sont également les mieux placées pour travailler avec les parties prenantes afin de faciliter le dialogue et d'assurer une plus grande inclusion.

En conséquence, aujourd'hui plus que jamais, il faut renforcer la collaboration entre l'ONU et les diverses organisations régionales et sous-régionales dans le monde. La nécessité d'accorder la priorité à des mécanismes, tant régionaux que mondiaux, qui soient efficaces, se renforcent mutuellement et soient suffisamment souples et réactifs pour assurer une coexistence pacifique entre les communautés, est au centre de cette collaboration. En outre, il est impératif de trouver un moyen prévisible et durable de financer des opérations de soutien à la paix dirigées par un organisme régional, qui soient autorisées par le Conseil de sécurité et conformes au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous le devons aux millions de personnes qui souffrent et qui attendent notre aide. À cet égard, je tiens à féliciter le Secrétaire général de l'actuel Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et sécurité, qui constitue un pas dans la bonne direction.

Dans la cadre de nos efforts de prévention et de règlement des conflits, nous devons également prendre dûment connaissance des défis structurels qui se posent à la paix et à la sécurité. Ces défis, tels que les changements climatiques, la mauvaise gestion des ressources naturelles et la criminalité transfrontière

et internationale, sont à l'origine de certains des pires conflits de notre temps, et la meilleure façon de les relever est d'instaurer une large collaboration entre les États, les organisations sous-régionales et régionales et l'ONU.

Comme nous le savons tous, la région du lac Tchad est confrontée à la pire crise de son histoire, principalement en raison des effets des changements climatiques. Cependant, les pays du bassin du lac Tchad travaillent ensemble pour obtenir l'appui et l'attention de la communauté internationale, ce qui porte ses fruits. Un certain nombre de pays, notamment la Norvège, l'Allemagne, le Royaume-Uni, les États-Unis d'Amérique, la Chine et le Canada, se sont associés à l'ONU pour fournir un appui financier et technique aux efforts en cours visant non seulement à vaincre Boko Haram, mais également à travailler en tenant compte de l'ensemble des piliers, étant donné que c'est la seule voie à suivre pour aller de l'avant. En effet, depuis la visite effectuée dans la région par la présidence britannique du Conseil de sécurité en mars 2017 et les différentes conférences d'annonce de contributions à Abuja, Oslo et Berlin, le succès a été tel que nous envisageons même de réapprovisionner le bassin, afin de rétablir ou de stabiliser les moyens de subsistance des quelque 45 millions de personnes touchées par cette regrettable situation. Tout au long du processus, la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU, comme l'a déclaré hier le Président de la Côte d'Ivoire (voir S/PV.8413), ont travaillé ensemble pour mobiliser un appui à cette fin.

Pour terminer, je voudrais réitérer ma gratitude aux organisateurs de la présente séance et affirmer que le Nigéria s'engage à continuer d'appuyer les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité dans toutes les régions du monde, comme nous le faisons depuis 1960 dans le cadre du maintien de la paix et d'autres efforts conjoints.

La séance est levée à 17 heures.